



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED IG.12/inf.4
20 septembre 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Onzième réunion ordinaire de Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles

Malte, 27-30 octobre 1999

ACTIVITES DE LA COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

- **RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION DE LA CMDD
(UNEP(OCA)/MED WG.156/5)**
- **RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES ACTIVITÉS DE LA CMDD
(UNEP(OCA)/MED WG.156/3)**
- **RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE PAR LES
GESTIONNAIRES DE TACHES ET LES CENTRES SUPPORTS
(UNEP(OCA)/MED WG.156/4)**



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.156/5
10 juillet 1999

FRANÇAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Rome, 1er-3 juillet 1999

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION
MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)**

Table des matières

Corps du rapport

Annexe I Liste de participants

Annexe II

Appendice I Indicateurs pour le développement durable en méditerranée

Appendice II Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation

Annexe III

Appendice I Allocution du Dr. Klaus Topfer, Directeur Exécutif du PNUE

Appendice II Discours de S.E. Madame Faiza Kefi, Président de la CMDD

Appendice III Allocution du Maire de Rome à la cérémonie d'ouverture de la cinquième réunion de la CMDD

Appendice IV Allocution de M. Valerio Calzolaio, Sous-secrétaire d'Etat, Ministère de l'Environnement de l'Italie

Introduction

1. Conformément à la décision prise lors de sa quatrième réunion (Monaco, 20-22 octobre 1998), la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a tenu sa cinquième réunion à Rome, du 1er au 3 juillet 1999, à l'aimable invitation de la Ville de Rome.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 30 membres de la CMDD ci-après: Albanie, Algérie, Associations pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Bosnie-Herzégovine, Centre des régions euroméditerranéennes pour l'environnement (CREE), Groupement des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Chypre, Commission européenne, Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC/EUROCHLOR), Croatie, Ecomediterrania, Espagne, Fonds mondial pour la nature (WWF), France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Municipalité de Silifke, Office méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Réseau MEDCITES, Réseau méditerranéen de l'eau (Red Mediterranea del Aqua-RME), Slovénie, Tunisie, Turquie et Ville de Rome.

3. Les Centres d'activités régionales du PAM ci-après ont également participé à la réunion: le Plan Bleu (CAR/PB), le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), la Télédétection pour l'environnement (CAR/TDE), la Production propre (CAR/PP), Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et le Secrétariat des 100 sites historiques de la Méditerranée.

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Division technologies, industrie et économie/PNUE (DTIE), Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest/PNUE, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE), Conseil des Ministres arabes chargés de l'environnement, Ligue des États arabes (CAMRE/LEA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP) et RAMOGE.

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. V. Calzolaio, Sous-Secrétaire d'État à l'environnement de l'Italie, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la Ville de Rome d'avoir accueilli la réunion. Le PNUE, et notamment le PAM au niveau régional, n'avaient pas ménagé leurs efforts pour protéger l'environnement et M. Calzolaio a formulé le vœu qu'une oeuvre aussi fructueuse se poursuive dans l'avenir. Au cours des dix dernières années, un grand nombre de conventions mondiales sur l'environnement avaient été signées mais il fallait reconnaître qu'en pratique elles n'étaient pas pour autant toutes appliquées. Le Gouvernement italien avait mis en place deux institutions chargées d'évaluer l'impact des conventions qu'il avait signées et il espérait que la CMDD envisagerait l'harmonisation des dispositions de ces accords au niveau méditerranéen et identifierait des sources de financement pour garantir leur mise en oeuvre effective.

7. Mme L. de Petris, Maire adjointe chargée des questions d'environnement, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Maire de Rome. Elle a souligné que la Méditerranée était prodigue mais vulnérable et que les politiques et mesures adoptées en vue de son développement durable devaient être appréhendées, acceptées et mises en oeuvre par tous les acteurs, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé. La tâche ne serait pas facile car la coopération n'avait pas été jusqu'ici l'un des traits marquants de la région, mais elle était essentielle. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les villes et les autorités du pourtour de la Méditerranée avaient témoigné d'une adhésion résolue et croissante à la cause du développement durable et Rome avait joué son rôle en privilégiant le programme Action 21 local en Méditerranée. Les autorités de Rome réaffirmaient ainsi leur attachement à un développement urbain qui soit durable et à une nouvelle définition des politiques de développement et d'aménagement urbain.

8. M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a donné lecture de la déclaration de M. K. Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, qui regrettait de ne pas pouvoir assister à la réunion. Le Directeur exécutif faisait observer que les changements intervenus dans la région méditerranéenne appelaient un recentrage des divers éléments qui constituaient la politique d'ensemble de la région en matière de sécurité. La Méditerranée était en passe de devenir une voie encore plus importante pour l'acheminement des ressources vitales et une économie avancée et intégrée qui offrait des possibilités d'investissement considérables. D'où la nécessité d'une stabilité écologique de la Méditerranée dans le contexte d'un développement durable.

9. Depuis sa création en 1972, le PNUE s'était attaché avant tout à maintenir l'intégrité des mers régionales, la Méditerranée ayant constitué le premier et le plus fructueux de ses programmes. Grâce à la bonne volonté et à l'engagement des partenaires concernés, le PAM était devenu un exemple pour d'autres régions: la structure dynamique de ses institutions avait constamment permis d'intégrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. La révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles y avait contribué en permettant de tenir compte des grandes initiatives environnementales aux niveaux mondial et régional, et notamment d'adapter le programme Action 21 au contexte méditerranéen. La création de la CMDD y avait aussi contribué en offrant un forum de dialogue régional et en établissant un lien entre les mesures menées aux plans mondial et régional d'une part, et les efforts réalisés aux plans national et local, d'autre part. La Commission offrait un contexte utile pour la définition d'une stratégie du développement durable véritablement méditerranéenne.

10. Le Directeur exécutif promettait que le PNUE apporterait son plein appui aux activités du PAM en s'attachant à les promouvoir au sein de la famille du PNUE et auprès de tous les partenaires intéressés, y compris les institutions des Nations Unies et la CDD/ONU. À cet effet, une stratégie efficace en matière d'information et de communication serait nécessaire pour conférer au PAM un nouvel élan et une plus grande visibilité. Parallèlement à la CMDD, le PAM était appelé à jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable pour assurer la paix et la prospérité dans la région. Enfin, le Directeur exécutif remerciait vivement le Maire de la Ville de Rome d'avoir organisé la réunion ainsi que le Gouvernement italien d'avoir constamment soutenu le PAM.

11. Mme F. Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie, Présidente du Comité directeur de la CMDD, a déclaré que c'était pour elle un grand honneur d'ouvrir la cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable et elle a chaleureusement remercié la Ville de Rome de sa générosité. Il était encourageant de noter que les villes jouaient un rôle de plus en plus actif dans le processus de la CMDD afin que, tous ensemble, les partenaires atteignent l'objectif ambitieux d'un développement durable dans la Méditerranée dans le cadre du programme Action MED 21. La tenue de la cinquième réunion témoignait de l'efficacité de la CMDD comme forum de dialogue pour tous les partenaires intéressés aux plans régional, national et local. En dépit de maintes difficultés, la CMDD avait déjà formulé d'utiles recommandations et proposé des actions concernant la gestion de la

demande en eau et la gestion durable des zones côtières. Sa structure novatrice avait grandement contribué à son succès.

12. Après avoir passé en revue les points à examiner, Mme Kefi a signalé que les processus euroméditerranéens et le FEM offraient des possibilités de véritable coopération que la CMDD ne devrait pas laisser passer. Dans son propre pays, les programmes de développement nationaux avaient été fortement marqués par les travaux de la Commission. Elle a lancé un appel en faveur de la solidarité régionale et terminé en souhaitant un plein succès à la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Comité directeur de la Commission

13. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, la Commission a élu le Comité directeur suivant:

Président:	Tunisie
Vice-Présidents:	Groupement des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN) Ville de Rome Malte Monaco Turquie
Rapporteur:	Fonds mondial pour la nature (WWF)

14. Au cours d'un bref débat sur la manière dont la liste des candidats aux postes de Vice-Présidents avait été établie, plusieurs intervenants, sans contester les résultats de l'élection, ont exprimé l'avis que le processus de consultation précédant la réunion devrait être conduit d'une façon plus transparente.

15. Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur le problème que soulevait l'élection au Comité directeur de trois membres non-Parties contractantes. Si leur participation à la CMDD n'était pas renouvelée à la réunion des Parties contractantes qui se tiendrait à Malte en octobre, il faudrait revoir à ce moment là la composition du Comité directeur. La solution consisterait soit à élire les membres du Comité directeur jusqu'en octobre, date à laquelle les Parties contractantes régleraient la question, ou de convenir que la nouvelle CMDD ne prendrait ses fonctions qu'à une date ultérieure. À cet égard, un représentant a suggéré que la Commission, dans sa nouvelle composition, commence ses travaux à partir de la sixième réunion, tandis qu'un autre a estimé que la Commission pourrait proposer aux Parties contractantes de renouveler les mandats des trois membres non-Parties contractantes du Comité directeur. On a fait observer à ce propos qu'il fallait assurer à la fois rotation et continuité dans la composition de la Commission. Il a été convenu enfin qu'il appartenait aux Parties contractantes de trancher cette question.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

16. M. Hoballah a informé les participants que pour aider les groupes de travail sur les indicateurs, le tourisme et l'information à mettre le point final à leurs recommandations, il était prévu de constituer, selon que de besoin, des groupes ad hoc qui travailleraient en dehors des séances plénières.

17. Un intervenant a exprimé le souhait que ces groupes ne se réunissent pas en même temps que les séances plénières. Un représentant a demandé que l'on examine le point 5.5 pendant la séance de l'après-midi et on a déclaré qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'examen du Bilan stratégique pour l'an 2000. Un intervenant a estimé que la Commission devait gérer le temps limité dont elle disposait en fonction des besoins: il a souligné en particulier qu'il

fallait examiner de façon approfondie les méthodes de travail afin d'assurer que les recommandations formulées par la Commission fassent l'objet d'un suivi approprié.

18. Compte tenu de ces commentaires, l'ordre du jour provisoire a été adopté et l'organisation des travaux a été arrêtée.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités

19. Présentant le document UNEP(OCA)/MED WG.156/3, M. Hoballah a déclaré qu'il était fondé sur les résultats de la très utile deuxième réunion du Comité directeur, qui s'était tenue à Tunis les 8 et 9 mars 1999. Les participants avaient reçu deux rapports relatifs à cette réunion (UNEP(OCA)/MED WG.155/2 et 3) dont le premier adoptait un ton critique afin de provoquer un vif débat sur la question des méthodes de travail, des nouveaux thèmes et des critères de sélection. Le programme des réunions tenues dans le cadre de la CMDD figurait à l'annexe III du rapport d'avancement. Une coopération plus étroite ayant été réclamée avec la CDD/ONU, M. Hoballah a informé la réunion que tant les membres du Secrétariat que les représentants des membres de la CMDD avaient participé aux travaux de la CDD/ONU et largement diffusé des informations sur la Commission, à la suite de quoi de nombreuses demandes de documentation complémentaire avaient été reçues.

20. Tout en étant parfaitement d'accord avec l'approche critique adoptée à l'égard de certains aspects de l'organisation des travaux, un représentant a souligné la nécessité de mettre également en évidence certains des résultats positifs obtenus. Compte dûment tenu de cette observation, le Coordonnateur a reconnu que le ton du rapport était inhabituel, mais que le Secrétariat l'avait jugé nécessaire en l'occurrence, eu égard en particulier aux préoccupations exprimées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Rio + 5) au sujet des activités de la CDD/ONU. Le PAM avait donc décidé de relever le plus rapidement possible toute lacune ou tout échec de façon à prendre sans tarder des mesures correctives. Cette approche, consistant à identifier rapidement tout ajustement nécessaire, s'était révélée positive.

21. Un autre intervenant s'est félicité de la nouvelle tendance à parler franchement, tout en estimant que l'ordre du jour de la réunion aurait dû tenir compte de cette approche novatrice. Il aurait fallu avoir la possibilité d'examiner la philosophie des travaux de la CMDD, de trouver de nouveaux moyens d'appliquer les recommandations qu'elle formulait en impliquant la société civile et de considérer de nouvelles méthodes de travail. Les groupes de travail eux-mêmes pourraient réfléchir aux moyens de mettre en oeuvre les recommandations qu'ils formulaient. À cet égard, un intervenant a estimé qu'il serait nécessaire d'établir un cahier des charges définissant les responsabilités et les fonctions de chacun des acteurs des groupes de travail.

22. La représentante de la Turquie a informé la réunion que le gouvernement de son pays proposait de créer un Centre d'activités régionales pour la formation. Un document, en cours d'établissement et contenant des dispositions relatives au financement et à la stratégie, serait soumis à la réunion des points focaux qui se tiendrait en septembre.

23. La réunion a pris note du rapport présenté dans le document UNEP(OCA)/MED WG.156/3.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches

5.1 Indicateurs pour le développement durable

24. M. M. Ennabli (Tunisie), gestionnaire de tâches pour ce thème, de concert avec M. S. Antoine (France), a présenté les propositions du Groupe de travail thématique (pages 1

à 11 du document UNEP(OCA)/MED WG.156/4) et remercié les membres de ce groupe pour le travail constructif qu'ils avaient accompli. Il a souligné l'importance des indicateurs pour le développement durable, pour suivre les grandes évolutions sociales, économiques et écologiques dans la région et faciliter les décisions en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques de développement durable. L'élaboration de ces indicateurs, retenue comme activité à moyen terme lors de la première réunion de la CMDD en décembre 1996, visait à promouvoir une approche cohérente du développement durable dans l'ensemble de la région méditerranéenne, dans le cadre d'une initiative qui s'inscrivait dans le cadre de la Convention de Barcelone, du Plan d'action pour la Méditerranée et du programme Action MED 21.

25. Le cogestionnaire de tâches a précisé qu'à partir d'une liste initiale de près de 250 indicateurs, on avait mis au point un premier ensemble de 130 indicateurs de base. Ce tronc commun tenait compte à la fois de la liste adoptée par la CDD/ONU et des spécificités du bassin méditerranéen. Pour 55 d'entre eux, les données nécessaires étaient disponibles, si bien qu'il devrait être possible de les calculer dans des délais assez brefs. Pour les autres, en revanche, une étude plus approfondie serait nécessaire pour déterminer si les données requises étaient disponibles.

26. Le Groupe de travail avait élaboré un ensemble de propositions concrètes d'action, qui se subdivisaient en deux groupes. Le premier groupe portait sur l'établissement d'un système d'indicateurs pour la région méditerranéenne, tandis que le deuxième concernait la mise en oeuvre du système d'indicateurs par les Parties contractantes. Cette mise en oeuvre avait pour but d'aider les Parties contractantes, les collectivités locales et les acteurs économiques à mesurer les résultats de leurs efforts et à préparer l'action future, ainsi qu'à améliorer la coopération multilatérale au sein de la région et à orienter les travaux futurs de la CMDD. L'un des points importants des propositions d'action était l'établissement tous les cinq ans, à partir de 2002, d'un rapport sur le développement durable dans la région. Les Parties contractantes seraient aussi invitées à communiquer au PAM les rapports nationaux établis à l'intention de la CDD/ONU, à créer des observatoires nationaux pour l'environnement et le développement et à élaborer des programmes d'action axés sur la formation afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines pertinents.

27. Passant au tableau relatif aux indicateurs proposés, M. Ennabli a précisé qu'il s'agissait d'indicateurs préliminaires qu'il fallait affiner et confirmer. Ces indicateurs avaient été présentés dès maintenant pour que les Parties contractantes puissent prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre. Il convenait donc d'éviter tout retard inutile afin que les gouvernements puissent progresser sur la voie du développement durable.

28. M. Antoine, a tout d'abord rendu hommage aux autres partenaires, notamment le PNUE, l'AEE, l'OCDE, EUROSTAT et la CDD/ONU, qui avaient été associés aux activités du Groupe de travail. Il a remercié également la Slovénie et la Tunisie qui avaient testé la mise en oeuvre de ces indicateurs. Il a souligné l'importance particulière de ces indicateurs pour le développement durable dans la région méditerranéenne qui, à la différence des groupes d'États tels que l'Union européenne, n'était pas encore dotée des structures nécessaires pour rassembler des informations sur le développement durable. S'il convenait d'affiner encore les indicateurs proposés, M. Antoine a invité instamment les États de la région à prendre rapidement des mesures sur cette importante question.

29. Au cours d'un large débat, tous les intervenants ont félicité le Groupe de travail pour les propositions concrètes qu'il avait présentées et souligné l'importance des indicateurs pour le développement durable pour la région méditerranéenne. À titre d'exemple, on a rappelé que la mise au point de tels indicateurs au sein de l'OCDE avait joué un rôle majeur dans la promotion de l'intégration des facteurs environnementaux dans d'autres domaines. Les propositions formulées par le Groupe de travail constituaient donc un bon point de départ. Il était toutefois

extrêmement difficile d'obtenir des indicateurs éprouvés pour le développement durable, si bien qu'il serait sans aucun doute nécessaire de les affiner davantage.

30. À cet égard, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de veiller à ce que les indicateurs ne reproduisent pas simplement les statistiques nationales, notamment en matière d'environnement. Les indicateurs pour le développement durable ne pouvaient apporter toute leur valeur ajoutée que s'ils tenaient pleinement compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux, et notamment des aspects tels que l'emploi et la santé. De nouvelles améliorations seraient aussi nécessaires pour les indicateurs relatifs à l'eau qui, actuellement, accordaient trop de place à la qualité de l'eau, en particulier de l'eau potable, au détriment de la question des disponibilités en eau pour des activités aussi essentielles que l'agriculture. Il serait aussi utile de mettre au point des indicateurs pour l'information la sensibilisation et la communication.

31. Plusieurs intervenants ont aussi demandé que des travaux supplémentaires soient consacrés aux propositions d'action. La distinction faite par le Groupe de travail entre la mise au point d'indicateurs et leur application n'était pas totalement valable, en particulier lorsqu'il s'agissait du renforcement des capacités. De nouvelles améliorations seraient donc nécessaires pour élaborer une proposition dynamique et concise à l'intention de la prochaine réunion des Parties contractantes, en octobre 1999.

32. Un certain nombre d'intervenants ont soulevé la question de l'existence des données nationales nécessaires au calcul des indicateurs pour le développement durable qui étaient envisagés. Il serait indispensable de s'employer davantage à identifier les indicateurs pour lesquels des données pourraient être obtenues à brève échéance et à évaluer la comparabilité des données. Plusieurs intervenants ont également signalé que les moyens permettant de recueillir les données nécessaires variaient considérablement entre les pays industrialisés et les pays en développement. Il conviendrait donc de choisir des indicateurs pour lesquels des pays, qui se trouvaient à différents stades de développement, pourraient fournir des données.

33. La CMDD a été informée à cet égard que la Turquie était en train de mettre en place un observatoire pour l'environnement et le développement qui faciliterait beaucoup les efforts en faveur du développement durable menés à l'échelon national et améliorerait également les possibilités de collaboration dans ce domaine avec des partenaires d'autres pays. Le Maroc prenait des mesures pour mettre en place, en collaboration avec la société civile, une banque nationale de données sur le développement durable en tenant dûment compte des recommandations de la CMDD. De nombreux intervenants ont toutefois demandé une intensification de la coopération et de l'assistance axées sur le renforcement des capacités à l'échelon national et sur la constitution de réseaux entre les institutions nationales compétentes. Le représentant du Plan Bleu a noté, à cet égard, qu'une réunion de représentants des observatoires nationaux aurait lieu en novembre à Tunis avec pour tâche importante de promouvoir la constitution de réseaux dans ce domaine. Il a ajouté que les indicateurs proposés par le Groupe de travail avaient déjà été validés en Slovénie et en Tunisie et qu'une procédure dans ce sens était en cours dans d'autres pays dans le cadre des activités de renforcement des capacités, notamment au Maroc. Il a en outre informé la CMDD que la Commission européenne avait récemment chargé le Plan Bleu d'exécuter durant les trois prochaines années un important projet concernant les statistiques de l'environnement dans la région méditerranéenne (MEDSTAT).

34. Les membres de la CMDD ont souligné que, même si les indicateurs proposés étaient loin d'être parfaits, le moment d'agir était venu. Les propositions du Groupe de travail devraient donc être soumises aux Parties contractantes avant d'être intégrées au programme de travail du PAM lorsqu'elles auraient été approuvées. Le budget ordinaire n'offrait dans l'immédiat que peu de moyens de financement, mais des donateurs devraient être recherchés pour un projet substantiel dans ce domaine important. Un mécanisme devrait également être mis au point afin que la CMDD puisse poursuivre son action dans ce domaine.

35. À l'issue du débat, les cogestionnaires de tâches se sont félicités des nombreuses suggestions constructives qui avaient été formulées, notamment en vue d'affiner encore les indicateurs envisagés et les propositions d'action. M. Ennabli a souligné à nouveau le caractère dynamique du processus d'établissement des indicateurs "*pour le*" plutôt que "*du*" développement durable et le rôle capital qu'ils joueraient dans l'adoption de politiques économiques, sociales et environnementales intégrées. Il a ajouté que le Plan Bleu envisageait d'établir un glossaire qui donnerait des définitions claires des divers indicateurs et des méthodes à appliquer pour leur établissement. Pour certains indicateurs, un ensemble de documents préliminaires avait déjà été élaboré, donnant une idée de la forme que pourraient finalement revêtir les résultats. Il a assuré les participants qui s'étaient inquiétés de l'aptitude des pays en développement à obtenir les données nécessaires que cela se ferait sur une base volontaire. Les deux cogestionnaires de tâches ont souligné qu'il importait d'encourager les Parties contractantes à agir rapidement et à diffuser les renseignements concernant les indicateurs aussi largement que possible, par exemple sur le site web du PAM.

36. Les propositions d'action relatives à ce thème ont été révisées en consultation avec les membres de la CMDD afin de tenir compte des observations formulées au cours du débat. Il a été convenu que les propositions d'action révisées seraient soumises à la prochaine réunion des Parties contractantes en octobre 1999. Les propositions d'action révisées figurent à l'annexe II.

5.2 Tourisme et développement durable

37. M. G. Giourgas (EOAEN), gestionnaire de tâches de concert avec Mme A. Rambla Gil (Espagne), présentant les recommandations et propositions d'action sur ce thème (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 12 à 19), a souligné les difficultés que soulevait l'élaboration de conclusions et de propositions cohérentes sur une question aussi vaste que le tourisme, qui faisait partie intégrante de la vie et de la culture dans le bassin méditerranéen et faisait intervenir non seulement des considérations d'espace et de temps mais aussi de la présence humaine. Le Groupe de travail s'était efforcé de mettre au point des propositions novatrices qui apporteraient une nette valeur ajoutée dans ce domaine social essentiel, dans lequel il était si difficile de promouvoir des changements effectifs. Toutefois, un nombre limité seulement de réponses au questionnaire avaient été reçues.

38. Parmi les aspects complexes du tourisme, il y avait lieu de mentionner les dangers de ce qui, dans bien des cas, constituait en quelque sorte une mono-activité qui pouvait être très fragile, en particulier en cas de crise, conflits et épidémies. En règle générale, les touristes eux-mêmes exerçaient une certaine pression en faveur d'une amélioration de l'environnement lorsqu'ils exigeaient des destinations satisfaisantes. Toutefois, la situation du tourisme variait grandement d'un pays méditerranéen à un autre, tant sur le plan de son importance que de l'efficacité des politiques adoptées. Dans tous les cas, des efforts suivis s'imposaient, par le biais de la formation et de l'échange d'informations, de faire prendre conscience de la façon dont la dimension développement durable pouvait s'intégrer dans l'activité touristique. Cela était particulièrement important dans le cas des petites économies insulaires, qui se composaient de microsociétés isolées pour lesquelles le développement durable du tourisme était d'une importance capitale pour l'essor économique et social, voire pour leur survie.

39. L'un des principaux soucis dans l'élaboration des propositions d'action avait été l'impossibilité de promouvoir un développement durable du tourisme dans une situation de désorganisation presque totale. L'insuffisance du cadre d'orientation générale, institutionnel, législatif et technique existant a été constatée. De nombreuses mesures pouvaient être prises en vue de l'élaboration d'un tel cadre: mise en place d'observatoires destinés à étudier l'impact du tourisme, promotion d'initiatives en faveur de la qualité et de systèmes de gestion environnementale, mise en place de réseaux de professionnels du tourisme, de destinations pilotes et étalement de la saison touristique sur toute l'année. Un certain nombre d'outils spécifiques avaient été proposés pour atteindre les objectifs recherchés, y compris la

publication d'un "Livre blanc" sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, l'élaboration de guides de bonnes pratiques environnementales dans le secteur touristique et la création de mécanismes financiers par le biais desquels ce secteur pourrait contribuer à un ensemble d'initiatives et de projets dans ce domaine.

40. Les membres de la CMDD se sont félicités des travaux très utiles qui avaient été réalisés par le Groupe de travail et ont déclaré comprendre que des points de vue très divers devaient être pris en considération. Plusieurs intervenants ont toutefois relevé que les considérations environnementales, notamment celles relatives au littoral et au milieu marin, méritaient plus d'attention. Les propositions présentées, si elles constituaient un bon point de départ, devraient donc être encore affinées afin de faire une plus large place à l'intégration des questions liées à l'environnement et au développement durable dans le cadre du tourisme. Les propositions devraient tenir compte des mesures qui pourraient être prises pour promouvoir des formes spécialisées de tourisme, par exemple tourisme culturel, tourisme vert et activités de plaisance, mais aussi tourisme national, à côté de formes plus classiques de tourisme international. Des travaux supplémentaires seraient en outre nécessaires pour mettre au point une proposition plus concise à l'intention des Parties contractantes.

41. De nombreux intervenants ont insisté sur l'importance primordiale du tourisme dans la vie et l'économie des pays méditerranéens. L'industrie du tourisme avait eu un impact majeur sur l'environnement méditerranéen, ce qui signifiait que le secteur devait être étroitement associé à toute action efficace visant à améliorer l'environnement et à promouvoir un développement durable dans la région. Le tourisme constituait toutefois une industrie extrêmement complexe qui faisait intervenir une multitude d'acteurs, y compris ceux directement concernés, comme par exemple les voyagistes, les hôteliers et les restaurateurs, ainsi que leurs fournisseurs, les autres acteurs économiques des zones adjacentes et les pouvoirs publics à tous les niveaux. En raison de cette complexité, il était très difficile de faire participer tous les acteurs concernés à l'élaboration d'une vision globale et intégrée, indispensable pour asseoir le secteur touristique sur des bases durables. Les initiatives volontaires et l'autodiscipline offraient toutefois des possibilités de progrès. C'est ainsi, par exemple, que le DTIE/PNUE avait récemment participé à une initiative qui visait à réunir un certain nombre de professionnels du tourisme pour analyser la manière dont des systèmes volontaires pourraient être organisés. Les projets de normalisation tels que ISO 14000 pourraient aussi être utiles, même s'il fallait mettre l'accent sur le renforcement des capacités nécessaires lors de leur application dans les pays en développement. Une importance accrue devrait être accordée à ces aspects des propositions d'action lorsqu'elles seraient révisées.

42. Plusieurs intervenants ont fait valoir qu'il importait d'orienter l'action non seulement vers les pays méditerranéens mais aussi vers ceux dont provenaient les touristes. Toute amélioration sérieuse des performances de l'industrie touristique de la région en matière d'environnement devait être induite par la demande: en d'autres termes, il fallait amener les touristes à prendre conscience des attitudes et pratiques qu'ils devaient adopter pour promouvoir le développement durable de leurs lieux de destination. Par exemple, ils ne devaient pas s'attendre à pouvoir garder les mêmes niveaux de consommation - d'eau, par exemple - que dans leurs propres pays. Il a été fait mention de plusieurs initiatives prises dans ce sens, et notamment de l'élaboration d'une brochure destinée à sensibiliser davantage les touristes et à les associer plus pleinement aux efforts visant à promouvoir une industrie touristique durable. Les voyagistes ayant leur siège dans les pays dont provenaient les touristes devaient également être associés plus étroitement aux activités pertinentes et contribuer plus substantiellement au développement équilibré et durable des régions de destination.

43. Il importait également, a-t-il été rappelé, de veiller à ce que les principes du développement durable soient pleinement pris en compte par tous les acteurs associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques d'aménagement du territoire. En maints sites touristiques, les logements de vacances étaient construits sans planification ou en se soustrayant aux dispositions en vigueur. Il importait tout spécialement, à cet égard, lors de

l'aménagement de nouvelles zones touristiques, dans les pays en développement comme dans les zones encore inexploitées des pays industrialisés, de veiller à ce que les erreurs du passé ne se répètent pas.

44. Nombreux ont été les intervenants à insister sur la nécessité de favoriser la mise en place de réseaux et l'échange d'informations, notamment entre les instances compétentes au niveau national et les ONG actives dans le secteur. À ce sujet, il a été noté que l'Unité de coordination ne disposait pas de ressources suffisantes pour jouer un rôle actif dans la gestion et le développement de ces réseaux. Elle devait donc remplir une fonction facilitatrice dans ce processus. Dans ce domaine, on devrait veiller à mettre à profit les travaux déjà réalisés par d'autres instances, telles que la réunion organisée récemment à Lanzarote par le PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme dans le prolongement de la Conférence de la Barbade pour réunir les représentants d'États insulaires en développement et autres îles, les conclusions du Congrès international sur le tourisme durable en Méditerranée organisé par MED Forum en octobre 1998, et les lignes directrices avec la valeur ajoutée nécessaire adoptées dans le contexte méditerranéen, comme par exemple des codes de conduite. Par ailleurs, le rapport du Groupe de travail devrait être communiqué au Forum euroméditerranéen du tourisme.

45. Quelques intervenants ont accueilli favorablement la proposition visant à étudier la faisabilité d'un mécanisme méditerranéen d'appui pour le développement durable dans l'industrie touristique. Il a été noté que des structures permettant aux responsables de l'industrie touristique de se rencontrer avaient été mises en place dans d'autres régions - comme les Caraïbes - mais pas en Méditerranée. Néanmoins, a-t-on rappelé, il convenait d'accorder toute l'attention voulue aux finalités et fonctions réelles de tout nouveau projet d'organisme ou de fonds avant de prendre des mesures pour le concrétiser.

46. En raison du temps qu'aurait nécessité une révision approfondie des conclusions et recommandations proposées pour tenir compte des observations formulées au cours du débat, la CMDDD a décidé de confier à l'Unité de coordination et aux deux gestionnaires de tâches le soin de les adapter à la lumière de ces observations, avec le concours des centres concernés. Les textes révisés seraient adressés à tous les membres de la CMDDD vers la fin septembre en leur ménageant un délai de deux semaines pour formuler toutes nouvelles observations qu'ils jugeraient nécessaires. La réunion a été informée qu'une session de travail se tiendrait les 22 et 23 août 1999, et que par conséquent les observations éventuelles devraient être adressées à l'Unité de coordination avant la fin du mois de juillet au plus tard. De cette façon, une proposition solide pourrait être soumise à la réunion des Parties contractantes, laquelle pourrait alors se prononcer sur la suite à y donner.

5.3 Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation

47. M. M. Scoullos (MIO-ECSDE), cogestionnaire de tâches pour le thème, a présenté le rapport d'avancement du Groupe de travail et les recommandations proposées aux Parties contractantes (pages 21 à 28 du document UNEP(OCA)/MED WG.156/4), ainsi qu'un document de base établi grâce, pour l'essentiel, aux ressources propres du MIO-ECSDE.

48. Le document de base contenait une analyse de la situation actuelle en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public, de même qu'un aperçu du rôle joué par d'autres partenaires dans le dialogue.

49. Il ressortait de la partie A du document que, en dépit du fait qu'un très large secteur de l'opinion s'inquiétait des menaces pesant sur l'environnement mondial et estimait qu'il fallait y faire face de toute urgence, il se faisait une idée quelque peu simpliste de la manière dont il pouvait lui-même y contribuer. Le concept de durabilité était aussi très mal compris. Les organisations écologiques étaient perçues comme la source d'information la plus fiable sur l'état de l'environnement, alors que les pouvoirs publics jouissaient d'une cote bien moindre, ce qui dénotait un manque de confiance à leur égard, tendance qu'il convenait d'inverser. Le rapport coût/avantages des fonds alloués à l'information et à l'éducation ne suivait pas une progression linéaire: il fallait, dans un premier temps, consacrer un montant important à l'éducation et à la sensibilisation avant de pouvoir enregistrer des progrès dans ce domaine, mais, une fois ce cap franchi, des résultats équivalents pouvaient être obtenus à moindres frais. Dans la plupart des pays méditerranéens, le niveau de ressources initial avait été pratiquement atteint si bien qu'il ne restait plus qu'à consentir un modeste effort supplémentaire pour accomplir des avancées substantielles.

50. La partie B du document de base comportait un exposé des spécificités méditerranéennes et un examen des questions recensées lors des grandes conférences d'ONG. Il était intéressant de noter que les thèmes jugés les plus cruciaux étaient, par ordre d'importance: l'eau, l'érosion des sols, les incendies de forêt et les déchets, suivis de la pollution, de la biodiversité et du changement climatique.

51. Le bilan des dispositions juridiques, qui faisait l'objet de la partie C, n'était pas encore achevé, mais la Convention d'Aarhus offrait un cadre législatif très complet.

52. Le document signalait également un autre élément positif, le nombre de programmes d'éducation environnementale en plein essor, et la CMDD pourrait faire beaucoup pour les renforcer.

53. Passant aux recommandations proposées, M. Scoullos a déclaré que, bien que la principale tâche confiée au Groupe de travail eut été menée à bien, il convenait de spécifier que les activités devaient être poursuivies, ce thème constituant un élément à la fois important des travaux des autres groupes et crucial en lui-même.

54. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité le Groupe de travail pour la qualité de ses travaux. Un participant a souligné qu'il fallait revoir et ajuster la manière d'aborder la question de l'information, de la communication, de l'éducation et de la participation. Il a été proposé que les techniques de sensibilisation, pour être efficaces, soient adaptées en fonction du sexe et de l'âge des groupes auxquels on s'adressait et que les éducateurs environnementaux reçoivent une formation d'un mois, au minimum, sur les moyens de faire passer leur message. Pour la diffusion du message environnemental au niveau local, il convenait de recourir, plutôt qu'au PAM, à des structures existantes bien au fait des langues et coutumes locales.

55. Certains participants ont attiré l'attention sur le rôle important que jouaient l'information et la communication pour promouvoir la ratification et l'application de la Convention de Barcelone

et de ses Protocoles. La diffusion d'informations devrait se faire par l'intermédiaire des points focaux, à l'aide de techniques appropriées, et intervenir avant que l'on envisage l'application de la Convention d'Aarhus. Selon plusieurs participants, les recommandations du Groupe de travail devraient être mises en oeuvre par les points focaux du PAM, être prises en compte par le PAM dans ses activités et être intégrées dans les travaux des groupes thématiques de la CMDD

56. Plusieurs participants ont estimé qu'il fallait privilégier quatre ou cinq recommandations d'ordre pratique pour soumission aux Parties contractantes. Les autres propositions pourraient être prises en compte dans la stratégie du PAM en matière d'information qui serait soumise à la prochaine réunion des Parties contractantes.

57. Le Coordonnateur a rappelé que les pressions exercées par le public et les ONG avaient contribué pour une très large part à l'élaboration et à l'adoption de politiques de l'environnement. L'éducation et l'information en matière d'environnement étaient vitales et pouvaient aider à résoudre des problèmes à peu de frais.

58. M. Scoullos (MIO-ECSDE) a indiqué que les recommandations devraient servir de cadre pour les dispositions juridiques et institutionnelles nécessaires afin de renforcer la mobilisation et la participation, ce qui ne pouvait être obtenu par le seul biais de quelques recommandations concrètes. Les recommandations pourraient éventuellement être classées en deux catégories, de manière à fournir aux Parties contractantes à la fois le cadre proposé par le Groupe de travail et un petit nombre de recommandations pratiques, sans leur faire perdre de vue pour autant le tableau d'ensemble. Il a expliqué que certaines questions figuraient encore parmi elles du fait qu'il fallait rappeler à l'opinion qu'elles n'étaient toujours pas résolues.

59. Enfin, les gestionnaires de tâches ont été invités à consulter leurs collègues intéressés et à retenir quatre ou cinq recommandations concrètes pour soumission aux Parties contractantes, en tenant compte des vues formulées au cours de la réunion; ces recommandations figurent à l'annexe III.

5.4 Libre-échange et environnement

60. M. R. Salman (Liban), gestionnaire de tâches pour le thème considéré, a présenté la proposition de programme de travail (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 29 à 34), en soulignant la nature particulièrement complexe de la question et le fait que le partenariat euroméditerranéen était un facteur spécifique dont il fallait tenir compte à cet égard. Le Groupe de travail proposait l'agriculture, l'industrie et les modes de consommation comme secteurs clés à analyser en tenant compte des études nationales ainsi que des études sectorielles exécutées aux niveaux national et régional. Les études comparatives prévues dans certains pays méditerranéens et les études rétrospectives d'autres zones de libre-échange permettraient de mieux connaître l'impact des politiques environnementales sur le libre-échange dans la région ainsi que les facteurs juridiques, institutionnels, économiques et techniques qui avaient une incidence sur l'équilibre entre le libre-échange et l'environnement en Méditerranée. Elles fourniraient aussi des informations, faciliteraient les décisions et permettraient d'intégrer la question dans les programmes de développement durable des pays concernés.

61. Après avoir décrit l'étude de cas réalisée au Liban, M. Salman a exposé une proposition de plan d'action. Au cours de la Phase I, allant de juillet 1999 à juin 2000, l'étude envisagée par l'Union européenne pourrait contribuer à améliorer la connaissance des politiques relatives au libre-échange et à l'environnement dans les 12 partenaires euroméditerranéens non communautaires. On définirait l'axe de recherche qu'élaborerait chaque pays méditerranéen en fonction de ses spécificités et on tirerait des enseignements pratiques d'autres expériences nationales et régionales. La collecte, l'élaboration et l'analyse des données permettraient d'élargir l'éventail de l'information à l'ensemble de la Méditerranée. On a aussi proposé de tenir un atelier méditerranéen sur le libre-échange, l'environnement et le développement durable. Les

premiers résultats de ces travaux et les lignes directrices proposées seraient soumis à la prochaine réunion de la CMDD.

62. Durant la Phase II, allant de juin 2000 à juin 2001, tous les accords conclus par les pays méditerranéens seraient évalués en fonction des politiques locales et régionales. Des propositions relatives aux mécanismes financiers, aux instruments économiques et aux politiques destinés à promouvoir l'équilibre entre le libre-échange et l'environnement seraient élaborées, et des recommandations concrètes seraient formulées à l'intention des décideurs et des responsables politiques. Il faudrait renforcer les capacités des pays méditerranéens afin d'obtenir une plus grande synergie entre le libre-échange et le développement durable. Les observations, conclusions et propositions du Groupe de travail seraient présentées à la septième réunion de la CMDD.

63. Certaines activités dureraient pendant les deux phases, par exemple la collaboration avec d'autres initiatives du même ordre, l'échange d'expérience, l'identification des mécanismes et des fonds disponibles, la participation de tous les pays méditerranéens, ainsi que des acteurs et responsables politiques concernés, et un vaste processus de dialogue et de consultation entre les secteurs public et privé.

64. La difficulté de rassembler des données homogènes et normalisées aux fins de comparaison, les contraintes de temps et les moyens financiers disponibles étaient des problèmes potentiels qui risquaient d'avoir des répercussions sur les travaux du Groupe. Enfin, la mise en place de réseaux et la participation de tous les acteurs étaient deux des facteurs déterminants pour le succès du programme.

65. Lors du débat qui a suivi, les participants ont félicité le Groupe de travail pour la qualité de ses travaux. Plusieurs participants ont attiré l'attention sur l'ampleur de la tâche qui était proposée au Groupe et ils se sont demandés s'il serait en mesure de mener à bien un programme aussi ambitieux. Le Groupe a été instamment invité à recueillir des informations sur l'impact environnemental des autres zones de libre-échange et on a fait observer que tout modèle de libre-échange qui ne prendrait pas en compte les spécificités méditerranéennes serait voué à l'échec et pourrait même avoir un impact négatif. Il conviendrait d'examiner les travaux poursuivis dans d'autres organisations internationales sur le commerce et l'environnement, par exemple ceux de l'OMC concernant les effets sur le commerce des mesures de protection de l'environnement.

66. Un participant a relevé l'absence de dimension sociale dans la proposition de programme de travail et exprimé l'avis qu'il fallait inclure dans le programme d'études les services au lieu des modes de consommation et ajouter les effets de la monnaie unique européenne sur le commerce. D'autres participants ont mis en garde contre une approche trop large et ont rappelé que certains des aspects méditerranéens étaient déjà traités dans d'autres contextes.

67. Un autre représentant a fait part de sa préoccupation, considérant que les aspects environnementaux et culturels avaient été négligés dans les clauses financières des accords d'association conclus entre l'Union européenne et les membres de la future zone de libre-échange méditerranéenne. Il fallait inviter instamment les Parties contractantes, et en particulier leurs Ministres des finances, à réclamer la participation des Ministres de l'environnement et de la culture ainsi que de représentants de la société civile à la négociation et à la conclusion des accords relatifs aux mécanismes financiers. Le Groupe de travail a aussi été encouragé à inclure davantage de pays parmi ses membres, car c'est aux pays qu'il appartient en dernier ressort d'élaborer les politiques commerciales.

68. Le représentant du METAP, qui avait aussi apporté son concours au gestionnaire, a expliqué la méthodologie qui avait été suivie pour l'exécution d'études de cas dans plusieurs pays méditerranéens. L'impact du libre-échange s'exerçait à deux stades: en premier lieu, la

réglementation environnementale avait un impact sur la valeur des exportations, mais leurs effets se faisaient par la suite sentir sur les importations, si bien que la compétitivité dans les pays du sud de la Méditerranée pourrait s'en ressentir.

69. Le représentant du CAMRE/LEA a informé la Commission que le Secrétariat général de la LEA envisageait de tenir un séminaire arabe régional sur le thème "commerce et environnement" du 5 au 7 septembre 1999, en collaboration avec l'Agence égyptienne pour l'environnement, le PNUE et le CEDARE.

70. La Commission a entériné le programme de travail proposé par le Groupe et a exprimé le souhait qui serait examiné en priorité à sa sixième réunion.

5.5 Industrie et développement durable

71. M. G. Guerrieri (Italie), gestionnaire de tâches pour ce thème de concert avec M. M. Si Youcef (Algérie), a fait le point des travaux du Groupe depuis la quatrième réunion de la CMDD en attirant particulièrement l'attention sur le fait qu'il avait eu recours à des experts extérieurs (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 40 à 42). L'objectif d'ensemble avait été l'analyse des incidences de l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" sous sa forme révisée et de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) correspondant dans le contexte du développement durable. Les objectifs du Groupe avaient été très pratiques, une attention spéciale étant accordée aux mesures concrètes visant à inciter les gouvernements et les autorités locales à lancer des politiques susceptibles de stimuler les entreprises nationales et la compétitivité. Un deuxième objectif avait consisté à trouver, pour les petites et moyennes entreprises, des motivations qui les pousseraient à investir dans la réorganisation de leurs méthodes de production de façon à ce qu'elles satisfassent aux conditions stipulées dans le Protocole "tellurique" et le PAS. Le Groupe avait relevé la grande importance de la sensibilisation de l'industrie, de l'échange d'informations et du renforcement des capacités d'"acteurs en vue d'une amélioration". L'intervenant a appelé l'attention de la réunion sur le rapport de l'Atelier sur l'industrie et le développement durable qui avait eu lieu à Massa les 14 et 15 mai 1999.

72. Passant au programme de travail, l'intervenant a fait observer qu'au titre de chaque activité envisagée, les participants trouveraient un directeur de projet, des partenaires, un aperçu des résultats escomptés et un échéancier. Il a ensuite donné un aperçu des divers projets envisagés dans le rapport en affirmant qu'il était sûr que les directeurs de projet soumettraient aux gestionnaires de tâches l'ensemble des documents relatifs à des questions précises à la date proposée, sous forme d'avant-projets, avant de les communiquer au Groupe thématique pour approbation finale et exécution au cours du prochain exercice biennal. Après avoir invité la réunion à approuver le plan de travail, M. Guerrieri a déclaré qu'une autre réunion consultative pourrait se révéler nécessaire pour mener à bien toutes les tâches et il a exprimé l'espoir que des moyens de financement pourraient être trouvés dans le budget du PAM ou en faisant appel à des sources extra-budgétaires.

73. Le représentant du CAR/PP a déclaré que le plan de travail devrait traiter de la promotion d'une production plus propre et pas seulement de la diffusion de la Déclaration internationale sur la production plus propre, et a offert de faire part de l'expérience du CAR/PP dans ce domaine. Il a également offert de faire part de l'expérience du CAR/PP pour les activités de formation menées en collaboration avec l'ICS/ONUDI.

74. La représentante du DTIE/PNUE a proposé la coopération suivie de son organisation pour le développement d'activités spécifiques en faveur de la Méditerranée. C'est avec plaisir qu'elle prenait note de la Déclaration internationale sur la production plus propre, mais en signalant que sa signature ne constituait qu'une première étape, qui devrait être suivie par sa mise en application. À cet égard, elle a évoqué la nécessité d'éduquer les cadres des petites et moyennes entreprises.

75. Le représentant de l'Agence nationale italienne pour la protection de l'environnement a appelé l'attention de la réunion sur une deuxième version du rapport sur la production plus propre dans la Méditerranée en rappelant qu'une version définitive serait présentée au séminaire international qui devait être organisé avec le DTIE/PNUÉ et ECOMED à la fin de 1999. Il a demandé à cet égard un renforcement de la collaboration avec le CAR/PP, en tenant également compte de la possibilité de conclure un accord bilatéral.

76. Au cours de la discussion, tous les intervenants ont félicité le cogestionnaire de tâches des propositions détaillées et pragmatiques qu'il avait présentées. Certaines questions ont été soulevées au sujet du coût des activités envisagées, et en particulier du financement de celles qui étaient exécutées par le CAR/PP au moyen de fonds fournis par l'Espagne. Plusieurs représentants ont rappelé qu'il était important d'encourager les petites et moyennes entreprises. Un participant a insisté sur la nécessité d'étudier l'ensemble de la question de l'industrie et du développement durable dans le contexte euroméditerranéen ainsi que d'accorder une attention particulière à ses incidences sociales. S'agissant de l'atelier de formation envisagé à l'intention des gestionnaires des grandes zones industrielles, un participant a suggéré que l'accent devrait être mis également sur les petites et moyennes entreprises qui n'étaient pas intégrées aux grandes zones, ce qui était généralement le cas dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

77. M. S. Civili, Coordonnateur du MED POL, évoquant la question du financement des activités envisagées, a déclaré que s'agissant du MED POL, des fonds étaient disponibles au titre du budget de l'exercice en cours et, selon lui, tel était le cas également pour l'ONUDI et le CAR/PP. Quant aux petites et moyennes entreprises, l'Atelier de Massa avait estimé qu'elles seraient peut-être le domaine auquel il faudrait s'intéresser à l'avenir. Il a fait observer que l'expression "vastes zones industrielles" désignait généralement de grandes superficies dans lesquelles plusieurs petites entreprises étaient regroupées sous une seule direction environnementale.

78. M. Guerrieri a rappelé la nécessité pour les petites et moyennes entreprises d'avoir pleinement conscience des avantages de l'éco-efficacité et d'une approche proactive de l'amélioration de l'environnement. Il était généralement admis que les grandes industries chimiques avaient sensiblement contribué à réduire les émissions et les rejets de polluants par un ensemble d'instruments et de mesures réglementaires et volontaires. C'est pourquoi il importait de s'assurer la coopération du CEFIC/EUROCHLOR, dont les membres avaient déjà lancé les initiatives volontaires que "responsible care", avec également la participation de petites entreprises.

79. Une attention spéciale avait été accordée à la formulation d'activités, en prenant soin d'éviter toute dépense supplémentaire. Les activités envisagées étaient en fait destinées à être intégrées autant que possible dans des programmes existants déjà dotés d'un budget. Si, pour une raison quelconque, les fonds s'avéraient insuffisants, d'autres sources de financement seraient recherchées.

80. La CMDDD a constaté qu'un large consensus s'était dégagé en faveur de la poursuite des diverses activités pratiques exposées dans le plan de travail, mais en étroite collaboration avec des partenaires tels que la DTIE/PNUÉ et les associations professionnelles, en vue de soumettre les résultats à sa sixième réunion.

5.6 Gestion du développement urbain

81. M. J. Parpal (MEDCITES), cogestionnaire de tâches pour ce thème, a présenté le programme de travail proposé (UNEP(OCA)/MED WG.156/4, p. 40 à 42), pour lequel les Parties contractantes ou des institutions internationales s'étaient engagées à fournir une large part des ressources financières nécessaires. Le Groupe avait décidé d'évaluer la situation actuelle afin de définir la problématique qui servirait de point de cadre à l'élaboration de recommandations aux Parties contractantes. Il avait aussi décidé de mettre au point une méthodologie et un

programme et d'arrêter les méthodes à utiliser pour leur mise en oeuvre. Ainsi qu'il ressortait du rapport, trois réunions avaient déjà été tenues. Lors de la réunion initiale d'experts, à Séville, le Groupe avait décidé de se concentrer notamment sur les aspects globaux et sectoriels, les moyens d'encourager la coopération pour la formation, l'échange de données d'expérience, les meilleures pratiques et les indicateurs. Le rapport donnait l'ordre du jour et la liste des documents pour la première réunion d'experts, à Split. Cette réunion avait conclu que, eu égard aux contraintes économiques et institutionnelles, une forte croissance urbaine pouvait entraîner des déséquilibres fonctionnels qui étaient souvent extrêmement graves et avaient des répercussions sur les ressources naturelles, l'économie et les conditions de vie dans les villes.

82. Le Groupe de travail avait proposé trois grands axes pour son programme: renforcement des institutions locales, en particulier pour ce qui était de la prestation de services, de la planification et de l'entretien des villes et participation; appel à diverses sources de financement pour les villes; enfin, échange de données d'expérience et coopération.

83. M. S. Antoine (France) a informé la Commission, à la demande de M. Parpal, qu'à la première réunion tenue à Split avec le CAR/PAP, quelques alternatives avaient été avancées sur les types d'action à proposer; il a indiqué aussi que quelque 70 villes pourraient constituer un réseau d'observation pour les domaines dans lesquels ils disposaient des capacités nécessaires et pour les échanges de données et d'expérience, notamment en matière de bonnes pratiques.

84. Un participant a souligné la nécessité d'intéresser tous les acteurs aux responsabilités et aux tâches liées au développement urbain et il a encouragé le Groupe de travail à renforcer sa collaboration avec les autres groupes.

85. Mme A. Mourmouris (Commission européenne) a indiqué que l'Union européenne, qui disposait déjà d'une communication sur cette question, était très avancée dans l'établissement d'un manuel sur le développement urbain et serait prête à partager son expérience. Elle a ajouté que la question était si vaste que le Groupe de travail devrait se concentrer sur certains aspects axés sur l'action. Elle a aussi invité le Groupe à veiller à ce que le questionnaire qu'il se proposait d'envoyer demande des renseignements que les destinataires seraient en mesure de fournir et qui seraient pertinents dans l'objectif recherché.

86. M. J. Parpal (MEDCITES), répondant à une question posée au sujet des villes à étudier, a indiqué que l'enquête porterait sur des grandes villes, des villes moyennes en expansion rapide et des points chauds, dont le nombre serait limité par les contraintes financières.

87. Le représentant du CAR/TDE a informé la réunion que le Centre suivait l'expansion des villes en Europe et avait offert son appui au Groupe de travail.

88. La Commission a entériné le programme de travail proposé par le Groupe.

Point 6 de l'ordre du jour: Méthode de travail et suivi des recommandations

89. Le Coordonnateur, présentant les conclusions du Comité directeur sur les méthodes de travail et le suivi des recommandations (UNEP(OCA)/MED WG.156/3, annexe I), a indiqué que le Comité directeur avait demandé que de nouvelles améliorations soient réalisées dans trois domaines: identification plus précise et préparation des thèmes, meilleure planification des activités par objectif et meilleure mise en oeuvre et suivi des recommandations. Il a fait observer qu'après trois années d'expérience pratique, plus de temps serait désormais disponible pour la préparation des thèmes sur la base d'une valeur ajoutée et la spécificité méditerranéenne. Les gestionnaires de tâches devraient indiquer les principaux objectifs des activités et s'attacher à l'exécution et à la valorisation, c'est-à-dire qu'ils devraient adopter une approche opérationnelle de la mise en oeuvre.

90. Certains thèmes pourraient se prêter à des programmes d'action stratégique et il a également été proposé que le Secrétariat suggère aux Parties contractantes le moyen dont elles pourraient mettre en oeuvre les recommandations. En outre, le Secrétariat et les centres régionaux pourraient développer l'emploi de programmes de démonstration. Enfin, il a été proposé d'atteindre à une meilleure visibilité en diffusant des renseignements par tous les moyens appropriés.

91. En outre, il importerait de tenir compte dans le budget du PAM des actions et recommandations adoptées par les Parties contractantes suite à des propositions de la CMDD et de contribuer dans la mesure de ses possibilités à leur mise en oeuvre.

92. Tout en appréciant la qualité des propositions du Comité directeur et en gardant à l'esprit la nécessité de s'en tenir strictement au mandat de la CMDD en tant qu'organe de consultation et d'éviter également toute confusion des rôles, les participants sont convenus, dans l'ensemble, qu'il fallait prendre en compte les points suivants pour les trois domaines susmentionnés:

- C ceux qui proposeraient des thèmes nouveaux devraient procéder à une étude approfondie des renseignements disponibles, déterminer l'éventuelle valeur ajoutée, évaluer les résultats à en attendre et faire le point des possibilités de financement;
- C il conviendrait de sélectionner quelques thèmes, ne couvrant pas nécessairement un éventail aussi vaste que lors du démarrage de la CMDD, et de les laisser "mûrir" une ou deux années avant de les aborder;
- C les thèmes devraient être choisis en fonction des résultats concrets que l'on pourrait en attendre;
- C pour la crédibilité et la visibilité de la CMDD, les résultats de ses activités devaient témoigner d'un caractère concret et stimuler des initiatives nouvelles;
- C il conviendrait de faire une plus large place à la dimension sociale;
- C des petits groupes ad hoc pourraient être créés pour une durée limitée afin de traiter de questions spécifiques;
- C des mesures de suivi devraient être prévues par les Parties contractantes lors de l'adoption des propositions d'actions et de recommandations soumises par la CMDD;
- C il est suggéré dans ce contexte que les Parties contractantes adoptent un système de rapports sur la mise en oeuvre et que ces rapports soient transmis à la CMDD;
- C les contacts avec d'autres organes devraient être plus systématiques et les rapports intérimaires plus réguliers.
- C il conviendrait d'améliorer les communications avec les Parties contractantes et d'autres partenaires, par exemple en ayant recours à Internet et en mettant au point une stratégie de l'information et de la communication, pour s'assurer que les activités de la CMDD bénéficiaient d'un effet multiplicateur;
- C il conviendrait d'adopter une approche axée sur des projets pilotes plutôt que sur des programmes d'actions stratégiques;

Point 7 de l'ordre du jour: Nouveaux thèmes et leurs critères de sélection

93. La Commission a examiné les critères de sélection de nouveaux thèmes pour son programme de travail des deux ou trois prochaines périodes biennales, sur la base des informations et de la matrice figurant à l'annexe du document UNEP(OCA)/MED WG.156/3. M. Hoballah a indiqué qu'il ressortait du nombre limité de réponses au questionnaire que trois des thèmes proposés avaient recueilli la plus forte adhésion: "gestion et développement durable", "modes de consommation et gestion des déchets" et "agriculture et développement rural".

94. Lors du débat sur cette question, certains intervenants ont plaidé pour le choix immédiat d'un ou plusieurs thèmes, de manière à ce que les préparatifs de leur traitement puissent s'amorcer à brève échéance. Toutefois, il a également été rappelé que la CMDD avait encore devant elle, pour une ou deux années, un programme de travail très chargé avec les thèmes qu'elle continuait à traiter et le Bilan stratégique pour l'an 2000. Par ailleurs, plusieurs intervenants ont fait part de leur intérêt à l'égard des quatre autres thèmes figurant sur la matrice, et la possibilité que de nouveaux thèmes deviennent d'une grande actualité d'ici un ou deux ans a aussi été évoquée. Sur proposition du Secrétariat, il a donc été convenu que l'Unité de coordination évaluerait la faisabilité des sept nouveaux thèmes proposés en mettant l'accent sur les déchets et le développement agricole et rural afin que, pour chacun d'eux, puissent être évalués la valeur ajoutée que l'on pouvait escompter de leur traitement par la CMDD et les travaux actuellement en cours au sein d'autres instances. Trois nouveaux thèmes feraient également l'objet de cette phase d'exploration: "catastrophes naturelles", "lutte contre la pauvreté" et "coopération internationale pour le développement durable". En réalisant les études de faisabilité, l'Unité de coordination devrait solliciter le concours des membres de la Commission. Il a été noté à cet égard que le CREE et le WWF avaient offert leur assistance, le premier pour le thème "agriculture et développement rural" et le second pour le thème "gestion durable des ressources naturelles maritimes" ainsi que pour les aspects désertification et déforestation du thème "agriculture et développement rural". Cette phase d'exploration avait pour objectif d'orienter le choix des thèmes à l'occasion de la prochaine réunion de la CMDD.

Point 8 de l'ordre du jour: Bilan stratégique pour l'an 2000

95. Le Coordonnateur rappelle que, conformément au mandat de la Commission, il est proposé d'entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans de la mise en oeuvre par les membres et observateurs de la CMDD des principes du programme Action MED 21.

96. M. Hoballah, présentant le projet de mandat relatif au Bilan stratégique pour l'an 2000 figurant à l'annexe IV du document UNEP(OCA)/MED WG.156/3, a tout d'abord fait observer que ce bilan ne concernait pas l'état de l'environnement méditerranéen mais les actions entreprises par tous les partenaires intéressés; il porterait sur des facteurs tels que la prise de décisions, les capacités et la gouvernance. Il ne se limiterait pas aux activités du PAM et de la CMDD mais comporterait une brève évaluation du travail des autres partenaires, notamment le partenariat euroméditerranéen, le METAP et le CEDARE, ainsi que la société civile. Le bilan serait dressé à plusieurs niveaux: le niveau euroméditerranéen; le niveau régional, où le PAM était l'élément le plus important, avec évaluation des actions du PAM II et des activités de la CMDD; le niveau national, avec évaluation des réformes juridiques et réglementaires entreprises par les gouvernements, et de la participation des Parties contractantes aux programmes méditerranéens; le niveau local, au titre des activités des programmes Action 21 locaux; et enfin le niveau de la société civile et des ONG.

97. La Présidente a indiqué que l'objectif fondamental du Bilan stratégique était de déterminer l'engagement de tous les partenaires aux niveaux local, national et régional, suscitant ainsi un élan entièrement nouveau. Son propre pays, où avait commencé le travail préparatoire de la CMDD, attendait beaucoup de cet exercice et en appelait à tous les participants pour qu'ils mettent tout en oeuvre afin que ce bilan soit un succès.

98. Au cours du débat qui a suivi, le Bilan stratégique a recueilli un ferme soutien et le Gouvernement tunisien a été félicité pour son initiative. Un représentant a été d'avis que le Bilan constituerait le moment fort du travail du PAM en offrant à tous les partenaires la possibilité de reconformer leur engagement pour une vision partagée et un avenir meilleur en Méditerranée. Il était très important à cet égard que la prochaine réunion comprenne un segment ministériel. Un autre participant a indiqué qu'un nouvel élan était nécessaire et estimé que le choix de l'an 2000 avait une grande valeur symbolique. Le représentant de la Tunisie, après avoir rappelé que son pays accueillerait la prochaine réunion de la CMDD, a déclaré que cinq ans après l'adoption d'Action MED 21, l'an 2000 avec sa valeur symbolique se prêtait on ne peut mieux à un bilan stratégique et souhaité un segment ministériel important. La Tunisie était résolue à faire tout ce qui était en son pouvoir pour assurer le succès de la sixième réunion, qui se tiendrait en novembre 2000 afin de laisser suffisamment de temps pour mener à bien cet important Bilan stratégique.

99. La réunion est convenue de la méthodologie suivante:

1. Le Groupe de travail, se composant de la Tunisie et de la Grèce pour les Parties contractantes ainsi que de la Ville de Rome, de l'EOAEN et du MIO-ECSDE pour les trois catégories, est chargée de:
 - a) Préparer un plan type du rapport à fournir par les membres et observateurs de la CMDD (voir 2. infra),
 - b) Rassembler et de synthétiser les rapports fournis,
 - c) Diffuser un pré-rapport de synthèse aux membres et observateurs de la CMDD, deux mois avant la sixième réunion de la CMDD.
2. Préparation par les membres et observateurs de la CMDD d'un rapport sur les modalités de mise en oeuvre des principes du programme Action MED 21, chacun pour ce qui les concerne.
3. Tenant compte de l'échéance et de la méthode retenues, le Secrétariat proposera aux Parties contractantes à Malte, dans le cadre du budget-programme 2000-2001, un projet de budget.
Les Parties contractantes sont invitées par ailleurs en tant que de besoin à contribuer sur une base volontaire au financement de cet exercice.

100. La Présidente a conclu, à la lumière des observations formulées au cours du débat, qu'il avait été convenu d'achever le Bilan stratégique en l'an 2000, et d'adresser aux donateurs potentiels une recommandation relative au financement afin de permettre l'élaboration d'un rapport consistant et exhaustif.

Point 9 de l'ordre du jour: Coopération et collecte de fonds

101. Faute de temps, ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé.

Point 10 de l'ordre du jour: Sixième réunion de la CMDD

102. La Tunisie a confirmé son offre d'accueillir la sixième réunion de la CMDD, prévue pour novembre 2000. À cette occasion, il a été proposé d'organiser une réunion du Comité directeur avant la fin de l'année 1999 dans le but de mieux préparer la prochaine CMDD, notamment son ordre du jour, ainsi que le suivi des activités en cours, en particulier la préparation du Bilan stratégique, et enfin le suivi de la réunion des Parties contractantes à Malte.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

103. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

104. La réunion a adopté le rapport établi par le Secrétariat après y avoir apporté un certain nombre de modifications.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

105. La Présidente a exprimé sa vive satisfaction de la qualité et de la nature des travaux de la réunion et, après les civilités d'usage, elle a prononcé la clôture de la réunion le samedi 3 juillet 1999 à 14 heures.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MCS D MEMBERS
MEMBRES DE LA CMDD**

ALBANIA - ALBANIE

Mr Maksim Deliana

Chairman
National Environment Agency
Bulevardi Zhan D'Arc
Tirana
Albania

Tel: 355 42 30682, 65229
Fax: 355 42 65229
email: cep@cep.tirana.al

ALGERIA - ALGERIE

M. Mohamed Si Youcef

Directeur général
Direction générale de l'environnement
Ministère de l'intérieur, des collectivités locales, et
de l'environnement
Palais Mostapha Pacha
blvd de l'indépendance
16000 Alger
Algérie

Tel: 213 2 652967
Fax: 213 2 652802

**ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA
NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE
KAIROUAN (APNEK)**

M. Youssef Nouri

Président fondateur de l'APNEK
Chargé des Relations avec l'Extérieur
Association pour la Protection de la Nature et
de l'Environnement de Kairouan (APNEK)
Lycée Abou Sofiène, Ksar Saïd II
2009 Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 515307
Fax: 216 1 508361

**BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusovic

Special Advisor to the Minister of Physical
Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
71000 Sarajevo
S. Tomica 1, B i H
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387 71207949
Fax: 387 71207949
Email: mapbh@bih.net.ba

**CENTRE DES REGIONS
EUROMEDITERRANEENNES POUR
L'ENVIRONNEMENT (CREE)**

Mme Christina Daoussi

Directrice Générale du C.R.E.E.

Ms Chryssanthi Intzidou

Collaborator

Mr Evangelos Kyritsis

Collaborator

13-15 rue Thrassyvoulou
Plaka
105 55 Athènes

Tel: 30 1 3242190/3352202/3
Fax: 30 1 3239120
Email: klepsydra@kepemep-cree.org

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

M. Georges Giourgas

Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development
of Greek Islands (EOAEN)
World Trade Centre, Bte 3
162 Bd Emile Jacquart
Bruxelles 1000 Belgique

Tel: 322 2030090
Fax: 322 2031067

**CITY OF ROME
VILLE DE ROME**

Ms Loredana De Petris
Deputy Mayor for the Environment

Ms Mirella Di Giovine
Director Environmental Department
Tel: 3906 3207147
Fax: 3906 3207129

Ms Silvana Novelli
Director International Relations Department

M. Bruno Salsedo
Comune di Roma
Dipartimento Politiche Ambientali e Agricole
Via Cola di Rienzo, 23
00192 Roma
Italy

Tel: 39 06 30007926
Fax: 39 06 3207129
Email: b.salsedo@comune.roma.it

Mr Franco la Torre
ECOMED
26, Via di Porta Lavernale
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 5783564
Fax: 39 065781448
Email: ecomed@romacivica.net

CROATIA - CROATIE

Mr Andrija Randic
Head
State Directorate of Environment
Office for the Adriatic - Rijeka
Uzarska ulica 2/I
51000 Rijeka
Croatia

Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
Email: arandic@duzo.tel.hr

CYPRUS - CHYPRE

Mr Nikos Georgiades
Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Tagmatarhou Poulou 17
Ayios Andreas
Nicosia 1100
Cyprus

Tel: 357 2303883
Fax: 357 2774945
Email: rocperiv@cytanet.com.cy

ECOMEDITERRANIA

M. Rafael Madueno
President
Ecomediterrània
Gran Via de les Corts Catalanes, 643, 3
08010 Barcelona
Espagne

Tel: 3493 4125599
Fax: 3493 4124622
Email: ecomed@pangea.org

Mr Abbas Zahreddine
Ecomediterrania/Liban Nature Environment
PB 114
5144 Beyrouth
Liban

Tel: 961 1 603328-9
Fax: 961 1 836163
Email: Ine@cyberia.net.lb

**EUROPEAN CHEMICAL INDUSTRY COUNCIL
(EUROCHLOR/CEFIC)**

Mr Arseen Seys
Director
Avenue E. Van Nieuwenhuyse 4, Box 2
B-1160 Brussels
Belgium

Tel: 322 6767251
Fax: 322 6767241
Email: ase@cefic.be

Mr Carlo Trobia

Via Accademia 33
Milano
Italy

Tel: 39 02 26810224
Fax: 39 02 26810311
Email: carlo-trobia@hq.enichem.geis.com

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

M. Fernand Thurmes

Directeur
Direction affaires générales et
internationales
Direction générale de l'environnement,
sécurité
nucléaire et protection civile

Tel: 322 2955002
Fax: 322 2963440

Ms Athena Mourmouris

Euro-Mediterranean Partnership
DG XI A.4 TRMF 5/62

European Commission
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 322 2963951
Fax: 322 2963440
Email: athina.mourmouris@dg11.cec.be

FRANCE - FRANCE

M. Serge Antoine

10, rue de la Fontaine
91570 Bievres
France

Tel: 33 1 69412056 - 42848421
Fax: 33 1 42848420

Mme Geneviève Besse

Sous-Direction de l'Environnement
et des Coopérations Sectorielles
Direction des Affaires économiques et
financières, Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel: 33 1 43174413
Fax: 33 1 43175745
E-mail: genevieve.besse@diplomatie.fr

M. Laurent Caplat

Chargé de mission Méditerranée
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
20 avenue de Ségur
75320 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191705
Fax: 33 1 42191719
Email: laurent.caplat@environnement.gouv.fr

Mme Corinne Etaix

Chef Bureau Coopération
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
20 avenue de Ségur
75320 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: 33 1 42191758
Fax: 33 1 42191719
Email: corinne.etaix@environnement.gouv.fr

M. Philippe Le Lourd

Commissariat Général du Plan
5, rue Casimir Périer
Paris 75007
France

Tel: 33 1 45565303
Fax: 33 1 45565178
Email: plelourd@plan.gouv.fr

GREECE - GRECE

Mr Giannis Vournas

Director General of Environment
Ministry of the Environment, Physical
Planning
and Public Works
17 Amaliados Street
115 23 Athens
Greece

Tel: 30 1 6410641

Fax: 30 1 6410641

ISRAEL - ISRAEL

Ms Galia Ben-Shoham

Head of E.I.A. Section
Ministry of the Environment
5 Kanfei Nesharim Str.
Jerusalem
Israel

Tel: 972 2 6553856

Fax: 972 2 6553853

Email: galia@environment.gov.il

ITALY - ITALIE

Mr Valerio Calzolaio

Undersecretary of State
Ministry of Environment

Mr Matteo Baradà

Direttore Generale
Ministero dell'Ambiente
Istitutorato Generale per la Difesa del Mare

Tel: 39 06 57223429/30

Fax: 39 06 57223470

Ms Barbara Castrucci

Assistant to Mr Calzolaio
Ministry of Environment
V. Cristoforo Colombo, 44
00100 Rome
Italy

Tel: 39 06 57225706

Fax: 39 06 57225722

Email: barbaracastrucci@hotmail.com

Mr Giovanni Guerrieri

Expert
Servizio Acqua, Rigiuti e Suolo
Ministero dell'Ambiente
Via C. Colombo, 144
Roma, Italia

Tel: 39 06 57225250, 39 3392907600

Email: guerrieri@flashnet.it

Mr Canio Loguercio

Ministry of Environment

Tel: 3906 572256078

Fax: 3906 57225611

E-mail: canio@tin.it

Mr Maurizio Sciortino

ENEA
Via Anguillarese 301
00060 Rome

Tel: 390630484213

Fax: 390630483591

E-mail: sciortino@casaccia.enea.it

Mr Gualtiero Bittini

ICRAM

Researcher
via di Casalotti 4.300
Rome

Tel: 3906 61570411/2

E-mail: bittini@tin.it

Mr Sergio Illuminato

President
Fondo Euro Mediterraneo

Ms Ginella Vocca

Director
Fondo Euro Mediterraneo
Piazza Dalmazia, 25
00198 Roma
Italy

Tel: 39 06 85354814

Fax: 39 06 8844719

Email: femssc@tin.it

Ms Tiziana Vitolo

Email: vitorio@irem.cnr.na.it

Ms Ferragina Eugenia

Email: ferragina@irem.na.cnr.it

IREM (Istituto di Ricerche sull'Economia
MEDITERR) CNR
v. Pietro Casteccino 111
80131 Napoli, Italy

Tel: 39 081 5605486, 5605130

Fax: 39 081 5606540

Mr Giuliano Fierro

PAP Focal Point
Università di Genova
DIPTERIS
Corso Europa 26
16132 Genova
Italy

Tel: 39 010 500794

Email: comett@dipteris.unige.it

Ms Sonia Cantoni

ANPA - del. Ministry of Environment
Manager of the Integrated Strategies for
Sustainable Dept.
Via V. Brancati, 48
00144 Rome
Italy

Tel: 39 06 50072155

Fax: 39 06 50072258

Email: cantoni@anpa.it

Ms Giovanna Rossi

Ministero dell'Ambiente
v. Ferratello in Laterano, 33
00186 Roma
Italia

Tel: 39 06 70362340

Fax: 39 06 77257008

Email: g.rossi@mfp-it.eionet.eu.int

LEBANON - LIBAN

Ms Sana Sairawan

Chief of Protection of Nature Service

Tel: 961 4 522222, 523161

Fax: 961 4 4524555

Email: s.sairawan@moe.gov.lb

Mr Rami Abu Salman

Technical Officer
Capacity 21
Ministry of Environment
P.O. Box 70-1091
Antelias
Lebanon

Tel: 961 4 418911

Fax: 961 4 418911

Email: rsalman@moe.gov.lb

LIBYA - LIBYE

Mr Abdul Fattah Boargob

Head
Department of Environmental Studies
Technical Centre for Environment Protection
Turkey Street - Eldhara
P.O. Box 83618, Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4448452

Fax: 218 21 3338098

MALTA - MALTE

Mr Louis Vella

Principal Environmental Expert
Environment Protection Department
Floriana CMR02
Malta

Tel: 356 232022

Fax: 356 241378

Email: lovella@waldonet.net.mt

**MEDCITES NETWORK
RESEAU MEDCITES**

Mr Joan Parpal Marfà

Secrtaire Général
MedCités
Mancomunitat de Municipis de l'Area
Metropolitana de Barcelona
C/ 62, Núm. 16/18 - Sector A, Zona Franca
08040 Barcelona
Spain

Tel: 34 93 2234169

Fax: 34 93 2235128

E-mail: desurb@amb.es

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

Mr Michael J. Scoullos

President
Mediterranean Information Office for
Environment, Culture and Sustainable
Development
(MIO/ECSDE)
28 Tripodon Street
10558 Athens
Greece

Tel: 30 1 3247267 - 3247490
Fax: 30 1 3225240
email: mio.ee.ew@forthnet.gr

Mr Imad Adly

Co-chairman
MIO-ECSDE
Arab Office for Youth and Environment
P.O. Box 2
Magles le Shaab
Cairo
Egypt

Tel: 202 3041634 - 3059613
Fax: 202 3041635
Email: aoye@ritsec1.com.eg

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier

Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi des questions
d'environnement
Direction des relations extérieures

Tel: 377 93158888
Fax: 377 93158888
Email: ramoge@dial-up.com

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller Technique

Tel: 377 93158148
Fax: 377 93154208
Email: pvanklaveren@gouv.mc

M. Wilfrid Deri

Administrateur

16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
MC 98000

Principauté de Monaco

Tel: 377 97778901
Fax: 377 93509591

MOROCCO - MAROC

Mme Bani Layachi

Directeur de l'observation, des études et
de la coordination
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement,
de l'Urbanisme et de l'Habitat
SE d'Etat de l'Environnement
125, Av. Ben Barka Ryad
75, Rue du Sébou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 715477, D:212 7680741/40
Fax: 212 7 680746

**MUNICIPALITY OF SILIFKE
MUNICIPALITE DE SILIFKE**

Mr Bayran Ali Öngel

Mayor
the Silifke Municipality
Silifke
Turkey

Tel: 90 324 7142137
Fax: 90 324 7142186

**MEDITERRANEAN WATER NETWORK
RED MEDITERRANEA DEL AQUA (RME)**

Ms. Josefina Maestu

Secretary General
Red Mediterranea del Aqua-RME
Modesto La fuente, 63-6EA
28003 Madrid
Spain

Tel: 34 91 5350640
Fax: 34 91 5333663
Email: 106173.2041@compuserve

SLOVENIA - SLOVENIE

Mr Slavko Mezek

Advisor to the Director
Ministry of Environment and Spatial Planning
Dunajska 47
6000 Ljubljana

Slovenia

Tel: 386 61 1787021
 Fax: 386 61 1787010
 Email: slavko.mezek@gov.si

SPAIN - ESPAGNE

Mme Amparo Rambla Gil

Subdirectora General Adjunta Normativa y
 Cooperacion Institucional
 D.G de Calidad y Evaluación Ambiental

Ministerio de Medio Ambiente
 Plaza San Juan de la Cruz
 28071 Madrid, Espagne

Tel: 34 91 5976374
 Fax: 34 91 5975980
 Email: amparo.rambla@sgnci.mma.es

TUNISIA - TUNISIE

S.E Mme Faiza Kefi

Ministre de l'Environnement et de l'
 Aménagement du Territoire

M. Khalil Attia

Directeur Général de l' Environnement
 Ministère de l'Environnement et
 de l'Aménagement du Territoire

Tel: 216 1 704000, 702779
 Fax: 216 1 238411
 Email: partenaires@rdd.tn

M. Fethi Debbabi

Chargé de l'information et de la presse
 au Cabinet du Ministre de l'Environnement
 et de l'Aménagement du Territoire
 Ministère de l'Environnement et
 de l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord
 B.P. 52
 2080 Ariana
 Tunisie
 Tel: 216 1 704000

M. Mohamed Ennabli

Gestionnaire de Tâche
 Institut nationale de la recherche
 scientifique
 et technique
 Route Touristique Soliman
 Borj-Cedria

B.P. 95
 2020 Hammam-lif - Tunis
 Tunisie
 Tel: 216 1 430215
 Fax: 216 1 430934

Mr Beshir Ben Mansour

Président, Directeur Général
 Agence Nationale de Protection
 de l'Environnement (ANPE)
 rue du Cameroun-Belvédère
 Tunis
 Tunisie
 Tel: 216 1 840221
 Fax: 216 1 848069

Mme Samia Arbi

Conseiller
 Ambassade de Tunisie
 Rome
 Tel: 39 06 8603060

TURKEY - TURQUIE

Ms Kumru Adanali

Acting Head
 Email: kumrua@hotmail.com

Ms Güzin Arat

Environmental Engineer
 Email: guzinarat@yahoo.com

Foreign Relations Department
 Ministry of Environment
 Eskisehir Yolu 8 KM
 06100 Ankara
 Turkey
 Tel: 90 312 2851705
 Fax: 90 312 2853739

WORLD WIDE FUND FOR NATURE INTERNATIONAL FONDS INTERNATIONAL POUR LA NATURE (WWF)

Mr Leonardo Lacerda

Director
 Mediterranean Programme Office
 Tel : 3906 84497381
 E-mail: llacerda@wwf.net.org

Ms Alessandra Poggiani

Head of Communications and
 external Relations
 Tel: 39 06 84497424

Email: apoggiani@wwfnet.org

Ms Giulietta Rak

Coordinator of Advocacy

Tel: 39 06 84497417

Email: grak@wwf.net.org

Ms Isabella Murandi

Coordination of Programme Development

Tel: 3906 84497417

E-mail: imorandi@wwf.net.org

Mr Pedro Regato

Forest Officer

E-mail: pregato@wwfnet.org

World Wide Fund for Nature International

(WWF) Via Garigliano, 57

00198 Rome

Italy

Tel: 39 06 84497338

Fax: 39 06 8413866

OBSERVERS - OBSERVATEURS

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNEP / TECHNOLOGY, INDUSTRY AND
ECONOMICS DIVISION (TIED)
PNUE/DIVISION TECHNOLOGIES ,
INDUSTRIE ET ECONOMIE (DTIE)**

Ms. Helene . Genot

PNUE/DTIE

39-43 Quai André-Citroën

75739 Paris

Tel: 33 1 44371450

Fax 33 1 44371474

Email: helene.genot@unep.fr

**UNEP / REGIONAL OFFICE FOR WEST
ASIA
PNUE/ BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE
DE L'OUEST (ROWA)**

Mr Habib el Habr

Deputy Regional Director

UNEP/ROWA

P.O.BOX. 10880

Manama

State of Bahrain

Tel: 973 276072

Fax: 973 276075

Email: hhunrowa@batelco.com.bh

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANIZATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist

WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
46, Vassileos Konstantinou
116 36 Athens
Greece

Tel: 7273105

Fax: 7253196 - 7

Email: gkamiz@unepmap.gr

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)**

Mr Manfredo Incisa Di Camerana

via delle Terme di Caracalla

Rome, Italy

Tel: 30 06 57055357

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION
(UNIDO/ICS)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (ONUDI/ICS)**

Mr Enrico Feoli

Area Coordinator

Area Science Park

34127 Trieste

Italy

Tel: 39 040 922108

Fax: 39 040 922136
Email: feoli@ics.trieste.it

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS, AND OTHER OBSERVERS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ET AUTRES OBSERVATEURS**

**COUNCIL OF ARAB MINISTERS
RESPONSIBLE FOR ENVIRONMENT, LEAGUE
OF ARAB STATES
CONSEIL DES MINISTRES ARABES CHARGES
DE L'ENVIRONNEMENT, LIGUE DES ETATS
ARABES (CAMRE/LAS)**

Ms Dina Kamel
CAMRE/LAS
Tahrir Square C.P. 11642
Cairo
Egypt

Tel: 202 5750511
Fax: 202 5740331

Mr Khaldoun Roueiha
Counsellor
Piazzale delle Belle Arti,6
Rome

Tel: 39 06 3226752

**CENTRE FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT FOR THE ARAB REGION AND
EUROPE
CENTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE LA REGION ARABE ET
L'EUROPE (CEDARE)**

Mr Kamal A. Sabet
Executive Director

Ms Samia Nemeh
Conference Affairs Officer
Nile Tower Building, 13th floor
P.O. Box 52 Orman
21-23 Giza Street
Giza, Cairo
Egypt

Tel: 202 5702482
Fax: 202 5703242
Email: cedare@ritsec1.com.eg

**ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND
DEVELOPMENT(OECD)
ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES(OCDE)**

Mr Christian Avérous
Head, State of the Environment Division
OECD Environment Directorate
2, rue André Pascal
75016 Paris
France

Tel: 33 1 45249819
Fax: 33 1 45247876
Email: christian.averous@oecd.org

**MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL
TECHNICAL ASSISTANCE
PROGRAMME
PROGRAMME D'ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR
L'ENVIRONNEMENT
DE LA MEDITERRANEE
(METAP)**

Mr Sherif Arif
Regional Environmental Coordinator
METAP Coordinator
Rural Development Water & Environment
Department
Middle East and North Africa Region
The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, USA

Tel: 1 202 4737315
Fax: 1 202 4771374
Email: sarif@worldbank.org

RAMOGE

Sylvie Tambutté
Secrétaire Exécutif
Villa Girasole, 16, boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco
Tel: 377 93154229
Fax: 377 93509591

Email: ramoge@dial-up.com

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**UNEP/IMO REGIONAL MARINE
POLLUTION EMERGENCY
RESPONSIBLE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION
MARINE ACCIDENTELLE**

Email: planbleu@planbleu.org

Mr Roberto Patruno

Director
UNEP/IMO Regional Marine Pollution
Emergency Response Centre for the
Mediterranean Sea (REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: 356 337296-8

Fax: 356 339951

Email: rempecdirector@waldonet.net.mt

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (RAC/BP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLUE (CAR/PB)**

M. Michel Batisse

Président
Plan Bleu
c/o UNESCO-SC
1 rue Miollis
Paris 75732
France

Tel: 33 1 45684051

Fax: 33 1 45685804

M. Guillaume Benoit

Directeur
Blue Plan Regional Activity Centre
(BP/RAC)
15 Avenue Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33 492387130

Fax: 33 492387131

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme/Regional
Activity
Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana P.O Box 74
21000 Split
Croatia

Tel: 385 21 571171
Fax: 385 21 361677
email: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED
AREAS(RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR
LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES
(CAR/ASP)**

M. Adel Hentati

Directeur
Centre des activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'Environnement
1080 Tunis La Charguia
Tunisie

Tel: 216 1 795760
Fax: 216 1 797349
Email: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE
SENSING(RAC/ERS)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Mr Michele Raimondi

Managing Director
E-mail: michele.raimondi@ctmnet.it

Monique Viel
Technical Officer

Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo, Italy

Tel: 39 91 308512 - 342368
Fax: 39 91 308512
E-mail: monique.viel@ctmnet.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE/ CLEANER PRODUC
(RAC/CP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Mr Victor Macià

Director
Cleaner Production/Regional Activity Centre
Travessera de Gràcia 56,1
08013 Barcelona
Espagne

Tel: 34 93 4147090
Fax: 34 93 4144582
E-mail: vmacia@cipn.es
cleanpro@cipn.es

**MAP SECRETARIAT FOR 100
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DES
100 SITES HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt

Coordonnateur

"100 Sites historiques méditerranéens"

du Plan d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France

Tel: 33 491907874

Fax: 33 491561461

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME (UNEP)
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30 1 7273101

E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel : 301 72573 126

E-mail: hoballah@unepmap.gr

Francesco-Saverio Civili

Senior Environmental Affairs Officer

MEDPOL Programme Coordinator

Tel: 30 1 7273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the

Mediterranean Action Plan

48, Vassileos Konstantinou Avenue

P. O. Box 18019

116 10 Athens

Greece

Tel: 30 1 7273100

Fax: 30 1 7253197

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

ANNEXE II

Appendice I

INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Propositions

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, avec le concours des les acteurs de la société civile, sont invités à mettre en œuvre, sur la base du volontariat, un système méditerranéen d'indicateurs pour le développement durable. Il servira aux:

- C États riverains de la Méditerranée ;
- C acteurs de la coopération multilatérale dans la région ;
- C acteurs de la société civile (collectivités locales, entreprises, associations, ...).

1. **Tronc commun d'indicateurs** : Un premier ensemble de 130 indicateurs de base (dont 55 déjà accessibles), tenant compte de la disponibilité des données pour un nombre suffisant de pays, sera proposé aux Parties contractantes. Chaque pays les réunira, s'il le peut et sur une base volontaire, pour le travail intraméditerranéen. Cette liste pourra être modifiée en fonction des tests réalisés dans les pays¹ et en fonction des orientations et des besoins exprimés par la Commission méditerranéenne du développement durable.
2. **Indicateurs complémentaires** : Les indicateurs retenus dans le tronc commun ne pouvant constituer, à eux seuls, une trame suffisante pour l'examen approfondi des différents thèmes pour le travail sur les politiques du développement durable sur des domaines ou territoires particuliers. Le PAM, les États et les autorités locales s'attacheront à proposer, tester et mémoriser des indicateurs complémentaires de pression, d'état et de réponse.
3. **Harmonisation et diffusion des indicateurs pour faciliter le travail des pays** : Le PAM réalisera un "glossaire" détaillant les définitions et les méthodologies d'élaboration des indicateurs, le PAM tiendra également à jour un dossier illustrant l'ensemble des indicateurs retenus, comportant un tableau des évolutions par pays et à l'échelle régionale depuis 1960 avec leurs représentations graphiques, ainsi que des commentaires sur les difficultés de collecte et les possibilités d'interprétation. Le PAM fera connaître ce travail sur Internet.
4. **Rapport méditerranéen** : Les Parties contractantes sont invitées à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM, tous les cinq ans, d'un rapport sur le développement durable en Méditerranée qui sera rendu public. Le premier rapport sera réalisé en l'an 2002.
Ce rapport sera en particulier basé sur les indicateurs pour le développement durable. Il fera ressortir l'unité et la diversité des situations dans la région, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, etc.

¹À préciser.

Il sera présenté par le PAM aux Parties contractantes et à la CMDD.

5. **Rapport nationaux** : Les États sont invités à fournir au PAM les rapports nationaux préparés pour la Commission du développement durable des Nations Unies, et à faciliter les études comparées des enjeux méditerranéens impulsées par le Plan Bleu (série des Profils des pays méditerranéens).
Ces synthèses nationales indiqueront les objectifs de résultats, à moyen et long terme, clairement affichés et adoptés par les États ainsi que quelques exemples de bonnes pratiques.
6. **Renforcement des capacités** : Les Parties contractantes sont invitées à mobiliser les instituts statistiques pour la collecte des données et à charger les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou les agences équivalentes, du suivi et de la valorisation des indicateurs au niveau national et à en faire les relais privilégiés du niveau méditerranéen.
Elles sont invitées à développer avec l'appui éventuel de soutiens financiers régionaux des programmes adaptés de renforcement de leurs capacités destinés à:
 - C promouvoir l'usage des indicateurs pour le développement durable;
 - C harmoniser les statistiques environnementales et socio-économiques;
 - C assurer la coordination avec l'ensemble des institutions concernées.
7. **Suivi** : Le PAM assurera le suivi de ce travail en s'appuyant sur les Centres d'activités et notamment le Plan Bleu: il le complétera par des travaux nouveaux pour approfondir tel ou tel thème en connexion avec les autres organisations internationales et nationales compétentes; la CMDD assurera une fonction de veille, ferait appel si nécessaire aux gestionnaires de tâches qui pourront proposer la tenue de réunions appropriées.

ANNEXE II Appendice II

INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC, ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION

Propositions

a) Conditions générales:

- C Le renforcement du rôle de la société civile appelle sans délai l'examen, la modification et la révision systématiques des cadres juridiques et institutionnels nationaux et locaux dans la plupart des pays méditerranéens.
- C Les membres concernés ont pris note des principes énoncés dans la Convention d'Aarhus (1998).
- C Les autorités régionales et locales, les ONG et autres organisations de la société civile doivent être encouragées et soutenues. Il convient de mettre en place des "lieux de dialogue" et de créer ou renforcer des mécanismes de participation avec l'engagement actif d'ONG. Ces mécanismes peuvent comporter la participation d'ONG aux procédures de l'AEE et à des projets spécifiques tels que ceux ayant trait à la gestion des biotopes, à la formation, à la surveillance continue, etc., ainsi qu'aux plans visant la durabilité par le biais d'Actions 21 locales et autres initiatives comparables. Des crédits doivent être inscrits au budget afin de financer ces activités.
- C La sensibilisation, l'information, la participation et la mobilisation du public en faveur de l'environnement et de la durabilité doivent s'amorcer sans délai. Aussi faut-il intégrer les questions pertinentes dans les programmes scolaires en leur consacrant le temps voulu; les éducateurs doivent recevoir une formation appropriée; il incombe d'élaborer et de diffuser un matériel pédagogique bien conçu; les médias et Internet peuvent servir à créer des sites sur l'éducation en matière d'environnement et de durabilité, reliés à d'autres sites.

b) Actions spécifiques proposées:

- C Un certain nombre d'actions spécifiques recommandées par le Groupe thématique sont étroitement liées à la politique prévue en matière d'information et de communication sur le PAM, et le Secrétariat de ce dernier devrait donc être incité à utiliser, en tant que de besoin, la contribution du Groupe thématique.

Information

1. Procéder à une évaluation chiffrée fiable des investissements complémentaires nécessaires aussi bien pour les infrastructures que pour les frais de fonctionnement, etc., afin d'obtenir des données sérieuses et comparables pour l'ensemble de la Méditerranée.
2. Organiser tous les deux ans et à tour de rôle dans chacun des pays méditerranéens, dans la langue nationale, une exposition sur l'état le plus récent des connaissances.

L'information sera fournie en majeure partie par le PAM/PNUE et l'AEE et elle sera centrée sur l'état de l'environnement méditerranéen ainsi que sur les moyens et mécanismes qui sont déjà en place ou sont nécessaires pour sa réhabilitation et la promotion d'un développement vraiment durable. À chaque exposition, une partie en sera consacrée au pays qui l'accueillera. Les expositions seront organisées en partenariat gouvernements - ONG.

Sensibilisation:

3. Organiser un sondage d'opinion systématique et une évaluation statistique fiable des points de vue, perceptions, comportements et aspirations du public méditerranéen dans les domaines de l'environnement et du développement durable, d'une manière compatible avec celle utilisée pour Eurobaromètre en Europe.
4. Inviter les Parties contractantes à développer et à appliquer, en collaboration avec les ONG, les stratégies nationales et les plans d'action pour la sensibilisation, comme faisant partie intégrante des plans nationaux de viabilité, afin d'améliorer la qualité et la crédibilité des renseignements fournis. Le Secrétariat, peut-être avec la participation du Groupe thématique, pourrait élaborer un modèle de stratégie pour l'information et la sensibilisation afin d'appuyer l'action des Parties contractantes.

Éducation:

5. Renforcer le réseau méditerranéen des éducateurs de l'environnement et les réseaux méditerranéens pertinents en matière de sensibilisation à l'environnement et à la viabilité.
6. Évaluer les ressources nécessaires pour informer, d'ici l'année 2004, à l'échelle de la Méditerranée, 50 pour cent des enseignants des écoles primaires et 30 pour cent des enseignants des écoles secondaires des méthodes alternatives de production.
7. Encourager la création d'un registre méditerranéen sur des matériaux pédagogiques, audiovisuels, notamment raccordé à Internet.

Participation:

8. Inviter les Parties contractantes à choisir au moins un projet pilote par pays en matière de participation et de mobilisation en y associant activement le public. Ces projets à l'échelon national et local seront étudiés, suivis et documentés afin d'être diffusés en tant que modèles possibles de bonne pratique. Les États sont également invités à collaborer avec les collectivités locales.
9. Publier et traduire dans différentes langues méditerranéennes une série de manuels sur les questions suivantes:
 - a) pratiques et techniques de participation
 - b) méthodes à appliquer pour dégager des consensus
 - c) exemples de "réussite" déjà enregistrés en matière de participation et de mobilisation du public.

**Allocution du Dr. Klaus Topfer, Directeur exécutif du PNUE
à l'ouverture de la cinquième réunion de la CMDD
Rome, 1er - 3 juillet 1999**

Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis heureux et honoré de m'adresser à cette importante réunion - je puis même dire ce forum véritablement éminent où figurent autorités gouvernementales et locales, acteurs économiques et représentants d'organisations non gouvernementales de l'ensemble de la région méditerranéenne.

Il ne fait aucun doute que les questions les plus cruciales de la région méditerranéenne sont en train d'évoluer. Elles appellent un recentrage sur les éléments qui constituent l'ensemble de la politique de la région en matière de sécurité - une politique qui tienne compte des développements intervenus dans les domaines économique, social, écologique, culturel et humanitaire.

Les tendances actuelles de l'économie indiquent que la Méditerranée va acquérir une importance encore plus grande pour l'acheminement de ressources vitales. Elles indiquent aussi que la région est en passe de devenir une économie avancée et intégrée, offrant des possibilités d'investissement considérables au cours des prochaines décennies.

L'ensemble de ces prévisions et de ces initiatives économiques nécessite une appréhension de la stabilité écologique en Méditerranée dans le cadre global du développement durable. Des investissements massifs dans la région doivent aller de pair avec le souci de la sécurité à long terme des ressources écologiques.

Mesdames et Messieurs,

Depuis sa création en 1972, le PNUE s'est attaché avant tout à maintenir l'intégrité écologique des mers régionales, la Méditerranée ayant constitué le premier des programmes du PNUE établis à cet effet. Et je suis fier de dire qu'il a été le plus fructueux.

Les raisons d'un tel succès s'imposent d'elles-mêmes. Les pays riverains et la Commission européenne ont pris très vite conscience de la nécessité d'une coopération régionale pour protéger la mer contre la pollution et pour frayer la voie au développement durable. Grâce à la volonté et à l'engagement des partenaires concernés, le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE est devenu un exemple pour d'autres régions et programmes.

Mais il est aussi d'autres raisons à cette réussite. Tout d'abord, je mentionnerai la structure dynamique de ses institutions que sont l'Unité de coordination et les divers Centres d'activités régionales du PAM/PNUE. Ces institutions ont permis de couvrir toute une gamme d'activités majeures, de l'observation et l'évaluation à la gestion des ressources et au renforcement des capacités.

Aussi, avec le temps, le Programme pour les mers régionales a-t-il évolué, passant de la surveillance continue, de l'évaluation et de la prévention de la pollution marine à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles des zones littorales. Il a toujours eu pour finalité globale une intégration salubre des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

La révision et la revitalisation de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et du Plan d'action ont également contribué à ce processus en permettant de tenir compte des grandes initiatives, actions et évolutions intervenues aux niveaux mondial et régional dans le domaine de l'environnement, notamment par le biais d'accords multilatéraux. Il me faut évoquer à cet égard l'adaptation d'Action 21 au contexte méditerranéen, entreprise à l'initiative de la Tunisie aussitôt après le Sommet de la Terre de 1992, et l'élaboration du programme Action MED 21.

Vous conviendrez avec moi que la création de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est également inscrite dans cette évolution. En tant qu'instance régionale de dialogue et de réflexion sur les questions stratégiques, la Commission méditerranéenne du développement durable a établi un lien entre les impulsions et décisions prises aux niveaux mondial et régional, d'une part, et les efforts déployés par les pays aux niveaux national et local, d'autre part.

La Commission offre en définitive un cadre prometteur pour la définition d'une stratégie de développement durable véritablement méditerranéenne.

Mesdames et Messieurs,

Au titre de la revitalisation du Programme pour les mers régionales, le PNUE continuera à apporter son plein appui aux activités du Plan d'action pour la Méditerranée. Nous le ferons en élargissant la portée de celles-ci et en consolidant leurs acquis. Nous nous attacherons à les promouvoir au sein de la famille du PNUE comme auprès de tous les partenaires concernés, et notamment les institutions des Nations Unies et la CDD/ONU. À n'en pas douter, d'autres régions et institutions tireront parti de l'expérience et des compétences techniques acquises par le PAM/PNUE.

À cet effet, une stratégie efficace en matière d'information et de communication est nécessaire, et elle confèrera en retour au PAM un nouvel élan et une meilleure visibilité. L'expérience, le savoir faire et les réseaux du PNUE sont à la disposition de la région méditerranéenne, non seulement pour accroître la diffusion de l'information mais aussi pour renforcer la coopération.

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que le Plan d'action pour la Méditerranée et sa Commission méditerranéenne du développement durable sont plus que jamais appelés à jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable en faveur de la paix et de prospérité de la région.

Enfin, je tiens à remercier vivement le Maire de la Commune di Roma d'avoir organisé la réunion et le Gouvernement italien d'avoir soutenu sans relâche le PAM.

**Discours de S.E. Madame FAÏZA KEFI, Président de la CMDD
à l'ouverture de la cinquième réunion de la CMDD
Rome, 1er - 3 juillet 1999**

Monsieur le Secrétaire d'État à l'environnement du Gouvernement italien,
Madame la Représentante de la Ville de Rome,
Monsieur le Représentant de la FAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les membres de la CMDD,
Messieurs les représentants des institutions partenaires et partisans de la coopération pour la Méditerranée,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le plaisir de me trouver parmi vous n'a d'égal que l'honneur qui m'échoit de prendre part et d'animer les travaux de cette cinquième réunion de la CMDD.

Il m'est particulièrement agréable de saluer l'initiative de la Ville de Rome, cette capitale méditerranéenne aux 27 siècles d'histoire, qui accueille aujourd'hui notre réunion, et pour remercier tout spécialement M. Francesco Rutelli, dont nous connaissons tous l'engagement en faveur de l'environnement.

Grâce à lui, les villes de la Méditerranée rejoignent activement le processus de la CMDD et je suis sûre que les autres membres et partenaires de la Commission ne manqueront pas d'en faire autant pour le renforcement de la CMDD et du PAM, afin que nous puissions ensemble, gouvernements et société civile, réussir avec l'appui du PNUE cet ambitieux dessein d'un développement durable pour la Méditerranée dans le cadre du programme Action MED 21.

Mon hommage va également à ceux qui, sans répit, travaillent avec acharnement et abnégation à donner une assise méthodique et efficace à notre action. Je veux citer M. Chabason et l'équipe du Secrétariat du PAM.

Mesdames et Messieurs,

La tenue aujourd'hui de la cinquième réunion de la CMDD depuis sa création, en 1995, témoigne de sa pertinence et de son solide ancrage dans le système du PAM et de la Convention de Barcelone. La bonne marche de cette Commission, impliquant toutes les parties concernées par les questions de l'environnement et du développement aux niveaux régional, national et local en Méditerranée, a largement contribué à la création d'un forum de concertation et de dialogue constructif. Malgré toutes les contraintes et les nombreuses difficultés qui marquent la recherche du difficile compromis entre les besoins légitimes du développement et les équilibres fragiles de l'environnement dans notre région et grâce à la participation de l'ensemble des partenaires, la Commission est parvenue à produire des analyses et une réflexion sérieuses et approfondies, des recommandations et des propositions d'actions opérationnelles sur des thèmes aussi sensibles et cruciaux que la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières. La participation active des différents membres de la CMDD, notamment les représentants des collectivités locales, des groupes

socio-économiques et des ONG dans les travaux de la Commission et de ses groupes thématiques, a été pour beaucoup dans les résultats obtenus.

Mesdames et Messieurs,

L'ordre du jour riche et varié qui nous est proposé ici à Rome traduit la volonté de la Commission d'aller de l'avant.

Lors de sa réunion tenue en mars dernier, que la Tunisie a eu l'honneur d'abriter, le Comité directeur a étudié de nombreux aspects de notre activité. Nous avons donc entre les mains les résultats de cet examen, que le Secrétariat du PAM a fidèlement traduit dans les documents de notre réunion.

Nous aurons à débattre en effet de propositions pratiques, notamment celles relatives aux méthodes de travail, au suivi et à la mise en oeuvre des recommandations en vue de nous mettre d'accord sur les moyens appropriés d'assurer le bon fonctionnement de la Commission au sein du PAM.

Nous aurons à examiner en vue de leur adoption les recommandations d'actions proposées par les groupes chargés des thèmes concernant les indicateurs du développement durable, le tourisme et le développement durable, l'information, la sensibilisation et la participation du public.

Nous avons également à étudier les propositions des groupes chargés de poursuivre l'examen des thèmes suivants: industrie et développement durable, libre-échange et environnement, et développement urbain durable.

Enfin, nous aurons à débattre des termes de référence et du cadre de travail du bilan stratégique pour l'an 2000.

L'élaboration de ce bilan, qui nous édifiera sur la mise en oeuvre du développement durable dans la région, est stratégique aussi bien pour les pays que pour le PAM. Le choix de préparer ce bilan et de le présenter en l'an 2000 a plus d'une signification et nous souhaitons que ce rendez-vous important puisse se tenir en l'an 2000.

Consciente des difficultés qui se présentent pour finaliser l'élaboration de ce bilan dans les délais, je lance un appel à tous les membres et partenaires pour appuyer le Secrétariat du PAM et la CMDD en vue de mobiliser les moyens nécessaires pour mener à bien ce projet.

Mesdames et Messieurs,

Les dernières années écoulées étaient riches en événements importants dans notre région. En effet, les processus Euroméditerranéen et du FEM, de plus en plus actifs, offrent des possibilités réelles de coopération que nous devrions saisir et valoriser au profit de la mise en oeuvre des programmes régionaux, nationaux et locaux définis dans le cadre des recommandations de la CMDD.

Avant de conclure, je voudrais vous dire combien la Tunisie accord d'importance aux recommandations de cette Commission et à leur concrétisation dans le cadre des programmes nationaux de développement. Je voudrais souligner l'importance de la solidarité régionale pour la réalisation des objectifs du développement durable. Je tiens encore une fois à remercier en votre nom les organisateurs pour tous les efforts qu'ils ont déployés, ainsi que la Ville de Rome qui a offert les meilleures conditions de travail à notre réunion, à laquelle je souhaite un plein succès.

**Allocution du Maire de Rome à la cérémonie d'ouverture de la cinquième réunion de la
Commission méditerranéenne du développement durable
Capitole, Rome, 1er juillet 1999**

La Commission méditerranéenne du développement durable a servi avant tout d'instance qui permet à tous les intérêts et aux préoccupations sociales de se confronter.

La Méditerranée est à la fois prodigue et vulnérable, elle appelle des politiques et des mesures concrètes de développement durable qui soient appréhendées, acceptées et mises en oeuvre par tous les acteurs, qu'il s'agisse ou non d'institutions, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé.

Ce n'est pas une tâche facile dans une région qui ne se caractérise pas par un degré élevé de cohésion, mais on ne saurait s'y soustraire si l'on souhaite infléchir la profonde transformation du modèle de développement dans le sens de la durabilité.

Tel est l'essentiel de notre tâche, de notre travail. Nous devons être en mesure de trouver ensemble un point de rencontre, ces facteurs communs qui permettront à nos collectivités d'emprunter la voie du développement social, économique et, il va sans dire, environnemental. Ce point de convergence est le développement durable.

Les pays, régions, villes, pouvoirs publics, ONG et secteur privé sont ici pour oeuvrer de concert, en mettant à profit leur expérience, par dessus tout avec l'engagement de traduire en actes les stratégies que nous formulerons dans nos domaines respectifs d'activité et de compétence.

L'un de mes prédécesseurs a dit dans cette même salle "Dieu nous aide!"

Il est tout à fait judicieux que la Commission du développement durable compte parmi ses membres des municipalités, des réseaux de villes et des collectivités locales.

Par ailleurs, cette reconnaissance résulte des responsabilités que ces instances ont jugé bon d'assumer et des efforts déployés ces dernières années, notamment en Méditerranée, qui ont favorisé l'adoption d'un grand nombre de mesures.

Le ralliement des villes et des collectivités locales à la cause du développement durable, en particulier depuis la Conférence de Rio, a dans le même temps renforcé leur prise de conscience et leur volonté d'agir, ce qui a eu des incidences aux niveaux local et mondial.

Ce n'est pas sans fierté que je rappellerai la contribution efficace de Rome qui a pris part à toutes les grandes initiatives et, dans certains cas, s'est directement employée à les promouvoir.

Je saisis l'occasion de récapituler brièvement certaines des mesures prises par la ville que je représente.

Au plan mondial:

Participation à la campagne "Les villes pour la protection du climat" en vue de l'application de la Conventions sur les changements climatiques et du suivi des cinq objectifs et des engagements

pris par les pays à cette occasion et réaffirmés par la Déclaration de Nagoya du 28 novembre 1998.

Avec la CDD/ONU et l'IFAD, promotion et organisation du 1er Forum des Maires de Villes contre la désertification, parallèlement à la Conférence des Parties pour la ratification de la Convention relative à la lutte contre la désertification, 3-4 octobre 1997, et du 3e Forum tenu les 11 et 12 juin dernier à Bonn.

Au plan méditerranéen:

Appui pour la promotion et la diffusion d'Action 21 locales en Méditerranée, en mettant l'accent sur les villes des rives Sud et Est du bassin, grâce à la participation à des programmes et projets de l'Union européenne et d'autres organisations et institutions internationales, à l'organisation de conférences internationales et à la formulation d'accords et initiatives de partenariat telles que ceux conclus avec la ville de Tunis et le Ministère tunisien de l'environnement. En collaboration avec la DTIE/PNUE, préparation du 1er rapport sur la production plus propre dans la région méditerranéenne en 1995, et du 2e rapport que vous avez reçu, avec la participation de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement (ANPA). Participation à MedCités, le seul réseau permanent de villes en Méditerranée visant à promouvoir le développement durable et dont j'ai présentement l'honneur d'être le président. La création d'un instrument opérationnel tel que l'organisation ECOMED, qui a secondé toutes ces initiatives ces dernières années.

En Europe:

Adhésion à la Charte d'Alborg et à la campagne "Villes durables européennes", participation au comités préparatoires pour les conférences de Lisbonne et de Séville dans le cadre de la campagne.

À Rome:

Lancement et renforcement du processus Action 21 locales. Dans vos dossiers, vous trouverez les renseignements essentiels et un rapport d'avancement. À cet égard, je me bornerai à mentionner un acte politico-administratif tout à fait pertinent à mes yeux: la création de l'Office pour la participation des citoyens.

Le Conseil municipal a approuvé un plan qui classe 64 pour cent des terres communales comme aires protégées.

Rome possède 82 000 hectares d'espaces verts comprenant des terres agricoles, des réserves naturelles, des parcs et des villas historiques.

Il a été créé Roma Natura, l'organisme qui administre 20 parcs et réserves naturelles totalisant 51 000 hectares.

Il ressort clairement de tout ce qui précède que Rome et ses responsables se sont engagés à promouvoir des processus globaux pour réorienter le développement urbain vers la durabilité, ce qui a conduit à une nouvelle définition des politiques de développement et d'aménagement urbain.

Allocution de M. Valerio Calzolaio, Sous-secrétaire d'État, Ministère de l'environnement de l'Italie, à l'ouverture de la cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, Rome, 1er-3 juillet 1999

Je souhaite la bienvenue à tous les représentants des Gouvernements, des Conseils, des organisations non gouvernementales et des forces sociales.

Ces dernières années, nous assistons à un ralentissement dans le rythme d'adoption de conventions internationales sur l'environnement. On en dénombrait 58 en 1971. Entre 1972 (année où s'est tenue la première conférence des Nations Unies sur l'environnement et où a été créé le PNUE) et 1992, elles sont passées à 171, soit une moyenne de 5 à 6 par an. En 1998, elles n'ont atteint que les 175, les dernières étant peut-être, toutefois, les plus importantes pour l'avenir: biodiversité changements climatiques, désertification, intimement liées, avec des implications mondiales, et que l'on ne saurait mettre en oeuvre sans une reconversion écologique du modèle de développement du Nord et du fondement des échanges avec le Sud. Au sommet de Rio de 1992, les Conventions sur les changements climatiques et sur la biodiversité ont été signées et les négociations sur la Convention relative à la lutte contre la désertification (qui allait être signée à Paris en 1994) ont été amorcées, tandis qu'un nouvel élan était conféré au Plan d'action pour la Méditerranée et à la Convention de Barcelone - finalement ratifiée par l'Italie sous sa version modifiée, avec les Protocoles y relatifs - ce qui a stimulé l'élaboration du programme Action MED 21 et la création de la présente Commission méditerranéenne du développement durable.

Comme vous le savez, l'existence d'une convention ne garantit pas que les engagements qui en découlent soient pour autant respectés dans la forme et le fond ou que des sanctions soient appliquées aux contrevenants. Mais ces textes juridiques induisent une dialectique, ils nous habilitent à être vigilants et à demander aux gouvernements de rendre compte de leurs actes. Ces derniers mois, avec le nouveau gouvernement italien, le Ministère de l'environnement a décidé d'accorder une place plus importante, selon des modalités plus complètes et organiques, à la protection de la Méditerranée et à l'appareil des dispositions juridiques nationales et internationales. J'ai moi-même constaté que l'on avait affaire à une multitude d'entités politiques et institutionnelles, de services administratifs, d'instituts scientifiques et de recherche, dont les activités n'étaient souvent mal coordonnées entre elles.

C'est pour cette raison que nous avons chargé l'ICRAM et l'ENEA de réaliser une étude sur le degré d'application des principales conventions pour la protection de la mer Méditerranée et des grands instruments de la coopération internationale, première manifestation d'une tendance visant à l'unité politique et administrative.

Cette étude de l'ICRAM et de l'ENEA ne prétend pas à l'exhaustivité; elle se propose de permettre une évaluation conjointe de certains aspects majeurs de la protection du milieu marin et côtier de la Méditerranée, assujettis, comme il est de tradition, au morcellement des législations nationales et internationales ainsi que des compétences techniques, administratives et organisationnelles pour leur mise en oeuvre. Ce travail devra être contrôlé, élargi et actualisé. Seule une connaissance approfondie des instruments disponibles, de leur force et de leurs insuffisances, peut nous permettre de témoigner d'une présence plus incisive et organique au sein des diverses enceintes internationales où sont décidés et lancés des programmes, forgés des outils pratiques en matière d'environnement et de développement durable.

L'Italie et les autres pays méditerranéens sont confronté à tout un ensemble de crises environnementales, avec les problèmes liés aux variations climatiques responsables de périodes prolongées de sécheresse, à une tendance marquée des sols à l'érosion, à une fréquence élevée d'incendies de forêt détruisant une ressource vitale, à la crise de l'agriculture traditionnelle et à l'exode rural qui condamne de vastes régions à la marginalisation, à la surexploitation des ressources en eau et à la concentration massive des activités économiques le long du littoral, à l'extension des agglomérations urbaines, à l'essor du tourisme et d'une agriculture intensive dont les retombées affectent l'"écosystème méditerranéen", lequel subit en outre un processus de "tropicalisation".

En Méditerranée, l'"effet de serre" et l'"effet désertification" finissent par se confondre, chacun avec des effets particuliers, déclenchés par de multiples causes qui sont en rapport avec la production et la consommation d'énergie ainsi que par une exploitation des ressources naturelles contraire au principe de durabilité. Dans les années à venir, l'actualisation du PAM (Plan d'action pour la Méditerranée) et l'élaboration du PAND (Programme d'action national de lutte contre la désertification) permettront de mieux coordonner les politiques gouvernementales et interministérielles.

J'espère que ce précieux travail préliminaire servira à définir des mesures concrètes, à appuyer les programmes nationaux et régionaux de gestion durable des ressources naturelles du bassin méditerranéen et à instaurer des politiques communes appropriées de coopération.

Valerio Calzolaio
Sous-secrétaire d'État
Ministère de l'environnement

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et ouverture

I BREF HISTORIQUE DE LA CMDD

- A)** Première réunion de la Commission
- B)** Deuxième réunion de la Commission
- C)** Troisième réunion de la Commission
- D)** Réunion des Parties contractantes
- E)** Réunion consultative technique de la CMDD
- F)** Quatrième réunion de la CMDD

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS GÉNÉRALES DEPUIS LA QUATRIÈME RÉUNION DE LA CMDD

- A)** Deuxième réunion du Comité directeur
- B)** Activités intersessions et groupes de travail

III. MÉTHODE DE TRAVAIL ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS

IV. NOUVEAUX THÈMES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

V. BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000

ANNEXES

- Annexe I Relevé de conclusions des travaux du Comité directeur de la CMDD
- Annexe II Critères de sélection de nouveaux thèmes pour le programme de travail de la CMDD au cours des 2 ou 3 prochains exercices biennaux (jusqu'à 2005)
Matrice de sélection thématique de la CMDD
- Annexe III Groupes de travail intersessions de la CMDD
Calendrier provisoire des réunions tenues dans le cadre de la CMDD
- Annexe IV Bilan stratégique pour l'an 2000 - Projet de mandat
- Annexe V Tableau Groupes de Travail Thematiques

Introduction et ouverture

Le présent rapport est soumis par le Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), conformément au mandat de celle-ci. Il retrace les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des diverses décisions prises lors des réunions précédentes de la Commission (Rabat, 16-18 décembre 1996; Palma de Majorque, 6-8 mai 1997; Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997; et Monaco, 20-22 octobre 1998).

De plus, le présent rapport d'avancement repose largement sur les débats et conclusions de la deuxième réunion du Comité directeur de la Commission (Tunis, 8-9 mars 1999), principalement pour les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le rapport de cette réunion du Comité directeur a été distribué à tous les membres de la CMDD en avril 1999.

Cela étant dit, il convient de rappeler les deux points suivants:

- le mandat des membres actuels de la CMDD durera jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999);
- sur la base du règlement intérieur, un nouveau Comité directeur doit être élu au début de la cinquième réunion de la CMDD; son mandat durera jusqu'à la prochaine réunion de la CMDD.

I. BREF HISTORIQUE DE LA CMDD

1. L'après-Rio a marqué pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une période importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne ont amorcé un processus d'application concrète et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration du programme Action MED 21, la révision du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et enfin par la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
2. La CMDD a été créée dans le cadre du PAM en 1995 à titre d'organe de consultation ayant pour mandat¹:
 - d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux relevés par le programme Action MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en oeuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
 - de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

3. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission². Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales (15) actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Intimement convaincue que le rôle des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG serait capital dans la nouvelle ère qui s'ouvrirait pour le PAM, la réunion des Parties contractantes a décidé de conférer une nouvelle dimension aux relations du PAM avec les trois groupes précités en acceptant qu'ils participent aux travaux de la Commission comme membres à part entière et siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants des Parties contractantes.

A) Première réunion de la Commission

4. Lors de sa première réunion (Rabat, 16-18 décembre 1996), la Commission est convenue d'un programme reposant sur des activités à court terme (gestion durable des zones côtières et gestion de la demande en eau - thèmes pour lesquels des travaux préliminaires suffisants avaient été entrepris - et à moyen terme (indicateurs du développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; gestion du développement urbain et rural). Ces activités correspondaient à plusieurs des priorités de la région méditerranéenne.
5. Afin de mettre en oeuvre ces activités de manière efficace et fructueuse et d'assurer une participation plus large, la Commission a désigné des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD devaient être considérés comme un capital d'amorçage étant donné que les gestionnaires de tâches et les Centres supports seraient chargés de rechercher le complément de ressources humaines et financières ainsi que de compétences techniques indispensables aux activités des groupes de travail thématiques.

B) Deuxième réunion de la Commission

6. La deuxième réunion de la Commission s'est tenue à Palma de Majorque (Espagne), du 6 au 8 mai 1997. La Commission a examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis sa première réunion.
7. La réunion a également examiné la composition des groupes thématiques et décidé de leur adjoindre plusieurs autres membres à la demande de ces derniers.
8. S'agissant du projet de règlement intérieur de la Commission, après en avoir brièvement débattu, la réunion a décidé, faute de temps, de renvoyer la décision sur le projet de règlement intérieur à sa troisième réunion.

C) Troisième réunion de la Commission

9. La troisième réunion de la Commission s'est tenue à Sophia Antipolis (France), du 28 au 30 octobre 1997. La Commission a examiné les progrès accomplis depuis la deuxième réunion par les huit groupes de travail ainsi que le projet de règlement intérieur de la CMDD.
10. S'agissant des thèmes à court terme, à savoir la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières, la Commission a examiné en détail toutes les analyses faites ainsi que les recommandations proposées pour soumission aux Parties contractantes lors de leur dixième réunion ordinaire en novembre 1997 à Tunis. S'agissant des autres groupes de travail, la Commission a examiné les progrès accomplis et pris note des diverses réunions d'experts et ateliers prévus.
11. Les discussions sur les autres activités des divers groupes ont fourni l'occasion de réexaminer la méthode de travail en notant le risque de voir la CMDD devenir un "institut de recherche" au lieu d'une "task force consultative"; par ailleurs, les gestionnaires de tâches se devaient d'associer des spécialistes dans leurs thèmes respectifs ainsi que des représentants du public et du privé. Il a été cependant noté que la CMDD, qui permet d'étendre les activités du PAM dans le cadre du développement durable, fonctionne avec un budget additionnel marginal, à utiliser plutôt comme capital d'amorçage, des fonds complémentaires devant être recherchés auprès d'autres sources.
12. Afin de mener à bien la préparation du règlement intérieur de la CMDD, un groupe ad hoc a été constitué et sa proposition a été adoptée par les membres de la Commission avant de la soumettre à l'attention des Parties contractantes.

D) Réunion des Parties contractantes

13. Les Parties contractantes ont tenu leur Dixième réunion ordinaire du 18 au 21 novembre 1997 à Tunis et elles ont approuvé les recommandations relatives à la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières ainsi que le règlement intérieur de la CMDD avec un Comité directeur de sept membres, quatre d'entre eux représentant les Parties contractantes - dont, de droit, le président du Bureau des Parties contractantes - et les autres représentant chacun les trois catégories prévues par le mandat de la CMDD.
14. La réunion a considéré que les gestionnaires de tâches et leurs groupes de travail ainsi que le Secrétariat se devaient d'inciter les pays à mettre en pratique ces recommandations et à traduire les lignes d'action stratégiques de la CMDD en propositions d'action concrètes avec un échéancier. Il a aussi été souligné que les principaux partenaires de la société civile devaient être activement associés à la mise en place et au suivi des projets et activités prioritaires. Par ailleurs, il a été décidé de maintenir la Commission dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999).
15. Par ailleurs, le Bureau des Parties contractantes (Tunis, 28 mars 1998) a désigné les membres restants de la CMDD parmi une liste de candidats proposés.

E) Réunion consultative technique des gestionnaires de tâches de la CMDD:

16. Afin de coordonner et rationaliser les travaux des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques, à partir de l'expérience acquise durant la première année de fonctionnement de la CMDD, une réunion consultative a été organisée à Athènes, le 5 février 1998 (le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/I AD WG.141/2), à l'initiative du Secrétariat, et avec la participation des directeurs des CAR/Centres d'Activités Régionaux.
17. Des points importants ont été soulevés à cette réunion, à savoir notamment:
- un certain manque de coordination entre les gestionnaires de tâches et les Centres supports;
 - le besoin d'informer régulièrement, et autant que possible d'impliquer tous les membres du groupe de travail;
 - la nécessité, pour les groupes thématiques, d'échanger des informations et de développer leur coopération;
 - la nécessité d'associer activement aux travaux préparatoires et aux réunions des experts compétents, en plus de ceux désignés officiellement;
 - la nécessité d'établir le programme d'activités de chaque groupe avec son calendrier de réunions et les résultats escomptés de ses travaux.

F) Quatrième réunion de la CMDD

18. La quatrième réunion de la CMDD s'est tenue à Monaco, du 20 au 22 octobre 1998. La Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes de travail thématiques "à moyen terme" ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, aux nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires.
19. Conformément au règlement intérieur de la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu, ayant pour président la Tunisie, pour rapporteur Monaco et pour vice-présidents l'EOAEN, Chypre, le MIO-ECSDE, la Municipalité de Silifke et l'Espagne.
20. Dans la perspective de la cinquième réunion de la CMDD et de la Onzième réunion des Parties contractantes (27-30 octobre 1999), il a été demandé à l'ensemble des groupes de travail sur les thèmes "Indicateurs", "Tourisme" et "Information", de réexaminer leurs propositions en énonçant des recommandations et des actions plus réalistes, applicables et pratiques, les autres groupes de travail étant, pour leur part, invités à se fixer des objectifs accessibles et à arrêter un programme de travail concret en vue des propositions finales à soumettre aux réunions de la CMDD et des Parties contractantes prévues en 2001.
21. À propos des autres points importants de l'ordre du jour (suivi, nouveaux thèmes, méthode de travail et coopération), la réunion a demandé au Secrétariat de pousser plus avant l'analyse des questions soulevées au cours des débats et de présenter ses vues et ses propositions à la prochaine réunion du Comité directeur de la CMDD, en plus des travaux préparatoires entrepris pour le Bilan stratégique pour l'an 2000 prévu dans le mandat de la CMDD.

22. La quatrième réunion de la CMDD a été l'occasion d'une large participation des organisations des Nations Unies et d'autres partenaires qui ont manifesté un vif intérêt pour les travaux de la Commission. La réunion a demandé à la CMDD et à son Secrétariat de renforcer la coopération avec les organismes concernés, notamment avec la CDD-NU.

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS GÉNÉRALES DEPUIS LA QUATRIÈME RÉUNION DE LA CMDD

A) Deuxième réunion du Comité directeur

23. La deuxième réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue les 8 et 9 mars 1999 à Tunis. Conformément à une demande de la quatrième réunion de la CMDD, le Secrétariat avait établi un rapport portant sur les principales questions touchant la méthode de travail et le suivi des recommandations, les nouveaux thèmes et leurs critères de sélection, l'établissement du Bilan stratégique pour l'an 2000, ainsi que la coopération avec la Commission des Nations Unies et les Commissions nationales de développement durable. Ces questions ont été abordées par le Comité directeur qui est finalement convenu d'une série de conclusions à soumettre, pour examen, à la cinquième réunion de la CMDD (voir "Relevé de conclusions" à l'annexe I)
24. Le rapport du Secrétariat (UNEP(OCA)/MED WG. 155/2) et le rapport du Comité directeur (UNEP(OCA)/MED WG.155/3) ont été adressés à tous les membres de la CMDD par courrier postal et/ou électronique en avril 1999.
25. Conformément aux conclusions du Comité directeur, le Secrétariat a remanié la matrice des nouveaux thèmes proposés avec l'ensemble des critères retenus pour leur sélection qui ont été présentés sous forme d'un questionnaire succinct portant sur des aspects spécifiques liés à l'importance, l'appréciation, la faisabilité et la méthodologie. La matrice remaniée et le questionnaire détaillé ont été envoyés à tous les membres et Centres supports de la CMDD à la mi-mai en sollicitant leurs observations et leurs contributions avant la mi-juin, ce qui ménagerait ainsi une semaine au Secrétariat pour lui permettre de procéder à une analyse et une synthèse des informations recueillies (la matrice et le questionnaire sur les critères de sélection figurent à l'annexe II du présent document).
26. Comme le Comité directeur a tenu sa deuxième réunion assez récemment et qu'il y a examiné des questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la cinquième réunion de la CMDD, les conclusions afférentes seront reprises dans les sections pertinentes du présent rapport, principalement au titre des points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.
27. Les membres de la CMDD souhaiteront peut-être examiner les contributions à la réunion du Comité directeur de la CMDD et les conclusions qui ont résulté de celle-ci et conseiller sur la préparation d'autres réunions du Comité directeur.

B) Activités intersessions et groupes de travail

28. Pour améliorer l'information et assurer une meilleure participation aux divers groupes de travail thématiques, un calendrier provisoire des réunions en 1999 dans le cadre de la CMDD ou présentant un intérêt pour celle-ci a été établi par le Secrétariat et envoyé à tous les membres de la CMDD et à d'autres partenaires en mars 1999. Le calendrier bien arrêté des réunions des groupes de travail de la CMDD figure à l'annexe III du présent document. Comme on peut le relever sur le tableau, trois des groupes de travail se sont réunis dans un délai compris entre 7 et 4 semaines avant la cinquième réunion de la CMDD. Le délai dont disposait le Secrétariat était manifestement trop court pour lui permettre

d'établir un rapport cohérent en deux langues et de l'envoyer aux membres de la CMDD et aux autres participants à la réunion plus de deux semaines avant la tenue de celle-ci.

29. Toutes les réunions des groupes de travail ont eu lieu et leurs principales conclusions/propositions figurent dans un rapport séparé consacré aux rapports des gestionnaires de tâches et des Centres supports. Il convient de rappeler à ce stade que, en ce qui concerne les thèmes "indicateurs", "tourisme" et "information", il est prévu que les recommandations/propositions d'action seront finalisées et adoptées avant leur soumission à la prochaine réunion des Parties contractantes, alors que pour les thèmes "libre-échange", "industrie" et "développement urbain", les programmes de travail correspondants devraient être réexaminés, finalisés et adoptés en vue de propositions finales en 2001.
30. Les membres de la CMDD sont invités à examiner et à approuver les recommandations/propositions d'action ainsi que le programme de travail proposés, tels qu'ils figurent aux sections thématiques respectives du "Rapport des gestionnaires de tâches et des Centres supports" (UNEP(OCA)/MED WG.156/4).

III. MÉTHODE DE TRAVAIL ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS

31. Tout à fait pénétré de l'importance de cette question pour le redynamisation de la CMDD et le renforcement de son efficacité, le Secrétariat a préparé une analyse assez critique qui a été présentée à la réunion du Comité directeur (UNEP(OCA)/MED WG. 155/2). Le document en question fait principalement état:
 - du manque de cohérence des réunions et débats de la CMDD, en partie dû à la diversité des sujets abordés et à la brièveté du temps imparti, si bien que certaines questions importantes ne sont qu'effleurées;
 - du manque de recommandations et programmes d'actions suffisamment concrets avec une dimension opérationnelle claire;
 - de l'imprécision du processus de mise en oeuvre et de suivi des recommandations/propositions d'action adoptées;
 - de la nécessité d'une approche plus systématique dans le traitement d'un thème, en tenant dûment compte du mandat, de l'organisation des activités, des partenaires ainsi que de la période de travail et du financement;
 - de la nécessité d'une meilleure visibilité, d'un appui politique plus marqué et d'une stratégie appropriée d'information et de communication.
32. Partageant ces préoccupations du Secrétariat, les membres du Comité directeur, à l'issue d'un débat approfondi, sont convenus d'une série de conclusions à soumettre à la cinquième réunion de la CMDD pour examen et adoption d'un ensemble final de recommandations pertinentes. Les conclusions en question figurent à l'annexe I, section 1, du présent document.
33. D'autre part, l'un des membres de la CMDD - l'APNEK - a adressé au Secrétariat une série d'observations se rapportant à cette question où était mise en exergue la nécessité d'une analyse coûts-avantages des actions proposées et d'une intégration des recommandations dans le programme de travail du PAM, ce qui permettrait alors d'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en oeuvre; ainsi que, le besoin de la mise en place d'un mécanisme d'établissement régulier de rapports par les Parties contractantes.

34. Les membres de la CMDD sont invités à examiner les conclusions dont est convenu le Comité directeur et à adopter un ensemble final de propositions pertinentes. Ils jugeront peut-être utile de conseiller le Secrétariat sur la démarche à adopter pour suivre les questions afférentes.

IV. NOUVEAUX THÈMES ET LEURS CRITÈRES DE SÉLECTION

35. Compte tenu des progrès accomplis par les huit groupes de travail thématiques dans leurs travaux et de ce que les activités correspondantes devaient être achevées en 2001, il s'imposait d'engager des préparatifs en vue d'aborder de nouveaux thèmes; pour en améliorer la faisabilité et la mise en oeuvre, il convenait de tirer des enseignements des activités déjà menées par la CMDD.
36. En confrontant les activités prioritaires du PAM avec celles des programmes partenaires en Méditerranée, une douzaine de thèmes ont été retenus pour les trois prochains exercices biennaux, jusqu'en 2005, et ils ont été proposés au Comité directeur pour examen. De plus, pour assurer une préparation satisfaisante et réaliste avec un concours technique et financier conséquent, une série de critères permettant une sélection judicieuse ont été arrêtés.
37. La matrice de sélection de thèmes, avec les critères, a été remaniée par le Comité directeur qui a proposé de présenter les thèmes en 7 grandes catégories et les critères de sélection en 4 sous-groupes en fonction de l'importance du thème, de l'appréciation, de la faisabilité et de la méthodologie, comme il ressort de l'annexe II.
38. Les membres du Comité directeur sont également convenus d'une série de conclusions à soumettre aux membres de la CMDD pour examen. Ces conclusions figurent à l'annexe II, section 2, du présent document.
39. Cependant, il convient de noter qu'en principe la CMDD devra mener à bonne fin les activités concernant les thèmes "libre-échange, "industrie" et "développement urbain" au cours du prochain exercice biennal (2000-2001) tout en préparant le Bilan stratégique pour l'an 2000 conformément au mandat de la Commission. Ainsi devrait-on éviter de surcharger le programme de travail de la CMDD et principalement des Centres supports en ce qui concerne le concours technique et financier, à moins que des partenaires assument un rôle important dans la mise en oeuvre. Sinon, seuls quelques travaux préliminaires pourraient être prévus autour de deux nouveaux thèmes, lors des prochains exercices biennaux, permettant ainsi de consacrer davantage de temps à une préparation plus soignée.
40. La matrice révisée a été envoyée à tous les membres de la CMDD, avec un questionnaire détaillé sur les critères de sélection. L'information recueillie sera ensuite analysée et synthétisée, et le Secrétariat en présentera les résultats à la réunion de la CMDD, si d'ici la mi-juin 1999 un nombre suffisant de questionnaires sont remplis et retournés. Un spécimen du questionnaire figure également à l'annexe II.

41. Les membres de la Commission sont invités à examiner les conclusions du Comité directeur à ce sujet et à approuver une liste de nouveaux thèmes à envisager pour les trois prochains exercices biennaux. Peut-être souhaiteront-ils aussi planifier les activités correspondantes sur cette période et identifier les gestionnaires de tâches, Centres supports, principaux résultats et concours financiers.

V. BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000

42. Ainsi qu'il a été convenu à la quatrième réunion de la CMDD, conformément au mandat de la Commission, il est proposé d'"entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans et une évaluation de la mise en oeuvre par les Parties contractantes du Programme Action MED 21, des décisions des réunions des Parties contractantes et des actions menées par celles-ci en matière de développement durable de la région méditerranéenne, et de proposer à ce sujet des recommandations pertinentes; le premier bilan stratégique devra être entrepris pour l'an 2000 (avec une participation ministérielle), dans le but de se forger une vue d'ensemble intégrée de la mise en oeuvre d'Action MED 21, d'examiner des questions de politique générale qui se posent et de communiquer l'élan politique voulu" (UNEP(OCA)/MED WG. 140/Inf.4, page 8, g)).
43. À cette fin, le secrétariat, en concertation avec certains experts, a établi un projet de mandat pour la réalisation de ce bilan stratégique. Le mandat soumis pour examen par la cinquième réunion de la CMDD figure à l'annexe IV du présent rapport.
44. Compte tenu des dates des prochaines réunions des Parties contractantes (octobre 1999 et 2001), il est proposé d'entreprendre le premier Bilan stratégique pour l'an 2001, dont le projet sera présenté et examiné à la sixième réunion de la CMDD qui devrait se tenir en juin/juillet 2000, ce qui ménagerait un certain délai pour réunir les fonds nécessaires.
Comme le Bilan stratégique doit concerner l'ensemble de la région méditerranéenne, il ne se limitera pas aux activités du PAM et de la CMDD; il comportera également un bilan succinct des activités d'autres partenaires et programmes régionaux, tels que le partenariat euro-méditerranéen, le METAP, le CEDARE, etc., en vue de recenser les complémentarités, de réduire les doubles emplois et de promouvoir la synergie. Ce Bilan comprendra également une appréciation des activités menées aux niveaux national et local afin de déceler les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable ainsi que les germes de changement.
45. Il est prévu que ce Bilan stratégique, en plus d'une évaluation de l'état d'avancement des activités menées dans la perspective du développement durable dans la région méditerranéenne, mettra en relief les atouts et les faiblesses du système méditerranéen, notamment du PAM, ainsi que les lacunes et contraintes qui retentissent sur son efficacité; il proposera également un ensemble de recommandations et propositions d'action pertinentes visant à promouvoir, améliorer et renforcer:
- l'établissement de programmes d'activités;
 - la mise en oeuvre des activités afférentes par les institutions concernées (régionales et nationales);
 - la mise en oeuvre de recommandations et propositions d'action;
 - la synergie entre partenaires régionaux et nationaux;
 - des actions stratégiques menées dans la perspective du développement durable de la région méditerranéenne.

46. Le Bilan stratégique devrait être entrepris par un groupe d'étude, sous la coordination du Secrétariat et avec le concours de 3 à 5 membres de la CMDD et de 3 experts indépendants. Au cours de sa période de travail (septembre-1999 - avril 2001), le groupe d'étude tiendra trois réunions techniques (lancement, bilan de mi-parcours/suivi, finalisation), et un atelier régional pourrait être utile, voire indispensable, au début de 2001. Le budget de ce Bilan stratégique, y compris les honoraires des experts régionaux et nationaux et le coût des réunions, devrait être de l'ordre de 150.000 à 200.000 dollars E.U.
47. Les membres de la CMDD sont invités à examiner le mandat proposé pour le Bilan stratégique et à conseiller le Secrétariat sur la meilleure démarche à adopter en matière de coordination, mise en oeuvre et collecte de fonds.

VI. COOPÉRATION ET COLLECTE DE FONDS

48. Conformément à son mandat, la CMDD a développé et renforcé ses relations et sa coopération avec le PNUE et d'autres institutions des Nations Unies, notamment avec la CDD-NU, par le biais de son Secrétariat ainsi que de plusieurs de ses membres.
49. Suite à la demande que la CMDD a adressée au PNUE pour qu'il encourage l'échange d'informations et la coopération directe entre la CMDD et d'autres secrétariats ainsi que la CDD-NU, le vingtième Conseil d'administration du PNUE a reconnu l'importance de la CMDD et recommandé le développement d'initiatives similaires dans d'autres régions. Lors de cette importante réunion, des informations ont été fournies sur la CMDD et plusieurs représentants de pays et partenaires méditerranéens (Espagne, Monaco, Tunisie, Turquie, Commission européenne, etc.) ont demandé que l'acquis et les activités de la CMDD soient appuyées.
50. En outre, le Secrétariat PAM/CMDD a participé, comme membre de la délégation du PNUE, au groupe de travail spécial intersessions de la CDD-NU et y a fait une présentation sur les mers régionales et la CMDD dans le cadre d'une manifestation parallèle. Le Secrétariat a également pris part à la septième session de la CDD-NU où le rapport de l'atelier d'Antalya sur le thème "tourisme et développement durable" de la CMDD a fait l'objet d'une large diffusion et a été présenté en marge de la session.
51. En ce qui concerne la proposition d'une réunion conjointe CDD-NU/CMDD sur les stratégies nationales de développement durable en Méditerranée, il semble préférable de relier celle-ci à l'élaboration du "Bilan stratégique pour l'an 2000" en l'organisant peu de temps après le lancement du Bilan en question. Ce serait une bonne occasion de rassembler des informations utiles pour le Bilan stratégique et de présenter aux participants les questions méthodologiques et les résultats de cas de réussite de manière à promouvoir et stimuler l'élaboration de stratégies de développement durable aux niveaux national et local.
52. L'information sur l'expérience et les activités de la CMDD a été également diffusée à l'occasion de plusieurs réunions tenues en Méditerranée et en Europe, pas seulement par le Secrétariat mais aussi par divers membres de la CMDD (représentants de pays et de la CE et autres partenaires, EOAEN, MIO-ECSDE, EcoMediterranea, APNEK, WWF, selon nos informations).

53. En ce qui concerne les activités thématiques et les réunions correspondantes, les gestionnaires de tâches, les groupes de travail et les Centres supports ont bénéficié de divers concours techniques et financiers, le budget limité du PAM étant d'une manière générale considéré comme un simple capital d'amorçage. Toutefois, il n'y a pas eu de stratégie systématique de collecte de fonds suffisamment à l'avance et les activités concernées ont été principalement entreprises avec les fonds restreints du PAM. Cet handicap sera et est déjà en voie d'être surmonté, puisque des projets concrets ont été établis et que d'autres suivront prochainement pour être soumis pour financement à des partenaires (la Commission européenne avant tout, qui est de loin la principale instance d'appui) et à des pays (surtout pour ce qui concerne l'organisation de réunions).
54. De fait, depuis sa quatrième réunion, la CMDD a bénéficié principalement des concours suivants pour ses diverses activités thématiques:
- ! "indicateurs": PAM (CAR/PB - autres projets d'indicateurs), France et Tunisie (test national);
 - ! "information": PAM (Unité MED), CREE et MIO-ECSDE qui ont consacré beaucoup de leur temps à ce thème avec un appui financier modeste du PAM);
 - ! "libre-échange": PAM (Unité MED, CAR/PB et CAR/PP), Liban (étude de cas nationale), France;
 - ! "industrie": PAM (MED POL, CAR/PP), ICS/ONUDI, DTIE/PNUJ;
 - ! "développement urbain" PAM (CAR/PAP, CAR/PB), MedCités.

Pour donner un ordre de grandeur, et sans tenir compte ce que coûte le temps que les cadres du PAM et les experts de partenaires (membres de la CMDD et autres partenaires régionaux) consacrent aux activités concernées, le montant annuel moyen d'une activité thématique de la CMDD se situe entre 30.000 et 40.000 dollars E.U (il va de soi qu'un montant plus important permettrait d'élargir les travaux, d'effectuer une analyse plus approfondie et se traduirait sans doute par des propositions plus réalistes); un groupe d'experts doit coûter dans les 15.000 dollars, une réunion de groupe de travail dans les 20.000 à 30.000, un atelier réunissant tous les membres de la CMDD dans les 50.000, et une réunion de la CMDD nécessite de 80.000 à 100.000 dollars. Le coût de la présente et cinquième réunion de la CMDD est pleinement pris en charge par la Ville de Rome.

55. Il importe de rappeler que, comme il a été convenu à la première réunion de la CMDD, "les gestionnaires de tâches seront chargés d'obtenir le complément de ressources humaines et financières ainsi que de compétences techniques indispensables aux activités des groupes de travail thématiques", bien entendu en coopération avec le Secrétariat et les Centres supports concernés.
56. À court et moyen terme, une coopération plus systématique sera recherchée et instaurée entre la CMDD et la Commission européenne, les divisions et bureaux régionaux qualifiés du PNUJ, la CDD-NU, le METAP, le CEDARE ainsi que d'autres institutions concernées par les nouveaux thèmes qui seront retenus (FAO, Capacité 21/PNUJ, Convention sur la désertification/CCD-NU, OMS, etc.)
57. Enfin, étant donné les crédits budgétaires limités du PAM et les tâches de coordination sans cesse croissantes et accaparantes dont doit s'acquitter la CMDD, il serait bien utile que des auxiliaires qualifiés soient détachés auprès du Secrétariat de la CMDD pour des périodes de 1 à 2 ans, soit directement par les pays, soit par le biais d'un mécanisme spécial de financement qui permettrait de nommer pour une durée de 1 à 2 ans des auxiliaires de pays tiers qui ne sont pas en mesure de couvrir les frais de leur détachement. Cette formule serait une source d'impulsion et de stimulation ainsi qu'un appui pour le Secrétariat et les activités de la CMDD, et pour les personnes détachées

elle serait l'occasion d'une période de formation pratique.
Cette question de la nécessité d'un appui supplémentaire et de détachements a été examinée par la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (29-30 avril 1999) où des vues ont été échangées sans déboucher sur une proposition finale.

58. Les membres de la CMDD sont invités à examiner les questions de la coopération et de la collecte de fonds; ils souhaiteront peut-être conseiller le Secrétariat sur les meilleurs moyens de renforcer la coopération et d'améliorer la collecte de fonds. Peut-être jugeront-ils aussi opportun de demander aux gestionnaires de tâches et à d'autres membres et partenaires de la CMDD de rechercher et de fournir un appui plus important aux activités de la CMDD.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

I. Méthode de travail et suivi des recommandations

- Le Comité directeur a salué la qualité du travail accompli par la Commission. À partir de cet acquis, des progrès doivent être réalisés et l'accent mis, pour les travaux futurs, sur les trois domaines suivants, sans remettre en cause la structure de base (groupe de travail, gestionnaire de tâches):
 - a) meilleure identification et préparation des thèmes (approche participative, spécificité méditerranéenne, valeur ajoutée, etc.);
 - b) meilleure planification des activités thématiques par objectif ;
 - c) mise en oeuvre et suivi des recommandations (exécution, valorisation, information/communication, financement).
- Il incombe à chaque groupe de travail de bien prendre en compte ces trois domaines dans la réalisation de leurs activités.
- S'agissant de la mise en œuvre, elle pourrait donner lieu à des programmes d'actions stratégiques (PAS), certains thèmes se prêtant particulièrement à cette formule en raison de l'importance de leur enjeu pour la Méditerranée.
- Le Secrétariat devra s'employer, avec les gestionnaires de tâches, à finaliser les recommandations en vue de leur conférer un caractère plus opérationnel, avant leur présentation aux Parties contractantes.
- S'agissant du suivi, il sera rendu plus efficace en ayant recours, entre autres, à des programmes de démonstration.
- Une meilleure visibilité de la Commission et une meilleure diffusion de ses résultats à tous les acteurs concernés constituent un objectif crucial qui impose de mettre l'accent sur la diffusion des recommandations et l'information par tous les canaux disponibles et pour l'ensemble des partenaires. Il convient également de tirer le meilleur parti possible des nouvelles technologies de communication. A cet égard, on veillera à présenter les activités et les produits de la CMDD sur le site web du PAM, qui devrait être rendu facilement accessible sur celui du PNUE, et vice versa, en tenant ces sites régulièrement à jour.

II. Thèmes nouveaux et leurs critères de sélection

- La matrice présentée par le Secrétariat pour la sélection des nouveaux thèmes demande à être rationalisée pour la rendre plus opérationnelle :
 - a) en resserrant les critères (sur les notions de priorité, de concordance avec les programmes régionaux / internationaux, et de faisabilité) et en les définissant plus clairement ;
 - b) en regroupant les thèmes, quitte à préciser leurs caractéristiques et les sous-thèmes. Les nouveaux thèmes proposés concerneraient alors :

1. Gestion locale et développement durable (en mettant l'accent sur les questions spécifiques des zones humides, des îles, des régions montagneuses ou désertiques);
2. Gestion durable des ressources naturelles marines (y compris la pêche);
3. Énergie et transport et développement durable;
4. Emploi et formation;
5. Agriculture et milieu rural (y compris utilisation des sols, érosion, désertification);
6. Modes de consommation et gestion des déchets;
7. Santé et environnement.

- Le Secrétariat remaniera la matrice en fonction des observations de la réunion et adressera la nouvelle version à tous les membres de la CMDD pour qu'ils la complètent autant que possible, et qu'une synthèse soit présentée à la prochaine réunion de la CMDD en vue d'arrêter les nouveaux thèmes.

III. Bilan stratégique pour l'an 2000

- Le bilan stratégique, prévu par le mandat de la Commission, est d'une importance capitale puisqu'il doit permettre d'établir un "état des lieux" de la Méditerranée en matière de développement durable, cinq ans après l'adoption par les Parties contractantes du Programme Action MED 21.
- Dans un souci de clarté et d'objectivité, ce bilan devra, de préférence, être entrepris par une équipe de sept membres comprenant : trois experts indépendants, trois membres de la Commission (un représentant d'un État, un représentant "ONG/acteurs socio-économiques", un représentant "autorités locales") et un représentant de l'Unité de coordination.
- Le Secrétariat préparera un mandat précis pour la réalisation de ce bilan, à soumettre à la prochaine réunion de la CMDD.
- Dans la perspective de ce bilan, la Tunisie a réitéré sa proposition d'accueillir la 6ème réunion de la CMDD en 2000 qui sera l'occasion d'un "MED 21+5" et devrait comporter un segment ministériel. Des fonds devront être mobilisés pour cet événement.

IV. Coopération avec les Nations Unies et les CDD nationales

- Le Secrétariat doit recenser toutes les CDD nationales existantes ou autres instances apparentées; il recherchera ensuite un échange réciproque d'informations et, s'il y a lieu, instaurera une coopération avec elles. Les expériences de plus en plus nombreuses (Agendas 21) menées tant au niveau national que local peuvent constituer un facteur d'incitation pour d'autres pays ou régions.
- Une réunion conjointe et cofinancée par la CMDD et la CDD/ONU sera organisée vers la fin de 1999 dans un pays méditerranéen sur les stratégies nationales de développement durable.

- En ce qui concerne la coopération avec la CDD/ONU, il revient aux délégations des pays membres de la CMDD qui participent aux sessions de la CDD, et notamment au Président de la Commission, de faire connaître les travaux et réalisations de la Commission, de mettre en exergue son caractère exemplaire, avec, entre autres objectifs, celui de permettre à terme l'accréditation de la CMDD en qualité d'observateur autonome qui devrait être demandée par le Président. Une réunion informelle des délégations méditerranéennes, en marge de chaque session, favoriserait opportunément cette "alliance" des pays riverains.
- Outre un panel sur les mers régionales qui se tiendra lors de la CDD7, il est projeté d'organiser, lors de la CDD 8, un panel spécifique de présentation de la CMDD.
- Par ailleurs, il est envisagé d'organiser une grande conférence sur le développement durable en Méditerranée, à laquelle seraient conviés les agences internationales compétentes, les universités et autres partenaires intéressés. Cette conférence, qui coïnciderait avec "Rio+10" (2002), serait l'occasion de faire le point sur "CMDD+5".

V. Activités thématiques intersessions de la CMDD

- Les membres de la CMDD devraient participer de manière plus dynamique et plus efficace aux groupes de travail.
- L'agenda des réunions, jugé très utile, devrait être complété et régulièrement mis à jour pour informer et inciter les membres de la CMDD à y participer. Il serait aussi opportun d'y faire apparaître les réunions déjà organisées, ce qui présenterait un grand intérêt pour les travaux en cours.

VI. Ordre du jour provisoire de la 5ème CMDD

- Dans un souci de clarté, il ne faut plus inclure le "Règlement Intérieur" comme un point de l'ordre du jour. En revanche, il faut y ajouter "le Mandat pour la préparation du bilan stratégique pour l'an 2000".
- En ce qui concerne l'organisation du travail, il faudra prévoir des Comités de rédaction pour les groupes de travail qui finalisent leurs activités à la 5ème CMDD, et notamment pour le thème du "Tourisme et développement durable" et celui des "Indicateurs du développement durable".
- En vue du financement des réunions de la CMDD, il est proposé que le pays hôte participe substantiellement à la prise en charge des coûts, sans exclure les contributions extérieures.
- Enfin, les ONG devraient être encouragées à contribuer à l'organisation de réunions de la CMDD, rôle que le Secrétariat veillera à renforcer.

**Critères de sélection des nouveaux thèmes pour le programme de travail de la CMDD
pour les 2 ou 3 prochains exercices biennaux (jusqu'en 2005)**

THÈME PROPOSÉ :.....

Critères et questions connexes	Réponses brèves
<p>IMPORTANTANCE <i>A votre avis, est-ce que ce thème et/ou ses composantes sont considérés être:</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Priorités MED 21/PAM:</u> <i>(à remplir par le Secrétariat, mais votre contribution est la bienvenue) une priorité pour MED 21 et/ou le PAM?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Priorités Partenaires du PAM:</u> <i>(à remplir par le Secrétariat, mais votre contribution est la bienvenue) une priorité dans les programmes des partenaires du PAM (METAP, CEDARE, SMAP, NGO, etc.)</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Priorités nationales/locales:</u> <i>une priorité dans vos stratégies et plans d'actions nationaux, locaux ou de l'organisation?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Programme CDD-NU:</u> <i>une priorité dans le programme de travail de la CDD (passé, présent, future)?</i> 	
<p>EVALUATION <i>Pour ce thème et/ou ses composantes, quel est (quels sont) à votre avis:</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux et risques:</u> <i>les enjeux majeurs et les principaux risques à court, moyen et long terme, aux niveaux local, national et méditerranéen?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Valeur ajoutée par la CMDD:</u> <i>la valeur ajoutée spécifique escomptée du travail de la CMDD?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Dimension Développement Durable:</u> <i>la dimension développement durable sur laquelle la CMDD devrait mettre l'accent? éléments de stratégie à long terme, inter-relation et intégration avec d'autres thèmes, etc.</i> 	

Critères et questions connexes	Réponses brèves
<p>FAISABILITÉ <i>Pour ce thème et/ou ses composantes :</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Capacité et compétence technique du PAM:</u> (à remplir par le Secrétariat, mais votre contribution est la bienvenue) <i>Le PAM avec son Unité de Coordination et ses Centres et programmes régionaux, dispose-t-il de la capacité et de l'expertise pour travailler sur ce thème?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Connaissance:</u> <i>A votre avis, ce thème est-il plutôt largement étudié (pas seulement dans le cadre du PAM) ou bien un intense travail préliminaire de collecte et d'analyses serait nécessaire?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Co-Partenaires:</u> <i>Quels sont les partenaires (non-membres de la CMDD) que vous associeriez, en considérant les facteurs expertise, synergie, support et impacts?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Perspectives de financement:</u> Identifiez certains sources de financement potentielles et accessibles (locale, nationale, euro-méditerranéenne, privée, société civile, etc) pour les activités et réunions de travail connexes? 	
<p>MÉTHODOLOGIE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Groupe de travail ou groupe d'experts:</u> <i>Devons-nous faire traiter ce thème par un groupe de travail classique constitué d'experts qualifiés représentant les membres de la CMDD ou bien par un petit groupe d'experts "indépendants"?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Période de travail:</u> <i>Considérant le niveau de connaissance disponible et la valeur ajoutée escomptée, ce thème devrait-il être traité en une période de 1,2 ou 4 années?</i> 	

MATRICE DE SÉLECTION DES THÈMES CMDD

CRITÈRES	Importance				Evaluation			Faisabilité				Méthodologie				
	Priorités MED 21/PAM	Priorités/ partenaires du PAM	Priorités nationales/locales	Programme CDD/ONU	Enjeux et risques	Valeur ajoutée par la CMDD	Dimension Développement	Capacité/compét. techn. du PAM	Connaissances	Co-partenaires	Perspectives financement	Groupes de travail /groupes d'experts	Période de travail	Centre d'appui du PAM ou co-centre		
Gestion locale et développement durable (zones humides, îles, régions montagneuses ou désertiques, etc)																
Gestion durable des ressources naturelles , maritimes (pêches, etc)																
Énergie, transport et développement durable																
Emploi, formation et environnement																
Agriculture et milieu rural (politiques agricoles, utilisation des sols, érosion, désertification, etc.)																
Modes de consommation et gestion des déchets																
Santé et environnement																

N.B Thèmes traités par la CMDD avec date d'adoption des recommandations:

- Gestion durable des zones côtières (Terminé 1997)
- Gestion de la demande en eau (Terminé 1997)

- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)
- Tourisme durable (A terminer en 1999)
- Information, sensibilisation et participation

- Libre-échange et environnement (A terminer en 2001)
- Industrie et développement durable (A terminer en 2001)
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)

GROUPES DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CMDD		
Sujet	Dates	Personnes/Instituts responsables
Libre-échange et environnement	Réunion d'experts 3 février 1999, Genève	Liban, BP/MEDU
Gestion du développement urbain	Réunion d'experts 26-27 avril 1999 Split	Egypte-MEDCITES- Turquie-PAP-PB-TDE
Tourisme et développement durable	Groupe de travail 6-7 mai 1999, Split	Espagne -EOAEN- Egypte-PB-PAP
Indicateurs du développement durable	Atelier, 10 -11 mai 1999, Sophia Antipolis	France-Tunisie-PB
Industrie et développement durable	Groupe de travail 16-17 mai 1999 Masa Carrara	Italie -Algérie-FID- MED POL- PP
Information, sensibilisation et participation	Groupe de travail 24-25 mai 1999, Athènes	MIO-ECSDE - CREE - Unité Med
Libre-échange et environnement	Groupe de travail, 4-5 juin 1999 Barcelone	Liban -PB -Unité Med- PP

Agenda of Meetings in the MCSD framework or of interest for MAP and MCSD 1999		
Item and organisers	Dates and venue	Concerned persons/bodies
Euro-Mediterranean Conference on Sustainable Cities. World Federation of United Cities and the Municipality of Seville.	21-23 January, Seville	MEDU/PAP/BP MCSD members
High level policy dialogue: "Trade Policy and Sustainability the Regional Approach". ICTSD	1-2 February Geneva	MEDU/BP
20 th Session of UNEP Governing Council. UNEP	1-5 February, Nairobi	MAP/Contracting Parties
UN - CSD Ad-Hoc Intersessional Working Groups (22-27 February - Tourism and Consumption Patterns 1-5 March Oceans and SIDS) UN-CSD Secretariat	22 Feb. - 5 March, New York	MCSD members MAP/MED Unit
MCSD Steering Committee MAP- Med Unit/ MCSD Secretariat	8-9 March, Tunis	Committee members MAP/MED Unit
Environmental Civil Forum Integration of the Environment in the Euro-Med Process Heinrich Boll Foundation, EC/DGI	13-15 April, Stuttgart	BP/MED Unit/ NGOs
UN - CSD - 7 - 19-21/4 - Tourism 21-23/4 - High level Segment 26/4 - National presentations 27-30/4 - Drafting groups. UN-CSD Secretariat	19-30 April, New York	MCSD members MAP/MED Unit
Bureau of the Contracting Parties MAP-Med Unit	29-30 April, Athens	Bureau members MAP/MED Unit
5 th MCSD MAP-Med Unit/MCSD Secretariat	1-3 July, Rome	MCSD members MAP/Others
MAP National Focal Points MAP-Med Unit	6-9 September, Athens	Contracting Parties /MAP/Observers
11 th Ordinary Meeting of the Contracting Parties, MAP-Med Unit	27-30 October, Malta	Contracting Parties /MAP/Observers

"BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000" **Projet de mandat**

A. Introduction et motivations

Conformément au mandat de la Commission, il est proposé d'"entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans et une évaluation de la mise en oeuvre par les Parties contractantes du Programme Action MED 21, des décisions des réunions des Parties contractantes et des actions menées par celles-ci en matière de développement durable de la région méditerranéenne, et de proposer à ce sujet des recommandations pertinentes; le premier Bilan stratégique devra être entrepris pour l'an 2000 (avec une participation ministérielle), dans le but de se forger une vue d'ensemble intégrée de la mise en oeuvre d'Action MED 21, d'examiner des questions de politique générale qui se posent et de communiquer l'élan politique voulu" (UNEP(OCA)/MED WG. 140/Inf.4, page 8, g)).

Compte tenu des dates des prochaines réunions des Parties contractantes (octobre 1999 et 2001), il est proposé d'entreprendre le premier Bilan stratégique pour l'an 2001, dont le projet sera présenté et examiné à la sixième réunion de la CMDD qui devrait se tenir en juin/juillet 2000, ce qui ménagerait un certain délai pour réunir les fonds nécessaires.

Comme le Bilan stratégique doit concerner l'ensemble de la région méditerranéenne, il ne se limitera pas aux activités du PAM et de la CMDD; il comportera également une appréciation des activités d'autres partenaires et programmes régionaux, tels que le partenariat euro-méditerranéen, le METAP, le CEDARE, etc., en vue de relever les complémentarités, de réduire les doubles emplois et de promouvoir la synergie. Le Bilan comprendra également une appréciation des activités menées aux niveaux national et local afin de cerner les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable ainsi que les germes de changement.

Il est prévu que le Bilan stratégique, en plus d'une évaluation de l'état d'avancement des activités menées dans la perspective du développement durable dans la région méditerranéenne, mettra en relief les atouts et les faiblesses du système méditerranéen, notamment du PAM, ainsi que les lacunes et contraintes qui retentissent sur son efficacité; il proposera également un ensemble de recommandations et propositions d'action pertinentes visant à promouvoir, améliorer et renforcer:

- l'établissement de programmes d'activités;
- la mise en oeuvre des activités afférentes par les institutions concernées (régionales et nationales);
- la mise en oeuvre de recommandations et propositions d'action;
- la synergie entre partenaires régionaux et nationaux;
- des actions stratégiques s'inscrivant dans le cadre du développement durable de la région méditerranéenne.

B. Rappel des faits et objectif

Microcosme planétaire, la Méditerranée est une éco-région que l'on peut considérer comme un excellent exemple de relais entre le niveau mondial et le niveau national pour la problématique du développement durable. Conscients de la spécificité de leur contexte, les pays riverains ont décidé de coopérer et d'unir leurs efforts pour veiller à leur avenir commun et s'attaquer aux problèmes que celui-ci implique aux plans régional, national et local.

Dans le sillage de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, les partenaires méditerranéens ont résolu de prendre davantage et mieux en compte le développement durable en adaptant l'Agenda 21 au contexte de leur région. Pour concrétiser cette volonté, un

Agenda 21 pour la Méditerranée a été établi (Action MED 21), le programme du PAM a été révisé et actualisé, et la Convention de Barcelone a été modifiée en conséquence. Il a été également décidé de créer une Commission méditerranéenne du développement durable chargée de préparer et de proposer aux Parties contractantes et aux partenaires méditerranéens des propositions d'action et recommandations stratégiques en vue d'une intégration plus poussée de l'environnement et du développement, d'une meilleure gestion des ressources et des problèmes d'environnement/développement conformément au principe de développement durable, d'un resserrement de la coopération régionale et du renforcement des capacités décisionnelles intergouvernementales. Pour obtenir des résultats plus tangibles, tous les acteurs concernés sont associés aux activités de la CMDD (représentants gouvernementaux, autorités locales, secteur privé et société civile/ONG).

Depuis 1995, diverses initiatives sur des questions et des enjeux capitaux dans les domaines économique, environnemental et social ont été prises aux niveaux national et local comme aux niveaux régional et euro-méditerranéen. Il serait important, cinq ans plus tard, de procéder à un bilan de ces initiatives (à commencer par celles qui concernent le PAM, Action MED 21 et la CMDD), du processus de leur mise en oeuvre, des activités, résultats et retombées qui s'y rattachent; puis des recommandations et propositions d'action seront élaborées en fonction des lacunes et contraintes relevées, et de l'efficacité qu'appellent une gestion et une intégration satisfaisantes de l'environnement et du développement, et ce dans la perspective du développement durable de la région méditerranéenne ainsi que du renforcement et d'une meilleure visibilité du PAM et de la CMDD.

Le Bilan stratégique devrait comporter un aperçu des grandes orientations et actions ministérielles pertinentes de manière à aborder le processus de prise de décision et à insuffler au PAM et à la CMDD l'élan politique voulu.

Enfin, l'objectif du Bilan stratégique consistera à apprécier les mesures prises par la communauté méditerranéenne et par les partenaires concernés dans l'optique d'un développement durable, eu égard principalement aux recommandations et décisions des Parties contractantes et aux activités correspondantes. Le Bilan stratégique consiste à évaluer la mise en oeuvre et le caractère effectif des recommandations et des décisions. Il ne vise pas à fournir directement un panorama de l'état de l'environnement et du développement dans la région. Il porte avant tout sur le processus de prise de décision, les capacités et la gouvernance.

C. Objectifs spécifiques et activités correspondantes

Niveau euro-méditerranéen:

- ! bilan succinct du partenariat euro-méditerranéen, notamment dans les domaines prioritaires du PAM II et de la CMDD, y compris l'ampleur du financement de projets au titre de MEDA;

Niveau régional méditerranéen/partenaires:

- ! bilan succinct du programme METAP, notamment dans le domaine du renforcement des capacités;
- ! bilan succinct du programme CEDARE, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et de l'information;

Niveau régional méditerranéen/PAM:

- ! bilan des actions du PAM II, notamment celles portant sur les domaines prioritaires s'inspirant du programme Action MED 21:
 - < intégration de l'environnement et du développement;
 - < gestion intégrée des ressources naturelles;
 - < gestion intégrée des zones côtières;
 - < gestion des déchets;
 - < agriculture;
 - < industrie et énergie;
 - < transports;
 - < tourisme;
 - < développement urbain et environnement;
 - < information;
 - < évaluation et maîtrise de la pollution marine;
 - < conservation de la nature, des paysages et des sites.

Ce bilan portera avant tout sur les activités entreprises par les divers volets du PAM (CAR et programmes) ainsi que leurs incidences sur le processus de prise de décision:

- ! bilan de l'activité du PAM, de l'Unité de coordination, des programmes et des CAR dans le domaine juridique concernant l'élaboration, la révision et le suivi de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
- ! bilan des actions du PAM en matière de mise en oeuvre des recommandations proposées au niveau régional dans le programme Action MED 21.

Niveau régional méditerranéen/CMDD:

- ! bilan des activités de la CMDD, notamment en ce qui concerne les huit thèmes prioritaires retenus:
 - < gestion de la demande en eau;
 - < gestion durable des régions côtières;
 - < indicateurs du développement durable;
 - < tourisme;
 - < information, sensibilisation, éducation environnementale et participation;
 - < libre-échange et environnement;
 - < industrie;
 - < développement urbain.

Ce bilan devra avant tout explorer la capacité de la CMDD à catalyser le travail en équipe et à réunir des moyens financiers et des compétences techniques adéquats avec les Centres supports du PAM, et proposer aux Parties contractantes des recommandations stratégiques pragmatiques et des propositions d'action réalistes susceptibles de se concrétiser.

Il pourrait comporter également un examen de la méthode de travail et du suivi des recommandations.

Niveau national:

- ! bilan des réformes institutionnelles d'ordre juridique et réglementaire et des mesures prises par les gouvernements en vue d'intégrer l'environnement et le développement, notamment dans les domaines suivants:
 - < création d'une institution (ministère, agence, service) et des rouages nécessaires chargés des questions d'environnement;
 - < Commissions nationales du développement durable ou institutions similaires assumant un rôle catalyseur et de coordination;
 - < ratification des conventions mondiales pertinentes;
 - < ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
 - < promulgation d'instruments juridiques en matière de protection de l'environnement.

- ! bilan des mesures prises au niveau national en faveur d'un développement durable:
 - < élaboration et adoption d'une stratégie nationale de développement durable;
 - < élaboration d'un Agenda 21 national;
 - < élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action national pour l'environnement;
 - < intégration de l'éducation environnementale dans l'ensemble des programmes scolaires et notamment du primaire;
 - < élaboration de programmes d'action nationaux pour la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et la pollution;
 - < mesures d'incitation et mobilisation de la société civile en faveur de l'environnement et du développement durable.

- ! bilan de la participation des Parties contractantes aux programmes méditerranéens:
 - < appui institutionnel aux domaines prioritaires du PAM II dans les plans nationaux;
 - < prise en compte des recommandations et propositions d'action de la CMDD;
 - < application des recommandations d'Action MED 21 au niveau national;
 - < coordination entre divers programmes régionaux (PAM, SMAP, METAP, CEDARE, etc.).

Niveau local:

- ! bilan des actions liées à la préparation et la mise en oeuvre d'Agendas 21 locaux et d'activités pratiques s'inscrivant dans la perspective du développement durable.

Société civile/ONG:

- ! bilan des actions menées en vue d'un développement durable.

D. Méthodologie

Se référant aux textes fondamentaux (Convention, PAM II, CMDD, etc.) et à leurs principes directeurs, le Bilan stratégique devrait être entrepris par un groupe d'étude, sous la coordination du Secrétariat et avec le concours de 3 à 5 membres de la CMDD et de 3 experts indépendants. Au cours de sa période de travail (septembre 1999 - avril 2001), le groupe d'étude tiendra trois réunions techniques (lancement, bilan de mi-parcours/suivi, finalisation), et un atelier régional pourrait être utile, voire indispensable, au début de 2001. Le budget de ce Bilan stratégique, y compris les honoraires des experts régionaux et nationaux et le coût des réunions, devrait être de l'ordre de 150.000 à 200.000 dollars E.U.

Tirant parti de tous les rapports pertinents du PAM, de la CDD-NU (rapports nationaux), des Agendas 21 et plans d'action locaux/ nationaux, des autres partenaires (METAP, SMAP/parteneriat euro-méditerranéen, CEDARE, etc.), de la société civile et des ONG, la phase d'investigation et d'analyse pourrait être complétée par un bref questionnaire adressé aux services gouvernementaux et autres partenaires. Le complément d'information, s'il s'avère nécessaire, pourrait être recueilli et analysé par des consultants nationaux/locaux.

Le produit final devrait consister en:

- ! un bilan critique, exhaustif et rétrospectif des actions entreprises principalement dans le cadre du PAM depuis 1995;
- ! un recensement général des lacunes et déficiences préjudiciables à l'efficacité du PAM;
- ! un ensemble de recommandations pertinentes en vue de remédier à ces déficiences, d'améliorer l'efficacité et de renforcer les aspects stratégiques de leur mise en oeuvre par le PAM, les Parties contractantes et tous les partenaires concernés.

TABLEAU GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières (Terminé)	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS	CAR/PB, CAR/PAP, CAR/TDE et CAR/ASP
- Gestion de la demande en eau (Terminé)	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israel, Algérie, Turquie, Bosnie& Herzegovine	CAR/PB et CAR/PAP
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Slovenie, Turquie, Liban, Algérie, Municipalité de Silifke	CAR/PB
- Tourisme durable (A terminer en 1999)	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECSDE, France, Croatie, ASCAME, Slovenie, Libye, Turquie, Liban	CAR/PB et CAR/PAP
- Information, sensibilisation et participation (A terminer en 1999)	MIO-ECSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban	Unité de coordination du PAM
-Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen évaluation stratégique d'impact) (A terminer en 2001)	Liban	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Hrzegovine, WWF	CAR/PB et Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique) (A terminer en 2001)	Italie, Algérie, FID	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie, Tunisie, RME	MEDPOL, CAR/PP
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)	Egypte, MEDCITIES Turkey	FEI, MIO-ECSDE, Espagne, Maroc, France, Malte Bosnie-Herzégovine, Algérie, CEDARE, CE, Slovenie, Chypre, RME	CAR/PAP et CAR/PB

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences respectives, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.156/4
10 juin 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cinquième réunion de la
Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)

Rome, 1-3 juillet 1999

**RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE PAR LES
GESTIONNAIRES DE TACHES ET LES CENTRES SUPPORTS**

RAPPORT DES GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE PAR LES GESTIONNAIRES DE TACHES ET LES CENTRES SUPPORTS

TABLE DES MATIERES

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE	1
TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE	12
INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC, EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION	20
LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANNEEN	29
INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	35

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

Recommandations et propositions d'action pour revision et adoption

I. CONTEXTE ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis la Conférence de Rio, en 1992, et conformément à son agenda 21, il est attendu des Etats et de la société civile la mise en œuvre de systèmes d'indicateurs pour faciliter le suivi des grandes évolutions sociales, économiques et environnementales et pour aider à la décision dans les politiques de développement durable.

Dans cette perspective, la région méditerranéenne, en tant qu'« éco-région », entend adopter une démarche, qui s'inscrit dans la Convention de Barcelone, le Plan d'Action pour la Méditerranée et l'Agenda MED 21 et les prolonge de façon cohérente. L'activité Indicateurs pour le Développement Durable en Méditerranée a été inscrite comme activité à moyen terme au cours de la première réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) à Rabat en décembre 1996. Dès la 2^{ème} réunion de la CMDD en mai 97 à Majorque, les gestionnaires de tâche (Tunisie et France) ont présenté un rapport préliminaire [doc UNEP (OCA)/MED WG 124/inf 3], qui décrivait le contexte général de l'activité, son champ et sa portée, et les méthodes de travail à privilégier.

Le Plan Bleu a organisé en juillet 97 à Sophia-Antipolis une réunion qui a rassemblé les principales institutions impliquées dans le développement d'indicateurs dont la CDD-NU, la Banque Mondiale, le PNUD, L'OCDE, l'AEE, Eurostat, SCOPE et l'IFEN. Au cours de cette réunion, le travail réalisé à l'échelle internationale sous l'égide de la CDD des Nations Unies a été rappelé et il été établi que la priorité devait être donnée aux indicateurs couramment utilisés par les organisations internationales mais aussi à ceux qui caractérisent particulièrement la situation méditerranéenne et à ceux qui ont une dimension de prospective longue.

Un 2^{ème} rapport d'avancement de l'activité a été soumis à la 3^{ème} réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable en octobre 97 à Sophia-Antipolis[doc UNEP (OCA) MED LOG 134/3]. Ce rapport a proposé une structure pour le rapport du groupe de travail ainsi qu'un cadre thématique regroupant les indicateurs en six chapitres.

Le Plan Bleu a ensuite travaillé sur une liste de près de 250 indicateurs classés et répertoriés selon le cadre Pression – Etat – Réponse en essayant d'évaluer (à priori) la pertinence et la disponibilité des données dans les pays méditerranéens. Ces travaux ont été présentés lors d'une premier atelier d'experts, institué par le groupe de travail, qui s'est tenu à Tunis les 9 et 10 juin 1998.

La 4^{ème} réunion de la CMDD, à Monaco en octobre 1998 a adopté le principe des résultats de l'atelier (un premier jeu commun d'indicateurs et une première proposition de recommandations) en demandant d'approfondir le travail sur plusieurs points.

Des tests ont été alors conduits à l'échelle régionale et nationale, en Tunisie et en Slovénie, pour mesurer la faisabilité des indicateurs retenus à priori et de nouveaux indicateurs ont été proposés pour les thèmes encore non ou insuffisamment couverts.

Un second atelier, organisé à Sophia-Antipolis en mai 1999 (avec une large participation et une contribution substantielle des membres du groupe et des CARs), a permis d'aboutir à un nouveau tronc commun de 130 indicateurs dont 55 devraient être calculables à court terme et 75 dont la définition est encore à affiner et dont la disponibilité doit être vérifiée. 40 indicateurs figurent dans la liste de ceux retenus par les Nations Unies. Une nouvelle formulation des propositions a été retenue et enfin il a été décidé de présenter les résultats sur longue période des premiers indicateurs calculés.

Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

II. PROPOSITIONS D'ACTION

A La constitution d'un système d'indicateurs méditerranéens

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que les acteurs de la société civile sont invités à mettre en œuvre un système méditerranéen d'indicateurs pour le développement durable au service :

- des Etats riverains de la Méditerranée ;
- des acteurs de la coopération multilatérale dans la région ;
- des acteurs de la société civile (collectivités locales, entreprises, associations, ...).

1. **Adoption d'un tronc commun d'indicateurs** : Un premier ensemble de 130 indicateurs de base est retenu par les Parties Contractantes. Ce tronc commun tient compte de la liste adoptée par la Commission du Développement Durable des Nations Unies, des spécificités du Bassin méditerranéen, de la pertinence et de la disponibilité des données pour un nombre suffisant de pays.

L'objectif de pérennité est essentiel, puisqu'il s'agit de pouvoir mesurer dans le temps les évolutions pour chaque indicateur et d'aider à évaluer les progrès vers le développement durable. Toutefois, cette liste qui comprend 55 indicateurs facilement calculables à ce stade et d'autres plus difficiles à mesurer pourra être modifiée en fonction des tests réalisés dans les pays et en fonction des orientations et des besoins exprimés par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

2. **Indicateurs complémentaires** : Les indicateurs retenus dans le tronc commun ne peuvent constituer, à eux seuls, une trame suffisante pour l'examen approfondi des différents thèmes et pour le travail sur les politiques du développement durable sur des domaines ou territoires particuliers

Les Parties Contractantes sont, par conséquent, invitées à compléter cette liste d'indicateurs de base par des indicateurs spécifiques adaptés aux différents thèmes et aux différents contextes géographiques. Les Etats et les autorités locales développeront notamment des indicateurs adaptés à leur contexte national ainsi qu'à des territoires plus fins (provinces, aires métropolitaines, zones rurales, destinations touristiques, zones industrialo-portuaires, espaces naturels, etc...).

En fonction des résultats des différents travaux méditerranéens et notamment de ceux initiés par la CMDD, le PAM s'attachera à proposer, tester et mémoriser des batteries d'indicateurs spécifiques, complémentaires au tronc commun.

3. **Mobilisation des données** : Les Etats méditerranéens s'engagent à mobiliser les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou agences équivalentes, les organismes de statistiques et les autres structures techniques concernées pour la collecte et le traitement des données. Ils s'attacheront, avec l'assistance du PAM, à repérer et à combler les lacunes en matière de données nécessaires au calcul des indicateurs.

4. **Harmonisation et diffusion des indicateurs** : A l'échelle régionale, les Centres du PAM veilleront à l'harmonisation des méthodes et à la diffusion des résultats. Le PAM réalisera notamment un « glossaire » détaillant les définitions et les méthodologies d'élaboration des indicateurs. Le PAM tiendra également à jour un dossier illustrant l'ensemble des indicateurs retenus, comportant un tableau des évolutions par pays et à l'échelle régionale depuis 1960 et leurs représentations graphiques, ainsi que des commentaires sur les précautions, les difficultés de collecte et les possibilités d'interprétation.

5. **Renforcement des capacités** : Les Parties Contractantes s'emploieront à promouvoir des programmes adaptés de renforcement des capacités aux échelles nationales et méditerranéenne et à mobiliser en ce sens les bailleurs de fonds.
Des programmes et des formations visant à élaborer et à harmoniser les statistiques essentielles seront mis en place dans les pays, et notamment pour les statistiques environnementales (eau, sols, déchets, air, ...), socioculturelles, etc..

B Mise en œuvre du système d'indicateurs pour le développement durable en Méditerranée

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone sont invitées à utiliser largement et valoriser le système d'indicateurs méditerranéens pour l'analyse et l'aide à la prise de décision, afin notamment :

- de permettre une meilleure évaluation de la situation et des grandes tendances d'évolution de la région méditerranéenne, en elle-même et par rapport au monde ;
- d'aider les Etats méditerranéens, autorités locales, acteurs économiques et associatifs, à mesurer les résultats des efforts engagés, à prévoir, anticiper et préparer leurs décisions ;
- de mieux orienter le travail de coopération multilatérale en Méditerranée et, notamment, les futurs travaux de la CMDD.

6. **Rapport méditerranéen** : Elles sont invitées à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM, tous les 5 ans, d'un rapport sur le développement durable en Méditerranée qui sera rendu public. Le premier rapport sera réalisé en l'an 2002.

Ce rapport sera basé sur les indicateurs pour le développement durable et sur des analyses régionales et nationales se référant aux orientations de l'Agenda MED 21 et du PAM 2 ainsi qu'aux travaux de la CMDD. Il s'appuiera notamment sur les travaux rétrospectifs et prospectifs du Plan Bleu, des autres Centres du PAM ou d'autres institutions.

Ce rapport fera ressortir l'unité et la diversité des situations dans la région, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées. Il présentera un certain nombre de bonnes pratiques d'utilisation des indicateurs et de mise en œuvre d'actions de développement durable.

Il sera présenté par la CMDD aux Parties Contractantes qui en assureront une large diffusion sur différents supports. Pour sa part le PAM publiera les indicateurs sur Internet accompagnés du glossaire.

7. **Rapport nationaux** : Les Etats sont invités à contribuer activement aux analyses régionales et nationales en fournissant au PAM les rapports nationaux préparés pour la Commission du Développement Durable des Nations Unies, et en facilitant les études comparées des enjeux méditerranéens impulsées par le Plan Bleu (série des Profils des Pays Méditerranéens).

Ces synthèses nationales indiqueront lorsqu'ils existent les objectifs de résultats, à moyen et long terme, clairement affichés et adoptés par les Etats. Elles présenteront les politiques de développement durable engagées (politiques de prévention, de réponse, d'intégration) et identifieront quelques exemples de bonnes pratiques d'utilisation des indicateurs et de mise en œuvre d'actions de développement durable.

8. **Rôle des observatoires nationaux** : Les Etats sont invités à charger les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou les agences équivalentes, du suivi et de la valorisation des indicateurs au niveau national et à en faire les relais privilégiés du niveau méditerranéen. Les observatoires assureront la coordination avec l'ensemble des institutions concernées, dont les instituts statistiques nationaux.

9. **Renforcement des capacités** : Les Parties Contractantes sont invitées à développer des programmes d'action et notamment de formation visant à :

- promouvoir l'usage des indicateurs pour le développement durable le plus largement possible et notamment auprès des acteurs de l'aménagement et du développement ;
- réaliser des études et analyses rétrospectives et prospectives ;
- renforcer les capacités institutionnelles des différents acteurs engagés dans un processus de développement durable.

Elles s'attacheront à mobiliser en ce sens, les différents bailleurs de fonds.

III. LISTE D'INDICATEURS PROPOSES

Resume de la selection des indicateurs :

130 indicateurs dont 40 issus de la liste de la CDD-NU :

Disponibilité = 4	55 indicateurs dont 4 fiches qualitatives
Disponibilité = 3	57 indicateurs dont 3 fiches qualitatives
Disponibilité = 2	18 indicateurs dont 4 fiches qualitatives
Total	130 indicateurs dont 11 fiches qualitatives

Note : Parmi les indicateurs proposés numérotés, les 134 premiers sont ceux issus de la liste de la CDD-NU

Le couple de notes (pertinence, disponibilité) est inscrit après chaque indicateur

Pertinence :

- 1 = Non pertinent
- 2 = Moyennement pertinent
- 3 = Pertinent
- 4 = Très pertinent

Disponibilité :

- 1 = Pas (ou jamais) disponible
- 2 = Disponible à court terme (non collecté)
- 3 = Disponible à court terme (collecté)
- 4 = Disponible

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

	PRESSION	ETAT	REPONSE
1 POPULATION ET SOCIÉTÉ			
1.1 Démographie et population	7. Taux de croissance de la population (4,4)		9. Indice synthétique de fécondité (4,4)
1.2 Niveau de vie, emploi, inégalités sociales, pauvreté, chômage		20. Nombre de femmes dans la population active pour 100 hommes (4,4)	322. Taux d'emploi (4,4)
		228. Indice de disparité sociale (4,3)	
1.3 Culture, éducation, formation et sensibilisation	229. Taux net de scolarisation (4,4)	19. Différences de taux de scolarisation entre garçons et filles (4,4)	324. Part des finances publiques et privées allouées à la formation professionnelle (4,3)
		323. Production de biens culturels (livres, films, disques) (4,4)	325. Dépenses publiques pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique (4,3)
1.4 Santé, hygiène		24. Espérance de vie à la naissance (4,4)	23. Accès à l'eau potable (4,3)
		26. Taux de mortalité infantile (4,4)	
1.5 Modes de consommation et de production	47. Consommation énergétique annuelle par habitant (4,4)	129. Lignes téléphoniques principales pour 100 habitants (4,4)	
	213. Nombre de véhicules de tourisme pour 100 habitants (4,4)	326. Répartition de la consommation alimentaire par décile de revenu (4,3)	
2 ESPACES ET TERRITOIRES			
2.1 Habitat et systèmes urbains	34. Taux de croissance de la population urbaine (4,4)	37. Taux d'urbanisation (4,4)	
	206. Perte de terre arables due à l'urbanisation (4,2)	39. Surface habitable médiane par personne (4,3)	
2.2 Régions rurales et arides, montagnes et arrière-pays	84. Changements démographiques en zone de montagne (4,4)		208. Existence de programme en faveur des zones rurales défavorisées (4,4) (fiche)
2.3 Forêts	94. Intensité de l'exploitation forestière (4,3)	95. Evolution de la surface forestière (4,4)	97. Surface forestière bénéficiant d'une protection (4,4)

	PRESSION	ETAT	REPONSE
2.4 Littoral et "littoralisation"	137. Linéaire côtier artificialisé / linéaire côtier total (4,3)	72. Taux de croissance de la population dans les zones côtières (4,4)	212. Superficie côtière protégée (4,3)
	205. Nombre de nuitées touristiques / linéaire côtier (4,4)	209. Densité de la population sur le littoral (4,4)	
	327. Nombre d'anneaux dans les ports de plaisance (4,3)	230. Erosion côtière (4,3) (fiche)	
2.5 Mer	346. Trafic maritime pétrolier (4,4)	347. Qualité générale des eaux côtières (4,2)	351. Protection des milieux d'intérêt (4,3)
		348. Densité de déchets solides immergés (4,2)	352. Taux de surveillance (4,3)
		349. Qualité des eaux côtières dans quelques «points chauds » prioritaires (4,2)	353. Taux de traitement des eaux usées avant rejet à la mer pour les agglomération côtières de plus de 100 000 habitants (4,3)
		350. Qualité du milieu biophysique : superficie des herbiers de phanérogames / superficie de la zone infra-littorale (4,2)	354. Taux d'équipement des ports en stations de déballastage (4,3)
3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DURABILITÉ			
3.1 Économie générale	246. Structure du PIB par secteur (Agriculture, Industrie, Services) (4,4)	57. Dette extérieure / PIB (4,4)	
	328. Investissement direct étranger (4,4)	231. Epargne / investissements (4,3)	
		329. Déficit public / PIB (4,4)	
		330. Déficit des paiements courants / PIB (4,4)	
		331. Répartition de l'emploi par secteur (Agriculture, Industrie, Services) (4,4)	
3.2 Agriculture	88. Utilisation d'engrais par hectare de terres arables (4,3)	91. Terres arables par habitant (4,4)	275. Efficience de l'usage de l'eau d'irrigation (4,2)
	89. Part des terres arables irriguées (4,4)	232. Taux de dépendance alimentaire agricole (4,3)	
	138. Demande en eau agricole par hectare irrigué (4,3)	332. Rendement annuel moyen du blé (4,4)	

	PRESSION	ETAT	REPOSE
3.3 Pêche, aquaculture	333. Valeur moyenne des captures (par grand groupe d'espèces) à prix constant (4,3)	217. Production de la pêche par grands groupes d'espèces (4,4)	334. Dépenses affectées au suivi des stocks (4,3)
	368. Nombre et puissance moyenne des bateaux de pêche (4,4)	218. Production de l'aquaculture (4,4)	
3.4 Mines, Industrie	172. Rejets industriels dans l'eau (DBO5, MES, Toxiques, bactério,...) (4,2)	52. Intensité de l'utilisation de matières premières et secondaires (4,3)	151. Part des eaux usées industrielles avec traitement (4,2)
			233. Nombre de mines et carrières réhabilitées après exploitation (4,2) (fiche)
3.5 Services, commerce		335. Répartition du chiffre d'affaire du commerce par effectif (4,3)	371. Existence de législations limitant l'implantation des hypermarchés (4,4) (fiche)
		336. Part des services marchands aux entreprises (4,3)	
3.6 Energie	234. Intensité énergétique (4,4)		54. Part de la consommation d'énergies renouvelables (4,3)
	235. Bilan énergétique par source (4,4)		
3.7 Transports	223. Distance moyenne annuelle parcourue par véhicule de tourisme (4,4)	236. Structure du transport par mode (4,4)	224. Part du transport collectif (4,4)
		237. Densité du réseau routier (4,4)	
3.8 Tourisme	337. Nombres de nuitées par habitants (total et période de pointe) (4,4)	341. Part des recettes du tourisme dans les exportations (4,4)	343. Dépenses publiques allouées à la conservation des sites touristiques et à la diversification des modes de tourisme (4,2)
	338. Nombre résidences secondaires sur nombre total de résidences (4,3)	342. Bilan des devises de l'activité touristique (4,3)	
	339. Nombre de lits par type d'hébergement et par habitant (4,4)		
	340. Dépenses publiques pour le développement touristique (4,3)		

	PRESSION	ETAT	REPONSE
3.8 Tourisme (suite)	370. Nombre de touristes internationaux par habitant (4,4)		
4 ENVIRONNEMENT			
4.1 Eaux douces et eaux usées	65. Prélèvements en eaux souterraines et de surface en % des ressources en eau renouvelables (Indice d'exploitation) (4,3)	149. Part des eaux potables distribuées non conformes aux normes de qualité (4,2)	70. Traitement des eaux usées : part des eaux usées collectées et traitées (4,3)
	344. Indice de production d'eau non-durable : part des prélèvements d'eau provenant de ressources fossiles et/ou de surexploitation (4,3)	282. Indice de qualité générale de l'eau (4,2)	345. Part des eaux usées industrielles traitées (4,3)
			279. Efficience de l'utilisation de l'eau potable (4,3)
			154. Existence d'instruments économiques pour couvrir les coûts de l'eau dans les différents secteurs (4,3)
4.2 Sols, végétation et désertification	242. Taux d'exploitation des sols (4,4)	77. Evolution de l'utilisation des sols (4,3)	
		186. Pertes de terres arables en pourcentage du total (4,3)	
4.3 Diversité biologique, écosystèmes	355. Superficie des zones humides (4,4)	98. Espèces menacées de disparition (4,3)	358. Dépenses totales pour la gestion des aires protégées (4,3)
	356. Nombre de tortues marines pêchées par an (4,3)		
	357. Pourcentage de la flotille de pêche utilisant des chalûts (4,3)		
4.4 Déchets solides, domestiques, industriels et dangereux	108. Production de déchets solides municipaux (4,3)	117. Superficies occupées par des sites contaminés (4,2) (fiche)	245. Minimisation de la production de déchets (4,3) (fiche)
	115. Production de déchets dangereux (selon définition de la Convention de Bâle) (4,2) (fiche)	244. Composition des déchets (4,3)	281. Taux de recouvrement des coûts (4,3)

	PRESSION	ETAT	REPONSE
4.4 Déchets solides, domestiques, industriels et dangereux (suite)	116. Import et export de déchets dangereux (selon définition de la Convention de Bâle) (4,2) (fiche)		359. Destination des déchets solides ménagers (réutilisation et recyclage par type de déchets et part des déchets solides traités en décharge contrôlée) (4,3)
	247. Production de déchets solides industriels (4,3)		360. Taux de collecte des déchets ménagers (en volume) (4,3)
4.5 Qualité de l'air	102. Emissions de gaz responsables de l'effet de serre (4,3)	268. Fréquence de dépassement des normes (ozone) (4,3)	107. Dépenses consacrées à la diminution de la pollution atmosphérique (international et national) (4,3) (fiche)
	103. Emissions d'oxydes de soufre (4,3)		270. Part de la consommation de carburants propres dans la consommation totale de carburants automobiles (4,4)
	104. Emissions d'oxydes d'azote (4,3)		361. Part des agglomérations de plus de 100000 habitants possédant un réseau de mesure de la pollution de l'air (4,4)
	105. Consommation de substances détruisant la couche d'ozone (CFC) (4,2)		
4.6 Risques naturels et technologiques	362. Part des entreprises à risque élevé (dans la plus forte classe) (4,3)	363. Impact économique des catastrophes naturelles (4,3)	365. Existence de plans d'intervention (fiche) (4,4)
		364. Superficies incendiées par an (4,4)	
5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ACTEURS ET POLITIQUES			
5.1 Acteurs du développement durable			221. Nombre d'emplois directs et indirects liés à l'environnement (4,2)
			369. Nombre d'associations ayant pour objet l'environnement et/ou le développement durable (4,3)

	PRESSION	ETAT	REPONSE
5.1 Acteurs du développement durable (suite)			372. Nombre d'entreprises ayant adopté des démarches de certification "qualité" (4,3)
5.2 Politiques et stratégies de développement durable			59. Dépenses publiques de protection de l'environnement en % du PIB (4,2)
			120. Existence de plans nationaux d'environnement et/ou de stratégies de développement durable (publiés) (4,3) (fiche)
			366. Nombre d'agenda 21 adoptés par des autorités locales (4,4)
6 ÉCHANGES ET COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE			
6.1 Echanges commerciaux, zone de libre échange et environnement	44. Somme importations + exportations en % du PIB (taux d'ouverture du PIB pour 6 produits important) (4,4)		
6.2 Autres échanges méditerranéens	8. Taux de migration nette (4,4)		
6.3 Coopération méditerranéenne dans le domaine de l'environnement et du développement durable			367. Transferts financiers de l'extérieur (aides publiques et transferts privés) (4,3)

TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

Recommandations et propositions d'action pour revision et adoption

I. CONTEXTE

Le tourisme en Méditerranée revêt une importance capitale par ses impacts actuels et futurs, sur la société, l'économie et l'environnement de la région. La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) en a donc fait un de ses thèmes prioritaires, avec pour objectif de préparer des recommandations invitant les différents acteurs concernés, et notamment les États riverains et la Commission Européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, à promouvoir les voies et moyens permettant de concilier au mieux tourisme et développement durable en Méditerranée.

Dans cet objectif, la CMDD a constitué un groupe de travail dont le mandat était d'examiner en profondeur le thème « Tourisme et développement durable en Méditerranée », afin de présenter à la réunion de la CMDD en 1999 des propositions d'actions ou de recommandations. La méthode de travail a reposé sur l'établissement de questionnaires adressés aux Etats riverains, ONG et professionnels du tourisme, sur l'identification d'exemples de destinations touristiques (21 études de cas ont été documentées par les pays), sur l'organisation d'un atelier qui a réuni une soixantaine de personnes pendant 3 jours (17-19 sept ; 1998, Antalya, Turquie). Tout au long de cette activité, l'approche participative a été privilégiée. L'important travail mené avec l'ensemble des rapports spécifiques pour et par l'atelier d'Antalya ont été regroupé dans un rapport qui sera bientôt publié. dans la série des rapports techniques de PAM. À l'issue de cet atelier, un constat a été établi et des propositions provisoires formulées. Ensuite, une réunion restreinte d'experts (6-7 mai 1999, Split, Croatie) s'est tenue afin de détailler ces propositions et d'en rédiger la version finale (voir ci-dessous). Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

Suite aux discussions relatives aux réponses des questionnaires, les recommandations et propositions d'action ont été regroupées en cinq parties avec une approche méthodologique qui a permis d'identifier un calendrier de travail ainsi que les centres/partenaires pour la mise en place. Ces groupes concernent :

- Renforcement des capacités politiques et institutionnelles
- Mise en place de réseaux
- Connaissance, information et sensibilisation
- Outils spécifiques
- Etude de faisabilité pour la création d'un organisme méditerranéen

II. CONSTAT

1. Le tourisme, secteur économique incontournable pour la Méditerranée

Les pays de la Méditerranée reçoivent **30 % du tourisme international** (175 millions de touristes). Les **135 millions de touristes** internationaux et nationaux qui fréquentaient les seules régions côtières de la Méditerranée en 1990 pourraient atteindre 235 à 350 millions en 2025 (Cf. scénarios du Plan Bleu). Par son poids économique et social, sa contribution à l'équilibre des balances commerciales, son potentiel de développement, le tourisme est devenu un enjeu incontournable pour la plupart des pays. **Plus un seul pays riverain ne peut se passer de ce secteur.**

Pour certains territoires défavorisés (régions insulaires, arrière-pays), le tourisme apparaît comme la seule activité capable de contrebalancer la dégradation des économies locales, de stabiliser la population, voire **d'inverser les tendances migratoires**. Le tourisme est aussi souvent l'occasion d'une **mise à niveau des infrastructures** qui bénéficient à l'ensemble des populations.

L'évaluation fine des impacts du tourisme sur l'environnement, l'économie et les sociétés **reste encore très insuffisante**. Les impacts positifs du tourisme pourraient être fortement amplifiés (valorisation de l'artisanat, de l'agriculture, du patrimoine naturel et culturel).

2. Une large prise de conscience des impacts du tourisme sur l'environnement.

Même si le tourisme apparaît souvent préférable à d'autres industries plus polluantes, les études de cas montrent que le tourisme est considéré comme une **source importante d'impacts négatifs pour l'environnement** et pour la société. Les principales difficultés concernent la **dégradation des paysages et milieux naturels côtiers** par l'urbanisation touristique, les problèmes **d'eau** et de **déchets**, des atteintes directes ou indirectes (commerce illégal) à la flore et à la faune protégées, l'évolution des territoires vers une **monoactivité économique** dont la saisonnalité entraîne des problèmes sociaux. Ces difficultés sont d'autant plus sensibles que les **évolutions sont rapides**. Le cas des **Baléares** est particulièrement exemplaire de ce phénomène.

3. Les touristes internationaux de plus en plus demandeurs de qualité environnementale

La sensibilisation environnementale des touristes s'accroît avec le temps et l'expérience. Les **professionnels du tourisme** cherchent à s'adapter à ces évolutions. C'est le cas notamment de tours opérateurs des pays d'Europe du nord qui mettent en place des grilles d'évaluation de la qualité environnementale des destinations et des installations. Les **forces du marché** peuvent donc être un **puissant moteur pour l'évolution vers un tourisme prenant mieux en compte les enjeux du développement durable**. Mais il n'y a pas actuellement de concertation et d'articulation entre acteurs professionnels et acteurs publics à l'échelle méditerranéenne.

4. Forte disparité des situations du tourisme en Méditerranée

La **disparité est d'abord régionale** entre la côte et les arrière-pays et entre les pays du nord-ouest du bassin (Espagne, France, Italie : 80% des flux et des recettes du tourisme international en Méditerranée), et les autres pays méditerranéens.

Cependant **le tourisme peut évoluer très rapidement dans les pays ou les régions du Sud et de l'Est** qui disposent d'un fort potentiel côtier et qui sont facilement accessibles. Ainsi, les touristes en Turquie sont passés de 1,5 millions dans les années 1980 à 9,6 millions en 1997. Dans les régions comme Antalya, Djerba, Chypre, Malte, Rhodes, les Baléares, et plus généralement les régions insulaires et les pays du sud et de l'Est dont l'accès se fait principalement par avion, les tours opérateurs ont un poids considérable. **D'autres régions côtières** (Albanie, certaines côtes méditerranéennes du Maroc, Algérie, Libye,...) pourraient connaître des évolutions du même ordre.

La Méditerranée compte aussi de nombreuses régions moins accessibles ou à plus faible potentiel (îles, arrière-pays) où **le tourisme pourrait jouer un rôle de renouveau économique** en complément à d'autres activités. Mieux diriger le développement du tourisme vers ces régions et diversifier les produits touristiques par la valorisation du patrimoine naturel et culturel servirait le développement durable de toute la région. Au Maroc, le tourisme est reconnu comme une alternative de développement dans les espaces ruraux et forestiers (actions pilotes dans le Haut Atlas et envisagées dans le Rif).

5. Des pressions économiques telles que les exemples de maîtrise réussie sont rares

Les différentes études de cas montrent **la grande difficulté à maîtriser les évolutions et à tenir les objectifs** de développement quantitatifs et qualitatifs préalablement fixés. En Turquie, le projet d'Antalya-Sud visait une capacité de 25.000 lits. Le plan original a été modifié et porté à 65.000 lits sous la pression des investisseurs et spéculateurs. La même situation se retrouve sur l'ensemble des destinations soumises à une forte pression. En Albanie où le tourisme en est encore à l'état de projet, des investisseurs étrangers ont obtenu des autorisations de construction non conformes à la « stratégie de développement touristique ». A Djerba (Tunisie), les populations locales demandent l'extension de la zone touristique au-delà du seuil jugé souhaitable et fixé par le gouvernement.

Les exemples de maîtrise réussie sont rares et concernent surtout des destinations où la pression touristique est restée raisonnable et où les populations locales se sont organisées (Parc Naturel du Luberon en France, Archipel de Cres Lusing en Croatie), ou des destinations ayant bénéficié d'une action très forte de planification.

Dans certaines destinations plus matures, la prise de conscience de la nécessité de retrouver la maîtrise du développement s'est fortement accrue et a permis de prendre des décisions difficiles (législation des Baléares renforcée en 1998 et actions de requalification de la destination ; mise en place d'un Agenda local 21 à Calvià ;...).

6. L'intégration du tourisme dans le développement durable suppose des moyens adaptés aux différentes situations

Les **conventions, accords cadre, procédures, protocoles** associant les autorités nationales ou régionales du tourisme et de l'environnement sont nombreux (Grèce, Espagne, France, Malte, Slovénie, Croatie, Turquie, Libye, Maroc...). Cependant, **peu d'informations sont données quant aux résultats** et à l'efficacité de ces mesures. Elles témoignent de la nécessité de définir des stratégies et méthodes pour l'intégration du tourisme dans le développement durable. A Chypre, un groupe d'acteurs publics et professionnels a été chargé d'élaborer une « vision du tourisme » et un « code de comportement environnemental dans le tourisme ». En Tunisie, les études d'impacts de l'activité touristique doivent être approuvées par le Ministère de l'Environnement.

Des dispositifs financiers visant à assurer une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable existent ou sont à l'étude : taxes pour l'environnement (taxe de 1 % du chiffre d'affaire touristique en Tunisie, taxe pour l'accès à Port-Cros en France, projet à l'étude aux Baléares) ; obligations de réinvestissements des bénéficiaires dans les régions d'implantations (les casinos en Slovénie), subventions pour la mise à niveau environnementale des installations (Chypre, Espagne...), etc. Cependant les moyens ne sont pas dans l'ensemble à la hauteur des enjeux.

L'assistance technique auprès des acteurs publics, professionnels et locaux apparaît déterminante pour réussir à intégrer le tourisme au développement durable et à impliquer les populations concernées (Parc du Luberon). Ces moyens d'assistance restent en général très insuffisants.

Maîtriser le développement du tourisme et conserver l'équilibre voulu entre développement et protection supposent de **puissants moyens d'action territoriale**. Les lois de protection, directives d'aménagement et règles d'urbanisme sont des outils incontournables. Seules des actions très volontaristes permettent à la fois d'impulser le nécessaire développement et d'éviter une urbanisation touristique anarchique (Djerba, Antalya, Languedoc...).

Les outils de la **maîtrise foncière**, pour mettre à disposition des investisseurs des terrains (ex. Belek, Antalya...) ou pour soustraire de la spéculation des sites littoraux sont également importants mais encore rares (France : Conservatoire du Littoral depuis 1975 ; Tunisie : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et Agence foncière touristique ; Algérie : création envisagée d'un Conservatoire du littoral).

7.L'intégration du tourisme dans le développement durable demande des efforts continus de formation, de sensibilisation, et des échanges d'expérience

La Méditerranée est encore peu organisée pour échanger ses expériences, agir efficacement pour sensibiliser l'ensemble des personnes concernées (touristes, acteurs publics et professionnels, populations locales) et promouvoir les démarches de développement durable.

Les ONG développent des actions dans ce sens. Les professionnels du tourisme et les Etats s'attachent aussi à accroître l'information des touristes sur l'environnement et le patrimoine. Ces dernières années, de nombreux séminaires et conférences ont abouti à l'élaboration de chartes et de déclarations, de lignes directrices et codes de bonnes conduites. On peut citer la Déclaration de Calvià (avril 1997), la Déclaration de Berlin (mars 1997), la Charte du Tourisme Méditerranéen (Casablanca, sept. 1995), la Déclaration Euro-Méditerranéenne sur le Tourisme

(Hyères-Les-Palmiers, sept. 1993). Ces efforts restent insuffisants et cloisonnés et ne permettent pas, ou peu, les échanges d'expériences dont l'Atelier d'Antalya a montré l'intérêt.

8. L'intégration des îles dans le développement durable par le tourisme

Tourisme et régions insulaires constituent un couple difficile à dissocier. De nouvelles méthodes sont à rechercher et à faire connaître. En effet, si le tourisme ne se diversifie pas et s'il reste la source unique de gain pour les économies insulaires, il pourrait imploser, détruisant le développement économique induit ou rendant plus fragiles encore les économies insulaires, souvent caractérisées par la mono-activité touristique. Des politiques du tourisme devraient être conçues pour diversifier le produit (tourisme culturel, tourisme vert, tourisme archéologique, tourisme des jeunes, tourisme sportif, tourisme didactique, tourisme de pêche, etc.) et pour étaler la fréquentation sur l'année.

Le développement endogène est d'une importance fondamentale pour contenir l'émigration, notamment des jeunes. Développer les petites et moyennes entreprises, leur faciliter l'accès au marché des capitaux, leur fournir sur place un soutien informatique et de gestion, contribuerait à relancer l'activité.

III. OBJECTIFS

Le tourisme doit devenir l'un des principaux moteurs, sinon le principal, du développement durable de la Méditerranée.

Mieux et plus que beaucoup d'autres secteurs, il peut en effet contribuer :

- à la richesse économique des populations locales et au développement social et culturel ;
- à la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, et ce au bénéfice du plus grand nombre possible de territoires méditerranéens, qu'ils soient continentaux (littoraux ou d'arrière-pays) ou insulaires.

Pour y parvenir, son développement doit être dicté par une approche planifiée et intégrée aux autres secteurs économiques et sociaux, dans le respect de l'environnement et des cultures. Mais les objectifs d'action diffèrent selon les types de situations :

- dans les **destinations les plus matures**, l'objectif principal doit devenir la **restauration de la qualité des territoires** et la requalification et la diversification de l'offre existante.
- Dans les **destinations en plein développement**, l'enjeu consiste surtout à apprendre à anticiper pour éviter les crises économiques ou environnementales que les destinations plus matures ont pu rencontrer . Ceci **nécessite d'acquérir une réelle maîtrise quantitative et qualitative de l'offre et de tenir les objectifs fixés en fonction des capacités d'accueil**.
- Dans les destinations encore peu développées (certaines régions insulaires, arrière-pays, littoraux encore non équipés) l'objectif premier doit être d'imaginer, d'impulser et de maîtriser les formes de développement du tourisme qui feront de ces territoires autant d'exemples réussis de développement durable :
 - en offrant aux populations locales concernées la possibilité de rester ou de revenir au pays grâce à une activité économique valorisante y compris pour les autres secteurs d'activité ;

- en faisant du patrimoine naturel et culturel et des échanges entre visiteurs et visités un élément central des destinations et en contribuant ainsi à garantir, à long terme, la sauvegarde et la mise en valeur des identités méditerranéennes.

IV. PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone considèrent qu'une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable constitue un enjeu majeur à relever pour l'avenir de la Méditerranée. Cet enjeu nécessite des politiques volontaristes plus affirmées aux échelles globale méditerranéenne, nationale, régionale et locale.

1. Renforcement des capacités politiques et institutionnelles

Les Etats riverains de la Méditerranée sont invités à **renforcer**, de façon continue, au plan national comme au plan local, **les politiques d'aménagement du territoire et les outils institutionnels législatifs, techniques, financiers** et de participation du public permettant de mieux concilier tourisme et développement durable. Ces outils concernent notamment les aspects suivants :

- Prospective et stratégies, planification et gestion pour l'intégration du tourisme dans le développement durable ;
- Protection des milieux naturels, de la ligne de côte et du patrimoine culturel des impacts négatifs du tourisme ;
- Evaluation des impacts des programmes et des projets touristiques ;
- Lutte contre la pollution et le gaspillage des ressources naturelles par le tourisme, promotion des énergies renouvelables et des technologies propres ;
- Réhabilitation des destinations matures ; limitation de l'offre aux capacités d'accueil définies ; encouragement à la diversification (tourisme culturel, agro-tourisme, etc.) ; aide aux acteurs locaux, notamment dans les arrières-pays et les îles peu développées, pour qu'ils deviennent des entrepreneurs du tourisme en complémentarité des autres activités économiques.

Les Etats méditerranéens s'attacheront plus particulièrement à :

- Mettre en place des **observatoires de l'impact du tourisme** sur l'économie, la société, l'environnement et le patrimoine culturel et ce aux niveaux global méditerranéen, national, régional et local.
- Promouvoir les **démarches de qualité** internationalement reconnues : Agendas locaux 21 dans les destinations touristiques, EMAS, ISO 14000 ... pour les installations. Une réflexion sur la mise en place éventuelle de mécanismes d'attribution d'écolabels méditerranéens sera engagée dans le cadre de la proposition 2.2 ci-après.
- Développer tous moyens pouvant contribuer à **étaler la saison touristique sur l'année**.
- Mettre en place des **méthodes de confrontation/négociation approfondies** entre autorités du tourisme, autorités de l'environnement et acteurs concernés pour définir et gérer des politiques d'intégration du tourisme dans le développement durable.
- Développer les **capacités d'assistance technique** au service des acteurs publics, professionnels et locaux.
- Impliquer les acteurs concernés, et notamment les populations locales, pour définir les objectifs de développement touristique des destinations.

2. Mise en place de réseaux

Les Parties contractantes conviennent de l'intérêt de développer à l'échelle régionale des actions en réseaux qui peuvent être de puissants leviers pour une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable.

Les Etats riverains considèrent notamment que la Méditerranée, qui bénéficie à la fois d'une longue expérience touristique et d'une coopération structurée dans le domaine de l'environnement et du développement durable, doit participer activement aux initiatives internationales dans ce domaine, être reconnue comme un exemple de coopération régionale sur la relation tourisme/développement durable et mettre en œuvre un programme régional d'échanges d'expériences entre destinations locales.

Ils donnent mandat au PAM pour engager à court terme les trois actions prioritaires suivantes.

2.1 Réseau de professionnels du tourisme méditerranéen.

La mise en place d'un réseau avec les principaux professionnels du tourisme méditerranéen pour conduire une action forte de réflexion et de sensibilisation à l'échelle de l'ensemble du Bassin méditerranéen est souhaitée.

Dans un premier temps, le PAM se rapprochera du PNUE-IE (Industrie-Environnement) qui a initié l'action "Tours Operators Initiative" dont le principe a été décidé à la Commission de Développement Durable des Nations Unies. L'objectif est de faire de la Méditerranée une région prioritaire d'application de cet accord.

2.2 Création d'un réseau de destinations touristiques pilotes : mise en œuvre d'un programme régional d'échanges d'expériences.

La mise en place d'un programme régional d'échanges d'expériences entre destinations touristiques en Méditerranée est jugée comme une action prioritaire afin d'accélérer et de diffuser la mise au point des outils de développement du tourisme durable. Ce programme pourra concerner certaines des études de cas présentées à Antalya ou d'autres destinations proposées par les Etats. Il s'attachera notamment à mettre en place des observatoires de l'impact du tourisme, à identifier et promouvoir des démarches de qualité, à impliquer les acteurs concernés pour définir les objectifs de développement touristique.

Le PAM élaborera un projet dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (SMAP) et s'appuiera, pour le montage du projet, sur des organismes spécialisés, comme par exemple l'AFIT (France).

2.3 Intégrer les îles dans les programmes existants et le réseau de destinations touristiques pilotes à créer.

Le PAM se rapprochera du PNUE-IE et de l'OMT afin de faire des îles de la Méditerranée un espace d'application prioritaire du programme de suivi de la Conférence de Lanzarote (Sustainable tourism in small islands developing states and others islands, Oct. 1998), en y associant éventuellement des organismes spécialisés comme par exemple les réseaux des Chambres de Commerce des régions insulaires de l'Union Européenne. Par ailleurs, le PAM veillera à ce que les îles soient largement représentées dans le programme régional d'échanges d'expériences (projet euro-méditerranéen 2.2 ci-dessus).

3. Connaissance, information et sensibilisation

L'intégration du tourisme dans le développement durable dépend largement d'une prise de conscience accrue de l'ampleur des enjeux en cause, des erreurs à éviter et des mesures à mettre en oeuvre. Ceci nécessite des efforts continus de connaissance, d'information et de sensibilisation, en tenant compte des travaux et résultats du groupe de travail « Information, sensibilisation et participation » de la CMDD. Dans une première phase, le PAM est mandaté pour réaliser à moyen terme les deux actions d'information et de sensibilisation suivantes qui sont jugées prioritaires.

3.1 "Livre blanc" sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée.

Ce "Livre blanc" a pour but de mieux faire connaître la situation, la problématique et les mesures à prendre concernant le tourisme méditerranéen dans ses relations avec le développement durable.

Ce document de référence sera réalisé sous l'égide du PAM, avec la participation de l'ensemble des Etats méditerranéens et des principaux partenaires concernés. Un atelier régional sera tenu en 2001 pour présenter le document.

3.2 Guides de bonnes pratiques environnementales dans le secteur touristique

Le PAM est chargé de recenser les exemples existants en Méditerranée et hors Méditerranée, d'identifier les adaptations éventuellement nécessaires, les lacunes à combler et les relais à mobiliser. Il se rapprochera du PNUE-IE pour conduire cette action.

4. Outils spécifiques

Une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable demande la mise en oeuvre de différents outils spécifiques (études prospectives, détermination de capacités d'accueil, études d'impacts, systèmes de pilotage locaux, etc.).

Parmi ces outils, la mise en place de **dispositifs financiers** permettant une contribution effective du secteur du tourisme à la protection et à la gestion des sites méditerranéens et aux actions d'études et d'animations susceptibles d'éclairer la prise de décision dans ce domaine, constitue une piste de réflexion prioritaire.

Dans un premier temps, le PAM, en profitant de l'expérience d'organismes tels que l'AFIT (France) et le WWF, recensera les exemples existants dans le Monde et amorcera une réflexion sur les possibilités de développement à proposer pour la Méditerranée.

5. Etude de faisabilité pour la création d'un organisme méditerranéen

La mise en place d'un organisme technique régional pour organiser, dans la durée, l'observation, l'échange d'informations et d'expériences et l'assistance en faveur d'une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable pourrait s'avérer utile et faciliter la conduite à long terme de l'ensemble des actions proposées ci-dessus.

Encore convient-il d'évaluer précisément ce que pourraient être ses missions, ses moyens d'action et sa composition et ce en tenant compte des autres organismes ou institutions existants.

Les Parties contractantes conviennent de l'intérêt que pourrait représenter un tel organisme et donnent mandat au PAM pour en réaliser à moyen terme l'étude de faisabilité.

INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC, EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION

Recommandations et propositions d'action pour revision et adoption

I. RAPPORT D'AVANCEMENT

Depuis la 4ème réunion de la CMDD, les gestionnaires de tâche et le Groupe de travail ont mené les activités suivantes:

- MIO-ECSDE a publié avec le soutien du PAM/PNUE un rapport bilingue (anglais et français) portant sur "la participation publique :guides pour l'organisation de tables rondes". L'objet de cette publication est de promouvoir le dialogue entre les ONG environnementales, méditerranéennes et tous les autres partenaires concernés afin de renforcer les procédures de participation publique aux questions environnementales en Méditerranée.
 - Les 18 et 19 décembre 1998, un atelier méditerranéen sur "la promotion de l'éducation et de la sensibilisation publique à l'environnement et à la durabilité en Méditerranée" a été organisé à Athènes, avec la participation d'environ 75 personnes venant de 18 pays méditerranéens. Le résultat le plus significatif de cette réunion a été la besoin pour le développement d'un réseau d'éducateurs en Méditerranée avec des noyaux d'éducateurs dans chaque pays. Les participants ont proposé que MIO-ECSDE pourrait assurer la coordination de ce réseau.
 - Le CREE - KEPEMEP a élaboré un questionnaire sur "Information, sensibilisation et participation du public aux questions environnementales", divisé en trois parties et qui à été envoyé à de nombreux destinataires dans 19 pays méditerranéens. Le questionnaire a été adapté en fonction l'organisation administrative de chaque pays et de la division administrative territoriale. Cette dernière a été déterminée après consultation avec la ministère concerné de chaque pays et leurs ambassades, ainsi que la bibliographie nationale et les sites Web gouvernementaux disponibles. Toutes les autorités légales représentant tous les niveaux administratifs de chaque pays ont été prises en compte dans le questionnaire qui leur a été envoyé ainsi qu'aux ONG et les fora de citoyens dans les pays méditerranéens. Il a aussi été envoyé à des organisations internationales telles que la Commission Européenne, l'OCDE, Ramsar, etc.
 - L'avancement des activités de ce groupe a été présenté à plusieurs réunions internationales.
 - La réunion consultative du groupe thématique de la CMDD sur "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation" a été organisée par MIO-ECSDE et le CREE avec le soutien du PAM/PNUE, les 24 et 25 mai 1999 à Athènes. Le groupe thématique a considéré que le document préparé par MIO-ECSDE était un input très intéressant non seulement pour le travail du groupe et de la CMDD, mais aussi comme document de référence pour tout travail sur ce sujet en Méditerranée, voire ailleurs; il a été demandé à ses auteurs de le revoir et le compléter en vue d'une prochaine publication et une large diffusion. Le CREE a aussi été encouragé à compléter son rapport s'appuyant sur une large base de données provenant des autorités nationales, régionales et locales (réponses aux questionnaires). Ce rapport permettra alors d'avoir un bilan plus clair des dispositifs légaux et pratiques existants pour les procédures de participation dans les pays méditerranéens et aidera à la formulation de stratégies d'information et de participation plus spécifiques.
-

Le groupe thématique a proposé la création d'un réseau de points focaux de l'information dans les administrations concernées dans chaque pays méditerranéens, ce qui par ailleurs a aussi été proposé par le Bureau des Parties contractantes dans le cadre d'une Stratégie du PAM en matière d'information.

Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

II. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

1. Préambule, propositions générales

Estimant avoir rempli sa tâche concernant les principaux objectifs identifiés et élaborés dans le cadre, actions et moyens appropriés afin de promouvoir l'information environnementale, la sensibilisation du public et l'éducation environnementale ainsi que l'implication du public en vue de faciliter le processus du développement durable, le Groupe thématique a estimé qu'il était crucial de proposer de continuer le travail du Groupe thématique pour une durée de deux ans, étant donné que le thème concerne revêt une importance manifeste pour tous les autres groupes thématiques qui ont eu une interaction avec le groupe thématique actuel mais cependant pas à un niveau suffisant.

Si l'on décide que le Groupe thématique poursuivra son travail, son programme de travail comprendra inter alia:

1. revoir ses recommandations en vue des résultats des autres groupes thématiques, étant donné que sa tâche est horizontalement liée aux autres groupes thématiques de la CMDD.
2. organiser un forum visant l'échange d'expériences concernant les méthodologies et programmes relatifs à sa tâche.
3. focaliser et superviser le travail concernant le développement et l'application pilote des indicateurs sur l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation.
4. focaliser et/ou superviser le travail concernant les coûts et bénéfices économiques relatifs à la procédure de participation.
5. diffuser le message de l'approche win-win basée sur des cas précis et concrets.
6. poursuivre le suivi et d'intégrer dans son travail de nouveaux développements (par exemple: celui des méthodologies de l'éducation environnementale).

Le Groupe thématique désire souligner le fait que la formation, l'existence même et le travail de CMDD est considéré comme l'un des rares et très prometteurs exemples des procédures de participation mis en application. Le Groupe thématique exprime le désir de ses membres de voir le rôle et le travail de CMDD promu vers d'autres recommandations plus essentielles et primordiales.

Le Groupe thématique estime également positif la constitution et le fonctionnement de Commissions Nationales du Développement Durable et désire fortement encourager tous les pays méditerranéens à mettre en place ou à renforcer les Commissions de Développement Durable déjà existantes. Dans certains pays des structures existantes fonctionnant de manière similaire peuvent être restructurées afin de satisfaire cet objectif.

Le Groupe thématique salue les efforts fournis par les autorités nationales, régionales et locales de l'Espagne dans leur tendance à investir jusqu'à 7% de leurs budgets, conformément aux recommandations de l'ONU (Agenda 21) visant à soutenir les projets et programmes des ONGs, et d'encourager fortement tous les pays méditerranéens à suivre cet exemple (voir également le tableau, Recommandations Générales, numéro 4).

2. Liste des recommandations

Les recommandations proposées par le Groupe thématique figurent dans les tableaux suivants; Il est important de noter que, grâce au réseau du CREE, plusieurs administrations territoriales (régionales et locales) sont indirectement associées à cette activité, le système des ONG étant déjà associé à ce groupe par MIO-ECSDE. Si cela s'avère nécessaire, la coopération avec ces autorités territoriales peut être renforcée par le biais du CREE, avec son expérience et son expertise technique en la matière. De même, en tant qu'acteurs -clés, ils pourront être impliqués dans la mise en place des recommandations proposées.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE GROUPE THEMATIQUE CMDD SUR L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION, L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET LA PARTICIPATION			
RECOMMANDATIONS	<i>Acteurs</i>		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
GENERALES: 1. Signature et ratification de la Convention Aarhus (1998) par les pays mediterraneens, y compris les pays ne faisant pas partie de l'Europe, qui ne l'ont pas fait jusqu'a present, parallelement a des campagnes de sensibilisation dans les divers pays concernant les composantes et opportunités prévues a la société 2. Revision, amendement et adaptation des cadres nationaux, régionaux et locaux visant a une meilleure information du public, a accroître la sensibilisation du public sur les questions environnementales, a renforcer l'éducation environnementale et le processus de participation. Lorsque l'action 1 est adoptée, cela suit automatiquement. 3. Identification, , collecte , documentation et diffusion de l'information sur des exemples fructueux, des bonnes pratiques, des expériences positives par divers acteurs et réseaux concernant l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation par le biais de publications, de moyens audiovisuels et Internet . 4. Suivre l'exemple de l'Espagne dans l'investissement de <u>0,7 du PNB</u> pour soutenir les projets des ONGs afin d'appliquer l'Agenda 21, MED Agenda 21, l'Agenda Local 21	Gouvernements (signatures) pour les campagnes: Gouvernements et autres partenaires	Gouvernements (ratification) pour les campagnes: Gouvernements et autres partenaires	Pleine application et renforcement
	Gouvernements et autorités locales en consultation avec les sociétés civiles	Gouvernements et autorités locales en consultation avec les sociétés civiles	Gouvernements et autorités locales en consultation avec les sociétés civiles
	Toutes les instances	Toutes les instances	Toutes les instances
	Gouvernements et autres partenaires	Gouvernements et autres partenaires	Gouvernements et autres partenaires

INFORMATION	Acteurs		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Ameliorer la diversification des sources d'information, garantir et elargir la couverture de l'information coordonnee et comparative fournie par divers acteurs sur la situation de l'Environnement dans le Bassin Mediterranen	Gouvernements , locales autorites et societe civile	Gouvernements , locales autorites et societe civile	Gouvernements , locales autorites et societe civile
2. Afin d'appliquer la recommandation no.1, evaluation fiable du cout de l'investissement necessaire, infrastructure, etc. visant a atteindre une situation similaire dans tout le Bassin Mediterranen. Cette recommandation doit etre au moins partiellement remplie par le projet MEDSTATdu Plan Bleu et EEA doit etre consulte	Gouvernements, MEDSTAT, EEA	Gouvernements, MEDSTAT, EEA	
3. Ameliorer le flux de l'information utile et adequate sur les opportunités et programmes afin de promouvoir le developpement durable .	Gouvernements, autorités locales, societe civile et media		
4. Developpement de moyens efficaces pour diffuser l'information par le biais de: a. Publications specifiques, CDs et autres moyens audiovisuels concernant la situation de l'environnement et autres questions relatives comme l'information, les pratiques de participation et techniques, cas reussis , techniques menant a des consensus, presentation de solutions aux problemes du secteur, etc. b. Une exposition de pointe de deux ans, dans chacun des pays du Bassin Mediterranen, dans la langue du pays. L'information sera fournie surtout par UNEP/MAP et sera focalisee sur la situation de l'environnement mediterraneen ainsi que sur les moyens et mecanismes qui sont en place ou qui sont necessaires pour ameliorer et promouvoir un veritable developpement durable. Une partie de chaque exposition sera consacree au pays dans lequel se tient l'exposition. Les expositions seront realisees en partenariat avec les gouvernements et les ONGs. c. internet, avec des sites et liens avec les autres sites relatifs.	Gouvernements, UE, UNEP/MAP, EEA, autorités et ONGs regionales et locales, media	Gouvernements, UE, UNEP/MAP, EEA, autorités et ONGs regionales et locales, media	

<p>5. Identification, developpement et application des procedures, techniques, methodes, etc. (p.ex. eco-labelling, media) appropriees pour l'information du public sur les options du developpement durable.</p>	<p>Gouvernements, autorités locales , societe civile, media</p>	<p>Gouvernements, autorités locales, societe civile , media</p>	
<p>6. Designation des points d'interet dans chaque administrations en vue de devenir des points de contact sur l'information du reseau mediterranneen ouvert a tous les acteurs de la societe civile. Soutien du reseau pour son bon fonctionnement</p>	<p>Gouvernements, autorités locales, societe civile</p>	<p>Gouvernements, autorités locales , societe civile</p>	<p>Gouvernements, autorités locales societe civile</p>

SENSIBILISATION	Acteurs		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Encourager et soutenir le role des ONGs regionales et nationales, ainsi que celui des autorités régionales et locales .	Societe civile, organisations intergouvernementales, nationales et regionales et gouvernements		
2. Effectuer des sondages d'opinion , des evaluations statistiques fiables, suivre les points de vue, perceptions, comportements et aspirations du public dans le domaine de l'environnement et du developpement durable (d'une maniere compatible avec ceux de l'Eurobarometre en Europe).	Media, ONGs, autorités locales (possibilite de collaborer avec l'Eurobarometre)		
3. Developper et appliquer les Strategies Nationales pour l'information et la sensibilisation, p.ex. Plans National d'Actions de Sensibilisation (PNAS) comme partie inherente des Plans de Viabilite nationaux, regionaux et locaux.	Gouvernements en consultation avec d'autres acteurs	Gouvernements en consultation avec d'autres acteurs	Gouvernements en consultation avec d'autres acteurs
4. Elaborer un manuel concernant l'organisation, au niveau local, de campagnes fructueuses sur les questions environnementales fondees sur des experiences sures .	ONGs	ONGs	

EDUCATION	Acteurs		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Renforcer le reseau des educateurs de l'environnement a l'aide d'un noyau dans chaque pays visant au renforcement des liens entre les enseignants, les educateurs administratifs et les ONGs, l'echange d'experiences pedagogiques, etc	MIO-ECSDE, autres ONGs et autorites competentes	MIO-ECSDE, autres ONGs et autorites competentes	
2. Promouvoir l'Education et la Sensibilisation du Public pour l'Environnement et la Viabilite dans le Bassin Meditteraneen et en particulier: a. Introduire la question de l'environnement et prevoir le temps opportun dans le cursur scolaire; b. Formation des enseignants; c. Organiser des seminaires ; d. Publier et diffuser une documentation pedagogique appropriee; e. Evaluer les produits et resultats;	Gouvernemnt et autres acteurs	Gouvernemnt et autres acteurs	Gouvernemnt et autres acteurs
3. Renforcer l'education a l'aide des medias et Internet en mettant en place des sites d'EE lies a d'autres sites .	Gouvernementss en consultation avec la societe civile	Gouvernementss en consultation avec la societe civile	

PARTICIPATION	Actors		
	Court terme	Moyen Terme	Long Terme
1. Promouvoir les Fora de dialogue et particulierement aux niveaux regional et local.	Gouvernement en consultation avec les autorités locales et la société civile	Gouvernement en consultation avec les autorités locales la société civile	
2. Diffuser l'information sur les outils de participation existants, les procédures, methodologies et techniques pour l'information , organiser des seminaires de formation relatifs regionaux et publier un manuel de «Bonnes pratiques de participation».	Tous		
3.			
4. Diffuser et appliquer les programmes de participation du public (aux niveaux mediterraneen, national, inter-regional, etc) sur la formulation polique, EIAs, suivre et soutenir les projets environnementaux et de developpement durable, financer des outil, etc., comme c'est deja le cas dans certains pays mediterraneens.	Divers niveaux administratifs	Divers niveaux administratifs	Divers niveaux administratifs
5. Identifier et/ou developper un certain nombre de projets pilote de participation par differents pays. Ces projets seront suivis, etudies, et supervisees sur la base d'indicateurs elabores afin de renforcer les strategies relatives .	Gouvernements en consultation avec les autorités locales et la société civile	Gouvernements en consultation avec les autorités locales et la société civile	
6. Mettre en place et/ou renforcer et soutenir l'Agenda local 21 ainsi que le processus de participation qui en emane.	Gouvernements en cooperation avec tous les acteurs concernes	Governments in cooperation with all relevant actors	
7. Introduire et/ou renforcer les projets, processus de paricipation et implication active des ONGs concernant des projets specifiques tels que la gestion des biotopes, les programmes de formation, le suivi, etc .	Tous	Tous	

LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANNEEN

Proposition de Programme de Travail

La très grande complexité de la relation libre-échange et environnement a été soulignée lors de la 4^{ème} réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) (Monaco, 20-22 oct. 1998). Celle-ci a demandé au groupe chargé du thème de préparer un programme d'activité permettant de mieux identifier la nature :

- des impacts possibles (positifs ou négatifs) du libre-échange sur l'environnement en Méditerranée ;
- des politiques à mettre en œuvre pour que l'espace euro-méditerranéen puisse, dans ce domaine, se construire dans les meilleures conditions.

I. EXPOSE DES QUESTIONS ET PROGRAMME D'ACTIVITE

Conformément aux attentes exprimées par la CMDD à Monaco, le programme d'activité arrêté par le groupe de travail comprend 2 phases et plusieurs volets complémentaires les uns avec les autres.

Il vise notamment, dans sa phase 1(juin 1999-juin 2000), à tirer les leçons utiles de certaines expériences régionales et nationales et à approfondir l'analyse de quelques secteurs clefs pour la Méditerranée dans le contexte de l'interaction commerce-environnement. Ce programme, présenté ci-après, a été arrêté par le groupe chargé du thème lors de la réunion de Barcelone (4-5 juin 1999), à partir des travaux réalisés ces derniers mois par le Ministère de l'Environnement du Liban et par le Plan Bleu, centre support pour le thème.

La phase 2 (juillet 2000-juin 2001) s'attachera principalement à l'examen des aspects institutionnels et à la rédaction d'un ensemble de propositions.

1. La prise en compte de l'environnement et de la relation commerce-environnement dans les accords d'association entre l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Le partenariat euro-méditerranéen, dont un des effets majeurs attendus est la création d'une zone de prospérité partagée, est le processus principal de structuration prévisible de la relation libre-échange/environnement pour la majorité des pays riverains de la Méditerranée.

Il concerne actuellement l'Union européenne et 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Des accords d'association ont déjà été signés entre l'Union et 5 pays méditerranéens non membres. Ces accords, en parallèle avec les programmes nationaux et régionaux MEDA, conduisent à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne (date objectif : 2010), mais peuvent aussi comprendre de nombreuses autres mesures, y compris pour la protection de l'environnement.

Quel est le niveau actuel de prise en compte des enjeux environnementaux dans ces accords et quels sont les impacts attendus de ces accords sur la relation commerce-environnement ? Une évaluation utilisant des indicateurs de performance environnementale, sous cet angle, des accords déjà passés permettra de dresser un premier bilan et de préparer des pistes de propositions. L'objectif visé est une meilleure intégration de la dimension environnementale dans les futurs accords ou lors des révisions des accords actuels. Ce volet a été retenu en phase 1 du programme d'activité.

2. Les leçons d'autres expériences regionales

- La participation au "Dialogue" de Genève

Plusieurs membres du groupe ont participé au Dialogue "Libre-échange et durabilité : les expériences régionales" organisé début février 1999 à Genève. La réunion restreinte d'experts qui a suivi s'est attachée à en tirer les premières leçons utiles pour la Méditerranée et à définir les grandes lignes du programme d'activité du groupe.

Le cas de l'accord nord-américain de libre-échange (ALENA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 a suscité un intérêt particulier auprès des méditerranéens présents. Il concerne en effet des pays à niveau de développement inégal (Mexique, Etats-Unis et Canada) et a fait l'objet d'un rapport officiel d'évaluation des impacts environnementaux. Ce rapport, réalisé par la Commission de Coopération environnementale (CCE) de l'ALENA, s'est focalisé sur trois secteurs d'activité (dont le maïs et l'électricité). Il vient d'être rendu public.

Les expériences présentées lors du Dialogue et le rapport d'évaluation des impacts de l'ALENA ont notamment montré que :

- les prévisions optimistes établies par les études avant la signature des accords peuvent être largement contredites par les évolutions constatées,
 - les impacts territoriaux, économiques, sociaux et environnementaux de l'instauration d'une zone de libre-échange entre pays de développement inégal peuvent être considérables,
 - la dimension environnementale est encore très peu prise en compte. Lorsqu'elle l'est, elle n'est pas intégrée aux stratégies économiques et commerciales, objets principaux de l'accord, mais est annexée ou juxtaposée,
 - la juxtaposition des dispositions commerciales et environnementales semble s'avérer peu pertinente du point de vue environnemental,
 - l'étendue des domaines couverts par l'accord de libre-échange, le rythme de transition, la nature et l'importance des politiques d'accompagnement sont des points majeurs de par leurs effets en terme de développement durable et d'environnement.
- Message de précaution

Ce constat, corroboré par l'avis de nombreux experts, conduit le groupe à adresser un message de précaution :

- l'instauration d'une zone de libre-échange entre pays à niveau de développement inégal peut conduire, si elle est trop généralisée, trop brutale ou mal accompagnée, à des effets imprévisibles susceptibles d'affecter gravement l'environnement, l'équilibre des balances commerciales et la société (risque de renforcement de la pauvreté). Il est donc nécessaire, à la lumière notamment des autres expériences régionales, de bien évaluer les différents impacts possibles et d'identifier les conditions de cheminement permettant des évolutions positives.
- La nécessité d'une approche systémique du développement durable

La question de la relation entre commerce et environnement ne peut donc être réduite à celle de l'étude de l'impact des normes environnementales sur le commerce ou à celle du niveau souhaitable de ces normes.

Une approche systémique du développement durable paraît incontournable pour aider les décideurs à rechercher les conditions d'une synergie positive entre commerce international, développement économique et protection de l'environnement. Ce type d'approche est, par nature, beaucoup plus complexe puisqu'il implique l'analyse de la dynamique des systèmes

productifs et de consommation locaux dans leur relation avec le commerce extérieur et, nécessairement, la question des moyens et procédés de production et de distribution, et celle des impacts, directs ou indirects sur l'environnement, des évolutions induites par l'ouverture commerciale. Il inclut aussi des considérations sociales comme l'emploi ou l'impact sur les territoires et doit s'attacher à la question de la capacité environnementale des pays riverains de la Méditerranée à faire face aux impacts possibles.

Cette approche, conforme au mandat général de la CMDD est importante en Méditerranée en raison de la forte pression déjà exercée par les activités économiques sur des ressources, des milieux naturels et des espaces limités et fragiles.

- Le programme d'activité sur les expériences régionales

Le programme d'activité retenu par le groupe à Barcelone, les 4 et 5 juin 1999, propose d'approfondir les enseignements à retirer pour la Méditerranée des expériences ALENA et Union européenne.

Pour l'ALENA, il conviendra de tirer les principaux enseignements des évolutions constatées, de comprendre par une approche "ex-post", sur la base de quelques secteurs significatifs, les raisons des erreurs d'appréciations des prévisions faites à priori et de mesurer la portée des décisions environnementales et sociales accompagnant l'accord de libre-échange.

Les leçons de l'intégration de certains pays dans l'Union européenne peuvent être également d'un grand intérêt pour les autres pays de la Méditerranée, compte tenu de la situation de ces pays avant leur intégration et des évolutions constatées depuis. L'approche rétrospective sur l'Espagne, la Grèce et le Portugal permettra d'aider à déceler les conditions d'un cheminement positif de la relation ouverture commerciale - développement-environnement. Le cas de la Pologne, candidat à l'intégration, est jugé aussi très intéressant pour la Méditerranée, compte tenu de la situation de ce pays et notamment du caractère de son agriculture (poids de la paysannerie), des évolutions constatées du fait de l'ouverture en cours, des mesures d'accompagnement de la transition et des réflexions suscitées par cet exemple.

3. Les analyses sectorielles à l'échelle régionale méditerranéenne

Suite aux réunions d'experts préalables, le groupe a décidé de se focaliser sur 3 secteurs clés de la relation libre-échange-environnement en Méditerranée. Il s'agit de l'agriculture, de l'industrie et des modes de consommation.

L'agriculture est actuellement exclue du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne, mais des mesures produit par produit sont incluses dans les accords et la question de l'extension éventuelle du libre-échange à ce secteur fait objet de débats. A l'échelle mondiale, les prochaines négociations multilatérales qui vont s'ouvrir fin novembre 1999 à Seattle (le "millenium round") porteront en particulier sur le dossier agricole. Or, comme l'exemple de l'ALENA ou de la Pologne le montrent, cette question est une question clé de la relation libre-échange, environnement et développement durable.

Une mise en place brutale et complète en Méditerranée pourrait notamment condamner à la disparition des pans entiers des agricultures des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), notamment dans la céréaliculture et l'élevage, avec des impacts territoriaux, environnementaux et sociaux majeurs.

Pour ces différentes raisons, les Etats méditerranéens doivent mieux appréhender les enjeux en cause et se préparer aux prochaines négociations régionales et multilatérales en y intégrant les critères sociaux, environnementaux, et de sécurité alimentaire.

L'industrie est un autre secteur clé, qui devra se "mettre à niveau" suite au démantèlement tarifaire dans les pays du Sud et de l'Est. Dans le cadre de la mise à niveau globale, la mise à niveau environnementale risque d'être ressentie comme une contrainte supplémentaire. Mais l'excellence environnementale est aussi un atout et un facteur de compétitivité à l'export. Quels seraient alors les mécanismes d'accompagnement pour éviter une "impasse environnementale" et promouvoir un scénario "win-win" ? Les études de cas nationales, effectuées à l'aide de modèle d'évaluation environnementale, permettront d'illustrer cette problématique mais une analyse régionale plus globale apparaît aussi nécessaire.

Dans le domaine des modes de consommation, et de leur corollaire, la distribution des produits, le libre-échange peut conduire à des dérèglements environnementaux majeurs, parfois irréversibles, qui affecteront les espaces et les ressources locales de manière négative. C'est notamment l'environnement urbain qui est en cause avec les impacts possibles de la libéralisation du commerce des biens et des services, notamment dans certains domaines (transport automobile, changement dans les emballages et les modes de distribution des produits). Ce point mérite d'être mieux évalué avec comme objectif l'identification des mesures qui seraient à promouvoir pour faire face aux effets néfastes possibles.

5. L'étude de cas du Liban et les études sectorielles nationales, la question des normes environnementales

a) L'étude de cas du Liban

Le Ministère de l'Environnement du Liban, gestionnaire de tâche du groupe, a participé directement à l'activité du groupe en finançant et réalisant, avec l'aide du programme Capacité 21 du PNUD, une étude de cas nationale sur deux secteurs industriels d'exportation: la production d'engrais phosphatés et une industrie agroalimentaire (industrie de la confiture). Ces deux secteurs ont un potentiel à l'export. Les impacts actuels sur l'environnement et leurs évolutions du fait du libre-échange ont été évalués avec les firmes concernées. L'étude a également permis de constater le manque d'information des entreprises (ignorance notamment des accords de libre-échange signés ou en cours de négociation et de leurs effets possibles), le manque de synergie entre les administrations chargées de l'environnement et du développement économique et l'insuffisance de stratégies environnementales pertinentes au niveau du gouvernement et des firmes pour réussir la liaison libre-échange-environnement et développement.

Elle a enfin permis de faire des recommandations pour renforcer cette gouvernance.

b) Mise en œuvre d'autres études

D'autres études du même type seront mises en œuvre dans le cadre du programme d'activité du groupe (phase 1). Une méthodologie tenant compte de l'expérience libanaise, très utile, sera définie dans ce but. Le budget réuni ne permettra pas cependant de réaliser toutes les études souhaitées par le groupe (textiles en Egypte, Tunisie et Turquie, fruits et légumes au Maroc et en Syrie, énergie en Algérie, un secteur industriel à définir en Bosnie Herzégovine, modes de consommation au Maroc, ...). Le groupe fait donc appel aux pays intéressés pour y contribuer le cas échéant.

c) La question des normes environnementales

Au sein de différentes institutions internationales (CIPR, OMS, etc..) des normes de protection de la santé et de l'environnement sont élaborées. Leurs interactions avec le commerce sont ensuite discutées au sein du Comité "Commerce-Environnement" de l'OMC. La phase 1 du programme proposé évaluera la teneur de ce processus et le rôle qu'y jouent les pays méditerranéens.

Ces approches concrètes ont le mérite de mobiliser à la fois les administrations et des industriels. L'expérience passée de l'intégration de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, montre le rôle majeur que peuvent et doivent jouer les Chambres de Commerce et d'Industrie dans ces périodes de transition : rôle d'information, de conseil et de formation, mais aussi rôle de "pont" entre industriels et administrations. Les effets à terme peuvent être très importants pour l'environnement. Celui-ci, souvent considéré à l'origine comme un facteur de "contraintes", peut être ensuite perçu comme un facteur de "compétitivité" majeur. Le groupe souhaite donc un forte implication de l'ASCAME et de ses partenaires.

5. La Phase 2 du programme d'activité

Les travaux de la phase 2 seront définis en fonctions des résultats de la phase 1.

L'objectif recherché est d'aboutir à des propositions de recommandations qui soient à la hauteur des enjeux mis en évidence.

D'ores et déjà, on peut considérer que la phase 2 devra, tout en complétant le cas échéant les analyses de la phase 1, se focaliser essentiellement sur les aspects institutionnels aux niveaux régional euro-méditerranéen et national.

II. CALENDRIER ET SYNERGIE AVEC D'AUTRES PROGRAMMES D'ETUDES

1. Synergie avec d'autres programmes d'études

La Commission européenne envisage d'initier un programme d'études complémentaire à celui de la CMDD. Les discussions du groupe à Barcelone ont permis de dégager plusieurs thèmes qui mériteraient approfondissement, notamment : les connaissances sur les politiques environnementales actuelles des 12 pays tiers méditerranéens (PTM) (notamment sur ce qui a trait au libre-échange), les investissements concernant l'environnement, les impacts possibles des divers protocoles et directives et normes européennes en cours et à venir, les secteurs de production qui seront les plus affectés par le libre-échange quand les accords entreront en vigueur, l'évolution des directives environnementales des PTM du fait de l'établissement de la zone de libre-échange, les catégories de données disponibles et souhaitables, les mécanismes de consultation entre entreprises et administrations et les capacités de gouvernance environnementale sur ces questions dans les pays.

Le groupe a souligné la nécessité d'une synergie entre le programme d'activité de la CMDD, celui de la Commission européenne et celui du METAP. Une réunion en fin de phase 1 (vers février 2000) pour rendre compte des premiers résultats de l'étude de la Commission européenne et des travaux de la CMDD, serait particulièrement utile.

2. Calendrier

- Phase préalable : 1998 - juin 1999 : premier recueil de données, identification des grands enjeux, premier examen d'expériences régionales, recherche de financements complémentaires, réalisation d'une étude de cas au Liban et définition d'une méthodologie, définition du programme d'activité du groupe.
- Phase 1 : juin 1999 - juin 2000 :
 - réalisation des analyses régionales et sectorielles, études nationales et examen des accords d'association, première synthèse (juin 1999-février 2000),
 - réunion d'experts pour examiner le résultat des différents travaux et préparer la phase 2 (février 2000),
 - présentation des premiers résultats et pistes de propositions à la CMDD (juin 2000).

- Phase 2 : juin 2000 - juin 2001 :
 - analyses complémentaires thématiques, analyses institutionnelles, réflexions sur les propositions possibles (juin 2000-février 2001),
 - organisation d'un atelier méditerranéen sur le libre-échange, l'environnement et le développement durable, élaboration d'une synthèse et de pistes de propositions (mars 2001),
 - adoption du constat, des objectifs et des propositions à transmettre aux Parties contractantes par la 7^{ème} CMDD (juin 2001).

INDUSTRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposition de Programme de Travail

I. CONTEXTE

1. Depuis la quatrième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable qui s'est tenue à Monaco en octobre dernier, le groupe thématique, sous la coordination de l'Algérie, de la Fédération des Industrie Diverses (FID, Maroc) et de l'Italie, et avec un appui important du programme MED POL et du CAR/PP, a centré ses travaux sur l'élaboration d'un plan de travail, se conformant en cela aux initiatives concrètes du groupe lui-même et aux suggestions d'experts.

Selon l'objectif général qu'il s'était assigné, le groupe devait analyser les implications de l'entrée en vigueur du "Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre" ainsi que de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques, et ce dans le contexte du développement durable. À cette fin, le groupe s'est attaché à cerner, d'une part, des actions pragmatiques visant à réduire les charges polluantes et, d'autre part, des moyens permettant d'inciter les gouvernements et les autorités locales à lancer des politique susceptibles de stimuler les entreprises privées nationales et la compétitivité de l'ensemble du secteur économique.

Le groupe était conscient que cet objectif pourrait être atteint en améliorant les infrastructures et les institutions éducatives, financières et juridiques, en favorisant les exportations et la libéralisation des marchés, en développant le partenariat, mais aussi en instaurant un système de gestion de l'environnement, en levant les obstacles aux transferts de technologies et de connaissances.

Un deuxième objectif, non moins important, consistait à trouver, pour les petites et moyennes entreprises, des motivations solides qui les pousseraient à investir dans la transformation et la réorganisation de la gestion de leur production en vue de s'attaquer aux apports polluants en mer Méditerranée sans nuire pour autant à la productivité et à l'emploi.

Le groupe est également convenu de la nécessité d'analyser la situation et les tendances correspondantes du secteur industriel dans divers pays en termes d'évolution, d'échanges commerciaux, d'emploi, de respect et application effective de la législation, mais aussi de mise en oeuvre d'accords volontaires.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe a eu recours aux compétences techniques du MED POL, du CAR/PP, de P&C/PNUE et de ICS/ONUDI afin de conférer un contenu plus concret à l'ensemble de l'activité.

Le groupe a relevé la grande importance des points suivants:

a) sensibilisation de l'industrie par:

- l'instauration d'un dialogue avec de grandes associations industrielles en divers pays;
- l'établissement d'une évaluation régionale récapitulant les connaissances disponibles sur la pollution industrielle;

b) échange d'informations par:

- un système d'information régional Internet comportant des contacts et des sources d'information déterminants pour la prévention de la pollution industrielle, l'éco-efficacité et les économies d'énergie;
- la confrontation d'études de cas de production moins polluante et de bonne pratique environnementale afin de partager des enseignements au niveau régional;

c) renforcement des capacités d'"acteurs en vue d'une amélioration" par:

- des ateliers de formation à l'intention d'organisations gérant de vastes zones industrielles;
- des séminaires à l'intention des professeurs de l'enseignement technique supérieur d'universités pilotes;
- des séminaires et des ateliers pour former des formateurs;
- des tables rondes.

Les points ci-dessus ont été présentés à la dernière réunion de la CMDD. Le groupe thématique a également estimé:

- que ses travaux devraient faire l'objet d'une planification à long terme et que des recommandations et propositions devraient être élaborées à temps pour la Douzième réunion des Parties contractantes de 2001;
- que les aspects suivants demandaient à être mieux explorés:
 - stratégies des multinationales;
 - processus de modernisation des entreprises;
 - financement du renforcement des capacités;
 - systèmes d'autorisation.

Le rapport de la réunion de Masa Carrara (16-17 mai 1999) sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

II. PLAN DE TRAVAIL

2. Les points précités, mis en relief à la quatrième réunion de la CMDD, vont être analysés ci-dessous plus en détail en vue de déterminer qui peut se charger de leur exécution et de vérifier leur faisabilité dans le court et le moyen terme.

2.1. Échange d'informations

2.1.1 Établissement d'une évaluation régionale concernant la situation et les tendances du secteur industriel dans les différents pays en termes de typologie et d'importance de l'impact sur l'environnement, d'évolution, de modernisation, d'échanges, d'emploi, etc. L'évaluation sera établie sur la base d'un questionnaire agréé.

Directeur du projet: *CAR/PP*

Partenaires du projet: *Gestionnaires de tâches, experts désignés par les pays*

Résultats escomptés: *finalisation du questionnaire sur les conseils d'experts coopérant avec le CAR/PP, élaboration des données recueillies*

Délaï retenu: *finalisation du questionnaire: juillet 1999; distribution du questionnaire: septembre 1999; retour des données: décembre 1999*

2.1.2 Mise en place d'un système d'information régional Internet comportant des contacts et des sources d'information déterminants pour la prévention de la pollution industrielle, l'éco-efficacité et les économies d'énergie, les indicateurs de

développement durable, mais aussi certaines questions précises sur les possibilités existant en matière de formation, d'incitations, de concours financier et d'accès aux technologies disponibles. Le système devrait aussi permettre de confronter des études de cas de production moins polluante et de bonne pratique environnementale et être facilement relié à d'autres systèmes internationaux, comme le PNUE, l'ONUDI et l'EU, afin de créer un réseau auquel pourraient recourir des experts et acteurs régionaux pour faciliter leur recherche d'informations.

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*

Partenaires du projet: *Gestionnaires de tâches, C&P/PNUE, CAR/PP, points focaux nationaux PP, MIO-ECSDE*

Résultats escomptés: *système d'information régional Internet relié à d'autres systèmes internationaux*

Délai retenu: *avant-projet de système d'information: septembre 1999; entrée de données: septembre 2000*

2.2 Sensibilisation de l'industrie

- 2.2.1 Instauration d'un dialogue avec de grandes associations industrielles appartenant à divers pays dans le but d'examiner le rôle qu'elles pourraient jouer pour inciter les entreprises industrielles à adopter des approches de prévention et d'éco-efficacité et pour diffuser des informations environnementales à leurs membres dans la perspective de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du PAS. Ce dialogue devrait, dans un premier temps, s'amorcer dans le cadre des instances et réunions existantes, puis se développer d'un pays à l'autre et au niveau régional en fonction des besoins, et il devrait privilégier l'adoption du principe de précaution et la conclusion d'accords volontaires, y compris le système de gestion de l'environnement (EMS).

Directeur du projet: *MED POL*

Partenaires du projet: *Chambres de commerce et d'industrie du Dodécannèse, organisations et institutions nationales*

Résultats escomptés: *1) Inventaire des travaux existants; 2) établissement d'un programme de travaux futurs, notamment en recensant les associations qu'il importe d'associer activement*

Délai retenu: *octobre 1999*

- 2.2.2 Sur la base du PAS, élaboration d'un document d'évaluation régionale récapitulant les connaissances disponibles sur la pollution industrielle en rapport avec l'importance respective des sources terrestres et de la pollution directe

Directeur du projet: *MED POL;*

Résultat escompté: *évaluation régionale classée par catégorie d'activités*

Délai retenu: *décembre 1999*

- Inventaire qualitatif et quantitatif des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation (TPB) qui ont les incidences les plus néfastes sur le milieu marin de la Méditerranée

Directeur du projet: *MED POL*

Résultat escompté: *évaluation régionale*

Délai retenu: *décembre 1999*

- Stratégies d'assainissement des zones industrielles polluées et lignes directrices pour la réhabilitation des zones industrielles abandonnées

Directeur du projet: *CAR/PP*

Partenaires du projet: *P&C/PNUE, CEFIC/EUROCHLOR*

Résultats escomptés: *Publication de lignes directrices, confrontation d'études de cas nationales pertinentes;*

Délai retenu: *décembre 1999*

- Importance des PME par rapport aux grandes sociétés
Directeur du projet: *MED POL*
Partenaires du projet: *ICS/ONUDI*
Résultat escompté: *Examen des relations mutuelles existant entre les PME et les grandes sociétés en matière de production, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux sur la production*
Délai retenu: *décembre 1999*

2.2.3 Promotion par les organisations régionales et nationales de la **Déclaration internationale sur la production plus propre** (annexe 5), y compris le parrainage de cérémonies de signature, et après application de la Déclaration par les principaux signataires

Directeur du projet: *MED POL, P&C/PNUE*

Partenaires du projet: *CAR/PP, CEFIC/EUROCHLOR, points focaux nationaux PP*

Résultat escompté: *séance spéciale à la quatrième réunion de la CMDD et/ou à la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes*

Délai retenu: *juillet 1999 et octobre 1999*

2.3. Renforcement des capacités des "acteurs en vue d'une amélioration"

2.3.1 Atelier de formation à l'intention d'organisations/ associations gérant de vastes zones industrielles afin de centrer sur le rôle qu'elles doivent jouer pour promouvoir la mise en oeuvre de la gestion de l'environnement et de systèmes d'appui à la décision à leur niveau local

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*

Partenaires du projet: *P&C/PNUE, CAR/PAP, CEFIC/EUROCHLOR*

Résultat escompté: *projet inclus dans les activités ICS/ONUDI*

Délai retenu: *septembre 1999*

2.3.2 Séminaire à l'intention des professeurs de l'enseignement technique supérieur d'universités pilotes en vue de les inciter à intégrer le développement durable, l'éco-efficacité et la production plus propre dans la formation de leurs étudiants

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*

Partenaires du projet: *P&C/PNUE, MIO/ECSDE*

Résultat escompté: *avant-projet inclus dans les activités ICS/ONUDI*

Délai retenu: *septembre 1999*

2.3.3 Organisation au niveau national, par le biais de partenaires locaux, de séminaires et ateliers visant à former des formateurs sur:

- les systèmes d'éco-efficacité et de gestion de l'environnement

Directeur du projet: *ICS/ONU*

Partenaires du projet: *Gestionnaires de tâches*

Résultat escompté: *projet de lignes directrices*

Délai retenu: *septembre 1999*

- les systèmes d'appui à la décision en vue d'un développement industriel durable en relation avec l'implantation et la gestion de vastes zones industrielles

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*

Partenaires du projet: *P&C/PNUE*

Résultat escompté: *projet inclus dans les activités ICS/ONUDI*

Délai retenu: *septembre 1999*

- les moyens d'instaurer une combinaison d'initiatives réglementaires et d'accords volontaires concernant l'industrie:
Directeur du projet: *Italie (gestionnaire de tâches)*
Partenaires du projet: *FID, P&C/PNUE, CEFIC/EUROCHLOR*
Résultat escompté: *lignes directrices*
Délai retenu: *septembre 1999*
- le concept et l'approche de consommation durable
Directeur du projet: *MED POL*
Partenaires du projet: *P&C/PNUE*
Résultat escompté: *lignes directrices*
Délai retenu: *septembre 1999*

Les directeurs de projet présenteront aux gestionnaires de tâches, dans les délais proposés, tous les documents et projets ci-dessus consacrés à des questions spécifiques. Puis ces documents et projets seront adressés aux membres du groupe thématique pour approbation finale. La plupart des projets ci-dessus seront intégrés dans un système de concertation par accès aux pages web, déjà exposé au point 2.1.2 ci-dessus du plan de travail.

GESTION URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Proposition de programme de travail :

1 Introduction

Le Groupe de travail sur la gestion urbaine et le développement durable a été établi, avec son mandat actuel, à l'occasion de la Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable tenue à Monaco du 20 au 22 octobre 1998. Les gestionnaires de tâche de ce Groupe de travail sont l'Égypte, le réseau MEDCITES et la Turquie, tandis que ses membres sont FEI, MIO-ECSDE, l'Espagne, le Maroc, la France, Malte, la Bosnie-Herzégovine, l'Algérie, CEDARE, l'Union européenne, la Slovénie, Chypre et RME. Le Groupe jouit de l'appui des Centres d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires et le Plan bleu. La réunion précitée a également décidé que ce Groupe de travail serait centré sur les problèmes de développement urbain et de gestion durable, et que les questions relatives au développement rural (comme il avait été décidé lors d'une réunion précédente) seraient abordées plus tard.

2 Contexte

Au cours des dernières décennies, la croissance des agglomérations urbaines et le taux d'urbanisation dans la région méditerranéenne sont considérablement supérieurs au taux de croissance démographique, ce qui a pour conséquence le développement d'un nombre important de grandes agglomérations urbaines dans toute la région (en 1995, plus de 30 % de la population totale vivait dans des villes ayant plus d'un million d'habitants). Cet indicateur ne serait pas tellement négatif si la plupart de ces villes n'était pas située dans les parties sous-développées de la région où la croissance économique ne peut supporter de manière appropriée une croissance urbaine aussi forte et expansive. Les conséquences en sont une détérioration rapide des systèmes de ressources naturelles aussi bien urbains que périurbains et ruraux, une consommation non rationnelle de l'espace pour l'expansion urbaine, et une fourniture inadéquate des services environnementaux dans les villes, ce qui à son tour aggrave la qualité de la vie de la population urbaine.

Par ailleurs, on constate très souvent que dans les villes il n'y a pas de cadre institutionnel approprié pour la gestion urbaine, que les systèmes de planification ne sont pas basés sur le consensus et la collaboration, que les principaux détenteurs d'enjeux assurant une planification et une gestion urbaine efficaces ne sont pas toujours impliqués, et que le montage financier pour l'exécution des tâches de gestion urbaine n'est pas adéquat.

D'autre part, on trouve dans la région méditerranéenne des exemples de gestion urbaine réussie. Ces expériences peuvent être échangées et utilisées pour améliorer les agglomérations urbaines méditerranéennes qui ont été moins privilégiées. Ce qui manque ce sont un forum et un mécanisme efficaces, susceptibles de faciliter ces échanges d'expériences et de promouvoir et catalyser des interventions directes dans les zones les plus menacées.

3 Rapport d'activités

Dans la période qui a suivi la réunion de Monaco, le Groupe de travail a réalisé une série d'activités qui ont été centrées sur l'identification des questions à traiter et la définition des tâches et des méthodes de travail. Plusieurs réunions d'experts ont été organisées, à savoir:

- une réunion d'experts à l'occasion de la Conférence euro-méditerranéenne sur les villes durables à Séville (le 22 janvier 1999),
- une réunion d'experts à Split (les 26 et 27 avril 1999), et
- une réunion entre PB, PAP et MEDCITES à Sophia Antipolis (le 4 juin 1999).

3.1 Réunion initiale à Séville

A cette réunion ont assisté des représentants de l'Unité MED, du PAP, du PB et du réseau MEDCITES. Après avoir énoncé les principaux thèmes à aborder par le Groupe de travail, les participants ont constaté que, bien qu'il doive se concentrer sur certaines questions prioritaires en matière de gestion urbaine et de développement durable, le Groupe ne perdrait pas de vue les aspects globaux du développement durable des villes. Dans ce contexte, les participants ont conclu que les axes prioritaires du Groupe de travail seraient:

- le contrôle du développement urbain, particulièrement dans les villes connaissant une croissance rapide, qui tiendra compte des politiques de développement foncier;
- l'étude des problèmes relevant du domaine du développement durable des villes (habitation, eau, déchets, transports), y compris l'évaluation de la situation existante (effets sur l'environnement et la santé publique), l'évaluation des coûts et la mobilisation des ressources adéquates (coût des services, taxes, éco-taxation, etc.), et
- l'établissement d'une coopération intra-méditerranéenne et euro-méditerranéenne, et le développement d'outils pour faciliter cette coopération (formation, exemples réussis, indicateurs, échange de technologies urbaines, etc.).

Les participants ont également proposé qu'une réunion plus importante soit organisée à Split, en avril 1999, pour rassembler les membres de la CMDD et, si possible, les maires de certaines des grandes villes méditerranéennes, les représentants des plus importantes ONG et des autres institutions, et un certain nombre d'experts renommés en matière de gestion et de développement urbain.

3.2 La première réunion d'experts à Split

L'objectif de cette réunion a été de définir les principaux thèmes qui seraient proposés à la CMDD pour une analyse "approfondie" et pour lesquels des propositions d'actions précises seraient faites. Le programme de cette réunion comprenait les points suivants:

- le tour de table initial dans le but d'identifier les principales questions relatives à la gestion urbaine dans la région méditerranéenne (expériences des autres groupes de travail de la CMDD, tendances générales du développement urbain en Méditerranée, résumé de l'Habitat II),
- l'examen détaillé des questions de gestion durable des villes (audits urbains, expériences des villes représentées à la réunion, expériences nationales),
- la coopération intra-méditerranéenne et euro-méditerranéenne (MEDCITES),
- les indicateurs urbains (activité du Plan bleu, télédétection, Respect),
- l'élaboration d'un projet de plan de travail et d'échéancier, et
- les conclusions et recommandations.

Une série de documents a été préparé avant la réunion, à savoir:

- Sustainable Development of the Cities in the Mediterranean – Habitat II,
- Cost Recovery, Public/Private Partnership and Financing of Municipal Actions,
- Analysis of Ten MEDCITIES' Towns Environment Audits and Strategies,
- Urban Development and Sustainable Management for the Mediterranean Towns (Turkey),
- Urban Development and Sustainable Management for the Mediterranean Towns (Greece),
- Support to Management of Urban Development in the Mediterranean – Note by ERS/RAC,
- Management of Urban Development – City of Dubrovnik.

A la suite d'une analyse spécifique des audits d'environnement dans les villes méditerranéennes (faite par MEDCITES), les participants ont conclu que deux questions importantes doivent être analysées et résolues en vue d'un développement urbain durable: la

forte croissance urbaine, et le développement économique et institutionnel inadéquat. Ils en ont également identifié les contraintes, qui peuvent être groupées comme suit. démographiques, socio-économiques, environnementales, habitation, planification, et institutionnelles. Les participants ont également proposé qu'un réseau d'acteurs locaux méditerranéens dans le domaine du développement urbain durable soit établi pour accomplir les tâches suivantes: créer un fonds d'action pour la Méditerranée, développer un programme de formation au développement urbain durable, organiser un système d'observation urbaine, identifier et promouvoir les échanges de bons exemples de gestion urbaine, fournir l'assistance dans la recherche des ressources financières indispensables à la gestion urbaine, et faciliter les échanges d'informations. Toutes ces idées et propositions seront prises en compte dans le travail futur du Groupe de travail. Aux participants ont également été présentés les expériences et les problèmes des villes de Sarajevo, Rome, Marrakech et Dubrovnik.

Les participants ont discuté la faisabilité des actions futures qui seront soumises à la CMDD pour approbation. Ils ont conclu ce qui suit:

- La discussion a abouti à l'identification des principales questions dans le domaine de la gestion durable et du développement urbain, qui peuvent être considérées comme prioritaires et proposées d'être abordées par le Groupe de travail dans la période 2000-2001.
- Un questionnaire sera préparé et envoyé aux administrations urbaines nationales et locales.
- La sélection des villes auxquelles le questionnaire précité sera envoyé sera faite sur la base de critères tels que la taille, le niveau de problèmes environnementaux, le taux de croissance économique, le niveau de durabilité, l'état des systèmes institutionnels, le développement confronté aux risques naturels, etc.
- La méthode de travail se conformera à celles appliquées au sein des tâches précédentes des autres groupes de travail, ce qui signifie qu'un certain nombre de réunions d'experts et d'ateliers régionaux précédera la formulation de propositions à soumettre à la CMDD pour approbation et aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption.
- Une réunion restreinte sera organisée dans le proche avenir pour esquisser une proposition à soumettre à la CMDD.

Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

3.3 La réunion de consolidation à Sophia Antipolis

Les experts du PB, du PAP et du réseau MEDCITES ont convenu que les propositions suivantes seraient faites à la CMDD:

- La création d'un Comité d'orientation du Groupe de travail, qui serait composé d'experts renommés en matière de gestion urbaine durable suggérés par les gestionnaires de tâche (Turquie, Égypte et MEDCITES), des représentants des Centres d'appui du PAM (PAP et PB) et de 2 à 3 experts renommés représentant les autres membres de la CMDD. Cet organisme pourra efficacement guider le travail du Groupe et réduire les frais de manière significative.
- Proposer le budget du Groupe de travail pour la période biennale 2000-2001.
- Pointer les résultats du travail vers les importantes réunions de la CMDD et des Parties contractantes pour mettre en évidence les activités du Groupe.

Les experts ont proposé l'échéancier, le plan de travail et le budget synthétisés dans le tableau ci-joint.

PLAN DE TRAVAIL, ECHEANCIER ET BUDGET DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CMDD SUR LA GESTION URBAINE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE	ACTIVITE	PARTICIPANTS	PRODUITS	COUT (US\$)
Juillet 1999	Réunion de la CMDD à Rome	Membres de la CMDD	Adoption du plan de travail et de l'échéancier proposés	
Octobre 1999	Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à Malte	Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Adoption du plan de travail et de l'échéancier proposés	
Novembre 1999	Réunion du Comité d'orientation	Gestionnaires de tâche, Centres d'appui, 2 à 3 experts	Termes de référence concernant la rédaction des rapports nationaux sur les politiques de développement urbain et le questionnaire sur la gestion urbaine à l'échelle locale, choix d'experts, indicateurs, bibliographie	7,000
Decembre 1999	Diffusion des questionnaires et des termes de référence concernant les rapports nationaux	Experts nationaux et locaux choisis	Contrats avec les experts nationaux et locaux	15,000
Avril 2000	Rédaction finale des rapports nationaux et des questionnaires	Experts nationaux et locaux choisis	Version finale des rapports nationaux et des questionnaires	
Mai 2000	Analyse des questionnaires et des rapports nationaux	2 experts régionaux	Etudes synthétisant les résultats des rapports nationaux et des questionnaires	5,000
Mai 2000	Réunion du Comité d'orientation	Gestionnaires de tâche, Centres d'appui, 2 à 3 experts	Rapport provisoire du Groupe de travail, scénario de l'atelier, sélection des "études de cas", choix d'experts	7,000
Juin 2000	Sixième réunion de la CMDD	Membres de la CMDD	Adoption du Rapport provisoire du Groupe de travail	
Octobre 2000	Rédaction finale des études de cas	Experts locaux/nationaux	Etudes de cas terminées	5,000
Décembre 2000	Atelier régional sur le développement durable et la gestion urbaine	Membres de la CMDD, experts locaux et nationaux, PAM, METAP, CEDARE et autres organisation et institutions concernées	Approbation des études basées sur les rapports nationaux et les questionnaires, indicateurs du développement urbain durable en Méditerranée, études de cas, projet de propositions	60,000
Février 2001	Réunion du Comité d'orientation	Gestionnaires de tâche, Centres d'appui, 2 à 3 experts	Projet de propositions concernant les recommandations	7,000
Juin 2001	Septième réunion de la CMDD (à confirmer)	Membres de la CMDD	Adoption des propositions concernant les recommandations	
Octobre 2001	Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Adoption des recommandations	